



Société Anonyme au capital de 546 618,6 euros
Siège social : 37 Rue des Mathurins 75008 PARIS
RCS : Paris B 447 922 972

DOCUMENT D'INFORMATION TRANSFERT SUR NYSE-ALTERNEXT

Mars 2012

AVERTISSEMENT

Ce Document de Présentation est réalisée dans le cadre d'un transfert sur Alternext.
Cette opération ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers.
Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

**EuroLand
Corporate**

Conseil

Des exemplaires de ce document d'information sont disponibles sans frais :
- au siège social de la société MOBILE NETWORK GROUP et sur son site Internet www.mobilenetworkgroup.com
- auprès de la société EuroLand Corporate

RAPPEL

Décret N° 2006-557 du 16 mai 2006 modifiant le chapitre 1er du titre 1er du livre IV de la partie réglementaire du Code monétaire et financier

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu le code des assurances ;

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L.411-2 ;

Vu le code de la mutualité ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu l'ordonnance N° 45-2710 du 2 novembre 1945 relative aux sociétés d'investissement ;

Vu l'ordonnance N° 96-50 du 24 janvier 1996 relative au remboursement de la dette sociale, notamment son article 1er ;

Vu la loi N° 72-650 du 11 juillet 1972 modifiée portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 4;

Vu la loi N° 85-695 du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 1er ;

Vu la loi N° 2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie.

Décrète :

Art.1er. – Les articles D.411-1 et D.411-2 du code monétaire et financier sont remplacés par les articles D.411-1 à D.411-4 ainsi rédigés ;

« Art.D.411-1. –

I.- Ont la qualité d'investisseurs qualifiés au sens de l'article L.411-2 lorsqu'ils agissent pour compte propre :

« 1° Les établissements de crédit et les compagnies financières mentionnés respectivement à l'article L.511-9 et à l'article L.517-1 ;

« 2° Les institutions et services mentionnés à l'article L. 518-1 ;

« 3° Les entreprises d'investissement mentionnées à l'article L.531-4 :

« 4° Les sociétés d'investissement mentionnées à l'article 6 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 susvisée ;

« 5° Les organismes de placement collectif mentionnés à l'article L.214-1 et les sociétés de gestion d'organisme de placement collectif mentionnées à l'article L.543-1 ;

« 6° Les sociétés d'assurance et les sociétés de réassurance mentionnées respectivement au premier alinéa de l'article L 310-1 et à l'article L.310-1-1 du code des assurances ;

« 7° Les sociétés du groupe d'assurance mentionnées à l'article L.322-1-2 du code des assurances ;

« 8° Les institutions de prévoyance mentionnées à l'article L.931-1du code de la sécurité sociale ;

« 9° Le fonds de réserve pour les retraites mentionné à l'article L.135-6 du code de la sécurité sociale ;

« 10° Les mutuelles et unions de mutuelles relevant du livre II du code de la mutualité autres que celles mentionnées à l'article L.510-2 du même code ;

« 11° Les compagnies financières holdings mixtes mentionnées à l'article L.517-4 et au 9° de l'article L.334-2 du code des assurances ;

« 12° Les Etats membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques ;

« 13° La Banque centrale européenne et les banques centrales des Etats membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques ;

« 14° Les organismes financiers internationaux à caractère public auxquels la France ou tout autre Etat membre de l'Organisation de coopération et de développement économique fait partie ;

« 15° La Caisse d'amortissement de la dette sociale instituée par l'article 1er de l'ordonnance du 24 janvier 1996 susvisée ;

« 16° Les sociétés de capital-risque mentionnées à l'article 1er de la loi du 11 juillet 1985 susvisée ;

« 17° Les sociétés financières d'innovation mentionnées au III de l'article 4 de la loi du 11 juillet 1972 susvisée ;

« 18° Les intermédiaires en marchandises ;

« 19° Les entités remplissant au moins deux des trois critères suivants :

« - effectifs annuels moyens supérieurs à 250 personnes ;

« - total du bilan supérieur à 43 millions d'euros ;

« - chiffre d'affaires ou montant des recettes supérieur à 50 millions d'euros.

« Ces critères sont appréciés au vu des derniers comptes consolidés ou, à défaut, des comptes sociaux, tels que publiés et, le cas échéant, certifiés par les commissaires aux comptes.

« II. – Ont également la qualité d'investisseurs qualifiés, lorsqu'ils agissent pour compte propre et à partir du jour de réception de l'accusé de réception attestant de leur inscription sur le fichier mentionné à l'article D. 411-3 :

« 1° Les entités qui remplissent au moins deux des trois critères suivants :

« - effectifs annuels moyens inférieurs à 250 personnes ;

« - total du bilan inférieur à 43 millions d'euros ;

« - chiffre d'affaires ou montant des recettes inférieur à 50 millions d'euros.

« Ces chiffres sont appréciés au vu des derniers comptes consolidés ou, à défaut, des comptes sociaux, tels que publiés et, le cas échéant, certifiés par les commissaires aux comptes. La décision d'inscription sur le fichier mentionné à l'article D. 411-3 est prise, selon le cas, par le conseil d'administration, par le directoire, par le ou les gérants, ou par l'organe de gestion de l'entité ;

« 2° Les personnes physiques remplissant au moins deux des trois critères suivants :

« - la détention d'un portefeuille d'instruments financiers d'une valeur supérieure à 500 000 € ;

« - la réalisation d'opérations d'un montant supérieur à 600 € par opération sur des instruments financiers, à raison d'au moins dix par trimestre en moyenne sur les quatre trimestres précédents ;

« - l'occupation pendant au moins un an, dans le secteur financier, d'une position professionnelle exigeant une connaissance de l'investissement en instruments financiers.

III – Ont également la qualité d'investisseurs qualifiés :

« 1° Les entités mentionnées au I lorsqu'elles agissent pour le compte d'un organisme de placement collectif ou d'un investisseur qualifié appartenant à l'une des catégories mentionnées au I ou au II :

« 2° Les prestataires de service d'investissement lorsqu'ils agissent dans le cadre d'une activité de gestion de portefeuille pour le compte de leur mandant.

« Art.D.411-2 – Ont également la qualité d'investisseurs qualifiés les personnes physiques ou entités reconnues investisseurs qualifiés dans les Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen, conformément aux dispositions de la directive 2003/71/CE du 4 novembre 2003.

« Art.D.411-3. – Les personnes ou entités mentionnées au II de l'article D.411-1 qui en font la demande et déclarent sous leur responsabilité réunir les critères mentionnés au II de l'article D.411-1 sont inscrites dans un fichier tenu par l'Autorité des marchés financiers selon les modalités fixées par son règlement général. Ces personnes ou entités peuvent renoncer à tout moment à leur qualité d'investisseur qualifié en accomplissant les formalités fixées par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

« Art.D.411-4.- Le seuil mentionné au dernier alinéa du II de l'article L.411-2 est fixé à 100. »

Art.2. – Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 16 mai 2006.

Par le Premier ministre : DOMINIQUE DE VILLEPIN

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, THIERRY BRETON

SOMMAIRE

1. PERSONNES RESPONSABLES	7
1.1. <i>Personne responsable du document d'information</i>	7
1.2. <i>Attestation de la personne responsable</i>	7
2. CONTROLEURS DES COMPTES	8
2.1. <i>Commissaire aux comptes titulaire</i>	8
2.2. <i>Commissaire aux comptes suppléant</i>	8
2.3. <i>Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés</i>	8
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	9
4. FACTEURS DE RISQUES	10
4.1. <i>Risques liés à l'activité de la Société</i>	10
4.2. <i>Risques liés aux contraintes réglementaires françaises</i>	11
4.3. <i>Risques liés aux contraintes réglementaires européennes</i>	14
4.4. <i>Risques de marché</i>	14
4.5. <i>Faits exceptionnels et litiges</i>	15
4.6. <i>Droits de propriété intellectuelle</i>	15
4.7. <i>Risques fiscaux</i>	16
4.8. <i>Assurances et couverture des risques</i>	16
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	17
5.1. <i>Histoire et évolution de la société</i>	17
5.2. <i>Investissements</i>	18
5.3. <i>Informations boursières</i>	19
6. APERCU DES ACTIVITES	21
6.1. <i>Présentation de la Société et de ses activités</i>	21
6.2. <i>Présentation des marchés</i>	36
7. ORGANIGRAMME	40
7.1. <i>Description du Groupe</i>	40
7.2. <i>Principales filiales de l'émetteur</i>	40
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	41
8.1. <i>Propriétés immobilières louées</i>	41
8.2. <i>Question environnementale</i>	41
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	42
9.1. <i>Examen de la situation financière et du résultat au cours des exercices 2008, 2009, 2010 et du résultat semestriel 2011</i>	42
9.2. <i>Facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique pouvant influencer sensiblement les opérations du Groupe</i>	43
9.3. <i>Informations complémentaires</i>	43
10. TRESORERIE ET CAPITAUX	44
10.1. <i>Capitaux propres de l'émetteur</i>	44
10.3. <i>Conditions d'emprunts et structure de financement</i>	45
10.4. <i>Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux</i>	45
10.5. <i>Sources de financement attendues, nécessaires pour honorer les engagements</i>	45
11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	46
12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	46
12.1. <i>Tendances ayant affecté les activités de l'émetteur depuis la fin du dernier exercice</i>	46
12.2. <i>Éléments susceptibles d'influer les perspectives de l'émetteur</i>	46
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICE	46
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	47

14.1.	<i>Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs</i>	47
14.2.	<i>Profil des administrateurs</i>	47
14.3.	<i>Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale</i>	48
14.4.	<i>Déclarations concernant les membres du Conseil de Surveillance</i>	48
15.	REMUNERATION ET AVANTAGES	49
15.1.	<i>Rémunérations et avantages en nature attribués pour les deux derniers exercices clos aux administrateurs et dirigeants de la Société</i>	49
15.2.	<i>Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux et options levées par ces derniers</i>	49
15.3.	<i>Instruments financiers donnant accès au capital consenti aux mandataires sociaux</i>	49
15.4.	<i>Participations</i>	50
15.5.	<i>Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la Société</i>	50
15.6.	<i>Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages</i>	50
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	52
16.1.	<i>Direction de la Société</i>	52
16.2.	<i>Conventions de services</i>	52
16.3.	<i>Comités d'audit et de rémunération</i>	52
16.4.	<i>Gouvernement d'entreprise</i>	52
16.5.	<i>Contrôle interne</i>	52
17.	SALARIES	53
17.1.	<i>Organigramme Fonctionnel au 01/10/2011</i>	53
17.2.	<i>Effectifs</i>	53
17.3.	<i>Intéressement des salariés</i>	54
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	55
18.1.	<i>Répartition du capital et des droits de vote</i>	55
18.2.	<i>Droits de vote des principaux actionnaires</i>	57
18.3.	<i>Contrôle de l'émetteur</i>	57
18.4.	<i>Pacte d'actionnaires et actions de concert</i>	57
19.	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	60
19.1.	<i>Conventions significatives conclues avec des apparentés</i>	60
19.2.	<i>Rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées</i>	60
20.	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	62
20.1.	<i>Comptes consolidés intermédiaires au 30/06/2011</i>	62
20.2.	<i>Comptes annuels consolidés pro forma au 31/12/2010</i>	77
20.3.	<i>Comptes annuels consolidés pro forma au 31/12/2009</i>	83
20.4.	<i>Comptes sociaux intermédiaires au 30/06/2011</i>	89
20.5.	<i>Comptes sociaux annuels au 31/12/2010</i>	99
20.6.	<i>Comptes sociaux annuels au 31/12/2009</i>	109
20.7.	<i>Comptes sociaux annuels au 31/12/2008</i>	119
20.8.	<i>Politique de distribution des dividendes</i>	129
20.9.	<i>Procédures judiciaires et d'arbitrage</i>	129
20.10.	<i>Changement significatif de la situation financière ou commerciale</i>	129
21.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	130
21.1.	<i>Capital Social</i>	130
21.2.	<i>Acte constitutif et statuts</i>	133
22.	CONTRATS IMPORTANTS	141
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATION D'INTERETS	142
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	143

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	144
---	-----

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. Personne responsable du document d'information

Monsieur Paul AMSELLEM
Président Directeur Général

Adresse : 37 rue des Mathurins, 75008 PARIS
Tel : +33 (0)1 42 39 38 81
Fax : +33 (0)1 42 41 77 52

1.2. Attestation de la personne responsable

« J'atteste, après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document d'information sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Les rapports du commissaire aux comptes sur les exercices sociaux clos les 31 décembre 2009 et 2010 comportent l'observation suivante : « Conformément à l'article L823-12, nous vous signalons que votre société a perdu la moitié de son capital social et n'a pas respecté la régularisation de cette situation dans les deux années de survenance de cet événement. »

MOBILE NETWORK GROUP

Monsieur Paul AMSELLEM
Président Directeur Général

2. CONTROLEURS DES COMPTES

2.1. Commissaire aux comptes titulaire

CABINET ANCETTE ET ASSOCIES SARL
24, rue Edouard Aynard, 69100 VILLEURBANNE

Date de début du premier mandat : Assemblée Générale extraordinaire du 13 juin 2008 pour une durée de six exercices.

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

2.2. Commissaire aux comptes suppléant

PLOQUIN Jérôme
24, rue Edouard Aynard, 69100 VILLEURBANNE

Date de début du premier mandat : Assemblée Générale extraordinaire du 13 juin 2008 pour une durée de six exercices.

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

2.3. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés

Néant

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les informations financières résumées du Groupe et figurant ci-dessous sont issues :

- Des comptes consolidés pro forma de MNG au titre des exercices 2009 et 2010 sur 12 mois clos au 31 décembre de chaque année,
- Des comptes semestriels consolidés pro forma de MNG clos au 30 juin 2011

En K€	31/12/2009	31/12/2010	30/06/2011
	Information financière pro forma 12 mois	Information financière pro forma 12 mois	Information financière pro forma 6 mois
Chiffre d'affaires	1 760	4 086	2 746
Résultat d'exploitation	-267	514	221
<i>Marge d'exploitation</i>	<i>ns</i>	<i>12,58%</i>	<i>8,05%</i>
Résultat financier	0	28	0
Résultat net*	-191	373	-669
Actif immobilisé	30	133	10 579
Capitaux Propres	178	608	2 106
Endettement financier	5	4	2 093
Trésorerie	508	790	3 247
<i>Gearing</i>	<i>-282%</i>	<i>-129%</i>	<i>-55%</i>

* Les RN 2009 et 2010 ne présentent pas d'impact des écarts d'acquisition.

La société enregistre une très forte progression entre 2010 et 2009 (+132,13%) et cette tendance se confirme avec un chiffre d'affaires de 2 746 K€ sur le seul premier semestre 2011.

Cette évolution a été portée, à l'échelle du Groupe, notamment par la croissance organique, le développement de nouvelles offres et l'acquisition de filiales expertes sur des prestations complémentaires telles que le Conseil et la publicité mobile premium à la performance.

Le résultat net consolidé s'affiche à - 669K€ sur le premier semestre 2011.

Une analyse plus détaillée de ces évolutions est présentée aux chapitres 9 et 10 de la première partie du présent document d'information.

4. FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document, y compris les risques décrits dans le présent chapitre, avant de se décider à acquérir ou à souscrire des actions de la Société. Les risques présentés dans le présent chapitre sont ceux que la Société considère, à la date du présent document, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. La Société a procédé à une revue de ses risques et elle considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'ensemble des données relatives à la répartition du chiffre d'affaires de MNG, au sein du présent chapitre, sont des données consolidées.

4.1. Risques liés à l'activité de la Société

4.1.1. Risques liés à la conjoncture économique défavorable

Le secteur de la publicité et de la communication en général peut connaître des périodes de récession liées à celles de l'économie en général, telle que la période de récession mondiale actuelle. Comme 2009 l'a démontré, le secteur est sensible aux variations d'activité des annonceurs et à la réduction de leurs investissements publicitaires. Les périodes de récession peuvent s'avérer plus marquées dans le secteur de la publicité et de la communication que dans d'autres secteurs, notamment du fait que nombre d'entreprises réagissent à un ralentissement de l'activité économique en réduisant leur budget de communication afin de préserver leurs objectifs de rentabilité. En outre, les règlements des créances d'honoraires par des clients en faillite ou insolubles peuvent s'avérer difficiles ou impossibles. C'est pourquoi les perspectives commerciales, la situation financière et les résultats pourraient être sensiblement affectés par une conjoncture économique qui se dégraderait, sur un ou plusieurs marchés, et par les réductions des budgets publicitaires des annonceurs.

4.1.2. Risques liés au secteur très concurrentiel de la société

Le secteur de la publicité et de la communication est extrêmement concurrentiel et devrait le rester dans les années à venir. Les concurrents du Groupe sont de toutes tailles et de tous types, allant de grands groupes internationaux aux petites agences opérant sur des marchés locaux ou régionaux. De nouveaux acteurs tels que les intégrateurs de systèmes, les spécialistes de la conception et de l'exploitation des bases de données, les entreprises de télémarketing et les sociétés du secteur de l'internet disposent désormais de solutions techniques qui répondent à certaines problématiques de marketing mobile et de communication auxquels doivent faire face les clients. La société est en concurrence avec ces entreprises et ces agences tant pour conserver ses clients actuels que pour conquérir de nouveaux clients et de nouveaux budgets. L'accentuation de la pression concurrentielle pourrait influer négativement sur les revenus ou les résultats de la Société.

La capacité de la société à recruter des clients avec un coût d'acquisition acceptable peut être impactée du fait de l'apparition de nouveaux concurrents. Bien que les pure players doivent faire face à un environnement identique, quelques groupes ont accentué leur diversification vers des lignes de produits interactifs, notamment les médias et les opérateurs.

De son côté Mobile Network Group a anticipé ce changement et a développé des services pour les SmartPhones.

Édition de contenu : l'activité d'éditeur de contenus expose la Société à d'éventuelles actions en justice intentées sur des fondements juridiques aussi variés que la diffamation, le dénigrement, la négligence, l'atteinte à la personne, ou le non-respect de la vie privée.

Pour prévenir ce genre de risque qui amènerait la Société à engager des frais importants pour procéder aux vérifications nécessaires et assurer sa défense, une part importante de ses ressources humaines (compétences informatiques et juridiques) a toujours été consacrée à la surveillance des contenus, et à la modération des propos tenus par les opérateurs lors de chats.

Sur la recommandation du CSA relative aux services SMS, Mobile Network Group avait déjà adapté ses messages publicitaires à la cible visée, en précisant la nature réelle du service proposé et en améliorant les conditions de lisibilité notamment en matière de prix, afin que ses messages publicitaires ne soient pas perçus comme exploitant l'inexpérience ou la crédulité des mineurs.

De surcroît, le Groupe bénéficie maintenant de compétences CRM permettant de renforcer la satisfaction clients et de protéger la société contre des parcours et stimulations clients non contrôlés. Cet outil facilitera l'identification par la Société de ses clients et permettra de cibler ses envois d'offres (teasing) de produits et de services en les adaptant à leur destinataire. Ce dispositif permet une amélioration significative de la « Life Time Value » des clients actifs de même que l'optimisation de la marge brute de la société.

4.1.3. Risques liés à la forte volatilité des contrats dans ce secteur

L'annonceur peut à son initiative mettre un terme avec un préavis relativement court, généralement de l'ordre de trois à six mois, au contrat qui le lie à son agence de communication soit à tout moment, soit à la date anniversaire du contrat. Par ailleurs, les mises en compétition portant sur des contrats de publicité et de communication peuvent intervenir à intervalles réguliers. En outre, la tendance à la réduction progressive du nombre d'agences travaillant avec un annonceur et à la concentration des budgets publicitaires entre quelques agences de référence augmente la concurrence et le risque de perte d'un annonceur. Enfin, avec l'intensification des processus de consolidation des entreprises au niveau mondial, le risque de perte d'un annonceur à la suite d'une fusion/acquisition est devenu assez fréquent.

4.1.4. L'activité de la société est fortement tributaire de ses dirigeants et de ses collaborateurs

Le secteur de la publicité et du marketing mobile se caractérise par la grande mobilité de ses professionnels. Si la Société perdait le concours de certains dirigeants et collaborateurs, cela pourrait nuire à ses activités et ses résultats. La réussite de la Société dépend aussi très largement du talent et des compétences des créatifs, commerciaux et spécialistes media, ainsi que de la qualité des relations qu'ils entretiennent avec les clients. Si la Société n'était plus en mesure d'attirer et de retenir de nouveaux collaborateurs de valeur, ou s'il n'était plus capable de retenir et de motiver ses collaborateurs clés, les perspectives, les activités, la situation financière et les résultats de la Société pourraient en être significativement affectés.

4.2. Risques liés aux contraintes réglementaires françaises

4.2.1. Les réglementations ou les pratiques d'autodiscipline s'appliquant aux métiers de la Société pourraient influer négativement sur ses activités

Le secteur de la communication et plus particulièrement du marketing mobile dans lequel la Société opère est soumis à des lois, des réglementations et des pratiques d'autodiscipline. Les gouvernements, les autorités de régulation et les associations de consommateurs envisagent régulièrement d'interdire ou de restreindre la publicité sur certains produits et services ou encore de réguler certaines activités exercées par le Groupe (par exemple, la Loi Sapin en France qui interdit aux agences d'acheter des espaces publicitaires pour les revendre à leurs clients, et les réglementations qui tendent à restreindre la publicité sur l'alcool ou le tabac dans la plupart des pays). La mise en place de telles restrictions pourrait nuire aux activités et aux résultats du Groupe.

Concernant les activités suivantes :

- **SMS / MMS / Internet Mobile / Gallery / Mini Message Plus**

La charte déontologique de l'association SMS+ s'applique actuellement à l'ensemble des services SMS à l'initiative des trois opérateurs de téléphonie mobile français (Orange, SFR, Bouygues Télécom) et ce dans un système d'autorégulation du marché. Cette charte a été validée par le CST. Chacun des opérateurs a intégré cette charte dans ses conditions d'exploitation des numéros et en surveille le respect.

De même, l'émergence d'un nouveau marché avec le produit « Gallery », a fait l'objet d'une charte soumise au CST, qui a été ensuite intégrée dans les contrats des trois opérateurs de téléphonie mobile.

A la demande du Ministre Délégué à la Sécurité sociale, aux Personnes âgées, aux Personnes handicapées et à la Famille, les opérateurs mobiles, à travers leur association (AFOM), ont travaillé à l'élaboration d'une charte sur le contenu multimédia mobile qui a été signée le 10 Janvier 2006 par les sept opérateurs membres de l'AFOM et le Ministre. Dans cette charte, les opérateurs s'engagent à une information des utilisateurs sur le bon usage de certains services et sur la promotion d'un système de contrôle parental permettant aux parents de contrôler l'accès aux contenus multimédias accessibles depuis le terminal mobile de leurs enfants. Depuis lors, un groupe de travail "pluridisciplinaire" s'est réuni à de nombreuses reprises afin d'établir des typologies de contenus et de services, et d'en permettre une classification. Ainsi, sur demande de l'abonné titulaire, le contrôle parental est activé par les opérateurs mobiles. Pour les services réservés aux adultes, l'abonné doit faire une démarche volontaire et valider qu'il est majeur afin de pouvoir accéder aux services. Sur les portails opérateurs et sur Gallery, les sites affichent ces éléments d'information et les sites pour adultes ne sont pas disponibles à travers les moteurs de recherche.

4.2.2. Risque lié à la remise en cause de la véracité des messages publicitaires et à l'éthique

La Société peut être assignée ou conjointement citée dans une action judiciaire intentée contre ses clients par des tiers, par des concurrents de ces clients, par une autorité administrative ou de régulation ou bien encore par une association de consommateurs. Ces actions pourraient notamment porter sur les griefs suivants :

- les arguments publicitaires utilisés pour promouvoir les produits ou services de ces clients seraient mensongers ou trompeurs ;
- les produits de ces clients seraient défectueux ou pourraient causer un dommage à autrui ;

- les messages publicitaires créés pour ces clients violeraient les droits de propriété intellectuelle de tiers, les contrats conclus avec les clients stipulant généralement que l'agence est tenue de garantir l'annonceur si les publicités ou messages créés font l'objet de griefs de contrefaçon ou d'infraction aux règles de la propriété intellectuelle ou industrielle.

Les dommages et intérêts éventuels à régler, et les honoraires d'avocats pouvant découler de telles actions pourraient nuire aux perspectives, à l'activité, aux résultats et à la situation financière du Groupe dans la mesure où il ne serait pas assuré contre ces risques, ni garanti par l'annonceur. Dans tous les cas, l'image de l'agence peut se trouver entachée par de telles actions.

Néanmoins, il convient d'attirer l'attention sur le fait que MNG valide le contenu des messages qu'elle diffuse. Ainsi, la société s'engage à respecter une déontologie « naturelle » en ne publiant pas de message à caractère pornographique, raciste, violent ou tout autre connotation déviante.

4.2.3. Risques liés à la protection des libertés individuelles

La loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel — loi n°2004-801 du 6 août 2004 qui a transposé la directive 95/46/CE du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements informatiques de données à caractère personnel, présente des différences substantielles avec la loi du 6 janvier 1978, dont la référence a été cependant maintenue. Il simplifie et étend le système de déclaration préalable des fichiers privés de données personnelles et facilite la constitution de fichiers publics.

Les principaux textes susceptibles de concerter l'activité du groupe sont les suivants :

Données personnelles

Décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005 pris pour l'application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et à la liberté, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 : les précisions apportées par ce décret concernent le correspondant à la protection des données à caractère personnel ainsi que les pouvoirs de contrôle a posteriori de la CNIL. Le décret détaille le mode de désignation du correspondant et sa notification à la CNIL, les modalités d'exercice de sa mission et les conditions relatives à la fin de la fonction. En ce qui concerne les pouvoirs de contrôle a posteriori de la CNIL, les aménagements concernent l'habilitation des agents chargés des vérifications ainsi que les modalités des contrôles sur place et sur pièces.

Décret n°2007-451 du 25 mars 2007 pris pour l'application de la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 : un nouveau décret d'application de la loi « informatique et libertés » est intervenu pour préciser notamment les obligations des responsables de fichiers et les droits des personnes. Ce décret définit en outre de nouvelles garanties « informatique et libertés » au bénéfice des citoyens. Au nombre des garanties figurent : une information préalable et claire, le respect du droit d'opposition, la possibilité d'exercer ses droits sur place ou à distance, et une réponse rapide et motivée.

La Directive 2009/136/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 25 novembre 2009 modifiant la directive 2002/22/CE concernant le service universel et les droits des utilisateurs au regard des réseaux et services de communications électroniques, la directive 2002/58/CE concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques et le règlement (CE) n° 2006/2004 relatif à la coopération entre les autorités nationales chargées de veiller à l'application de la législation en matière de protection des consommateurs, entraînent une modification de la notion de « donnée personnelle » à travers la définition de « données de localisation » (toutes les données traitées dans un réseau de communications électroniques ou par un service de communications électroniques indiquant la position géographique de l'équipement terminal d'un utilisateur d'un service de communications électroniques accessible au public).

4.2.4. Risques liés à la conservation des données

La loi du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme et portant dispositions diverses relatives à la sécurité et aux contrôles frontaliers vient notamment modifier les obligations des opérateurs de communications électroniques relatives à la conservation des données de trafic, et précise les procédures de réquisition et de contrôle.

Le décret n°2006-358 du 24 mars 2006 détermine les catégories de données et la durée de leur conservation par les opérateurs de communications électroniques, fixée à un an pour les besoins de la poursuite des infractions pénales, et à trois mois pour la sécurité des réseaux et des installations. Les catégories de données et leur durée de conservation par les hébergeurs ne sont actuellement toujours pas fixées.

L'article L.34-1-1 nouveau du CPCE redéfinit la procédure de demande de communication des données de trafic, procédure qui doit être précisée par un décret en Conseil d'Etat, pris après avis de la Commission Nationale de l'informatique et des Libertés et de la Commission Nationale de Contrôle des interceptions de Sécurité.

4.2.5. Réglementation générale de la publicité

La réglementation concernant la publicité et son contenu est assez dense et s'applique de la même manière à la publicité en ligne.

Elle concerne en particulier :

Réglementation de la publicité mensongère (article 121-3 du Code pénal et articles L121-1 et L121-4 du Code de la consommation)

Le législateur prévoit un ensemble de sanctions contre toutes les formes de publicité mensongère, les inexactitudes ou les ambiguïtés susceptibles d'induire les consommateurs en erreur, que celles-ci soient involontaires ou non. Par ailleurs, la loi du 10 janvier 1978 a alourdi le régime des sanctions à l'encontre des publicités mensongères : les peines peuvent aller jusqu'à deux ans d'emprisonnement et les amendes jusqu'à 50 % des dépenses publicitaires.

Réglementation de la publicité comparative (article L.121-8 du Code de la consommation) La réglementation de la publicité comparative est très encadrée. Le régime actuel de la publicité comparative est précisé par l'ordonnance du 23 août 2001 transposant la directive européenne de 1997.

Réglementation relatives aux produits interdits ou limités en publicité La loi Evin du 1^{er} janvier 1993 réglemente la publicité pour l'alcool et le tabac. Le décret du 14 juin 1996 et l'article 47 de la loi du 27 janvier 1993 encadrent la publicité pour les produits pharmaceutiques. La publicité pour les produits diététiques ne doit pas faire état, sauf dérogation spéciale, de propriétés curatives ou préventives. La loi du 29 octobre 1974, modifiée par la loi du 5 juillet 1980, interdit les argumentations publicitaires poussant à la consommation d'énergie. La publicité pour les armes à feux est réglementée par la loi du 12 juillet 1985. Les publicités pour l'enseignement et la formation professionnelle sont régies respectivement par la loi du 12 juillet 1974 et la loi du 24 février 1984.

Réglementation relative à l'emploi de la langue française (loi du 4 août 1994) L'emploi de la langue française est obligatoire et s'applique à toute publicité écrite, parlée ou audiovisuelle.

Réglementation relative à la protection de la création publicitaire (droits d'auteur, droits des marques et action en concurrence déloyale).

L'œuvre publicitaire est protégée par le Code de la Propriété Intellectuelle.

La réglementation générale de la publicité n'influe qu'indirectement sur les activités de Mobile Network Group et ne constitue pas de risques réels pour l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société.

4.2.6. Réglementation relative à la protection du consommateur

La protection des données personnelles informatisées ou circulant sur Internet est régie par la loi sur l'informatique et la liberté du 6 janvier 1978 (loi n°78-17). Cette loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 et la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 imposant une obligation de déclaration ou de demande d'autorisation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) pour tout traitement automatisé ou non de données à caractère personnel contenues ou appelées à figurer dans des fichiers de la Société ainsi qu'un ensemble d'autres obligations relatives à la collecte, au traitement et à la conservation de ces données. Cette loi prévoit en particulier la possibilité pour toute personne physique d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées les informations les concernant qui sont inexactes, équivoques, périmées, incomplètes ou dont la collecte ou l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.

Une sensibilité accrue du public sur ces questions de protection de la vie privée et des données personnelles et des changements dans la législation auxquels la Société pourrait avoir à se conformer pourrait limiter sa capacité à utiliser de telles informations personnelles pour son activité. Cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

En outre, la loi pour la confiance dans l'économie numérique a été publiée au Journal Officiel le 22 juin 2004. Elle porte en particulier sur :

La responsabilité des prestataires techniques, des hébergeurs et des opérateurs pour les services de communication en ligne. Elle sera engagée uniquement lorsque « le caractère illicite de l'information dénoncée est manifeste », ou dans le cas où le juge « en a ordonné le retrait ».

L'organisation de la gestion des noms de domaines de l'Internet.

La définition et l'encadrement juridique du commerce électronique (publicité en ligne, « spamming », contrats électroniques, protection du consommateur, libéralisation de la cryptologie). Sur ce point, rappelons que cette loi consacre, pour les personnes physiques, le nouveau principe du consentement préalable à recevoir des prospections directes, conformément à la directive européenne 2002/58/CE du 12 juillet 2002. Toutefois, la prospection directe par courrier électronique est autorisée si les coordonnées du destinataire ont été recueillies directement auprès de lui, conformément à la loi « informatique et libertés » de 1978, à l'occasion d'une vente ou d'une prestation de services et si la prospection directe concerne des produits ou services analogues fournis par la même personne physique ou morale.

Par ailleurs, les professionnels du marketing direct, ayant constitué en toute légalité des bases de données avant la publication de la loi, disposent de six mois pour recueillir le consentement des personnes déjà répertoriées. Passé ce délai, ces personnes sont présumées avoir refusé l'utilisation ultérieure de leurs coordonnées personnelles si elles n'ont pas manifesté expressément leur consentement à celle-ci.

Le cadre d'assignation de fréquences des systèmes satellitaires (déclaration assurée par l'Agence Nationale des fréquences à l'Union internationale des télécommunications).

L'évolution de la législation et de la réglementation relative à l'économie numérique en France tend ainsi à une

protection accrue du consommateur et de l'internaute. La Société estime avoir suffisamment anticipé et intégré ces évolutions, et que celles-ci ne devraient générer d'effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

4.2.7. Réglementation relative aux prestations de publicité

Devant le manque de transparence et la dérive des tarifs des espaces publicitaires, les pouvoirs publics ont dressé des règles strictes dans le cadre de la loi anti-corruption n°93/122 du 29 janvier 1993, dite loi Sapin (Chapitre II du Titre II – article 20 à 29). Cette loi a largement bouleversé les pratiques des agences et des centrales d'achats publicitaires et a permis de clarifier le marché de la vente d'espaces publicitaires.

Les tarifs des espaces publicitaires doivent désormais être connus de tous et les pratiques discriminatoires, ainsi que les commissions occultes, sont formellement interdites. Le législateur n'empêche pas les opérateurs de négocier leurs tarifs mais ils doivent cependant le faire dans un esprit de transparence.

Cette loi est largement intégrée par l'ensemble des acteurs de la profession, et en particulier par Mobile Network Group.

4.2.8. Risque d'internalisation de l'activité de régie publicitaire par les sites Éditeurs

La possible internalisation des activités de régie publicitaire par des sites Éditeurs générant un trafic important pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs. Toutefois, aujourd'hui, ce risque est limité par :

- le nombre important de sites Éditeurs affiliés à l'offre de Mobile Network Group,
- la signature de contrat longue durée avec les sites stratégiques, par leur taille et/ou leur ciblage thématique,
- la taille des sites Éditeurs avec lesquels l'entreprise entretient des relations,
- la diversification des sources de revenus de la Société notamment grâce à l'activité de micro

4.2.9. Risques liés à la propriété intellectuelle

La loi du 1^{er} août 2006 dite loi DADVSI transpose la directive n°2 001-29 du 22 mai 2001 relative à l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information, modifie les conditions d'exercice du droit d'auteur des agents publics, actualise, dans le cadre de la société de l'information, les dispositions de la loi du 20 juin 1992 sur le dépôt légal.

La loi n°2007-1544 du 29 octobre 2007 de lutte contre la contrefaçon transpose la directive européenne n°2004/48/CE du 29 avril 2004 relative au respect des droits de propriété intellectuelle et modifie en profondeur le Code de la Propriété Intellectuelle, elle a pour objectif de consolider la lutte contre la contrefaçon en renforçant les procédures accélérées devant les juridictions civiles, en facilitant l'obtention d'informations sur les réseaux de contrefaçon, en améliorant la réparation du préjudice des victimes de la contrefaçon et en sanctionnant les contrefacteurs, notamment en matière de logiciels et bases de données. Les principales nouveautés de ce texte sont la création d'un droit à l'information, la généralisation de la saisie-contrefaçon, l'augmentation des pouvoirs du juge, le retrait des produits contrefaisants des circuits commerciaux et leur destruction, et l'amélioration de la réparation des victimes de contrefaçons, par la prise en compte de l'importance des bénéfices réalisés par le contrefacteur.

Le décret n°2006-1763 du 23 décembre 2006 relatif à la répression pénale de certaines atteintes portées au droit d'auteur et aux droits voisins et vise à sanctionner la détention ou l'usage de dispositifs permettant, d'une part, de porter atteinte à une mesure technique de protection et, d'autre part, de supprimer un ou des éléments d'information qui accompagnent l'œuvre et qui permettent d'identifier le titulaire des droits ou les conditions d'utilisation de celle-ci.

4.3. Risques liés aux contraintes réglementaires européennes

En application des accords ADPIC de 1994, et dans un souci de protection accrue et uniforme des droits de propriété intellectuelle dans l'ensemble de l'Union Européenne, la Commission a présenté le 12 juillet 2005, un projet de directive visant à accroître les sanctions contre les personnes physiques et morales qui violent de tels droits. Les mesures proposées visent à rapprocher les législations pénales des Etats membres dans le domaine de la lutte contre les atteintes aux droits de la propriété intellectuelle (contrefaçon et piratage). Une proposition modifiée de cette directive a été adoptée le 26 avril 2007 par le Parlement européen.

4.4. Risques de marché

4.4.1. Risque de liquidité

- Endettement financier

Les dettes financières de MNG figurant sur les comptes consolidés, au 30/06/2011, sont en très grande majorité constituées de concours bancaires courants à hauteur de 2 093 K€ mais qui sont compensés par des disponibilités et des valeurs mobilières de placement de l'ordre de 3 247 K€.

Le tableau suivant présente un comparatif entre l'endettement du Groupe et sa trésorerie au titre des exercices consolidés arrêtés au 31/12/2009 et 2010 et 30/06/2011 :

En K€	Au 31/12/2009	Au 31/12/2010	Au 30/06/2011
	Information financière consolidée pro forma 12 mois	Information financière consolidée pro forma 12 mois	Information financière consolidée pro forma 6 mois
Dettes bancaires du Groupe *	5	4	2 093
Disponibilités et VMP, nettes des soldes créditeurs de banque	508	790	3 247
Endettement financier net	-503	-786	-1 154

* Les dettes bancaires de MNG au 30/06/2011 sont constituées exclusivement de concours bancaires courants

Le Groupe n'a pas de contrats de prêts. Son risque de liquidité repose donc essentiellement sur ses concours bancaires soldés par ses VMP et ses disponibilités. Le risque de liquidité est quasi nul à aujourd'hui.

4.4.2. Risques liés aux engagements hors bilan

Néant

4.4.3. Risque de taux d'intérêt

Au 30 juin 2011, la société n'a pas d'emprunt à taux variable. Ainsi, son risque sur les taux d'intérêts est celui payé sur ses concours bancaires courants.

4.4.4. Risque de taux de change

Le chiffre d'affaires et les charges du groupe sont en très grande majorité constatés en euros. Les transactions en devises représentent moins de 1% du chiffre d'affaires ou des charges. Les variations de change ne peuvent avoir qu'un impact très limité sur les comptes de la société.

4.4.5. Risque sur actions

La gestion de la trésorerie de la Société est faite dans une optique de prudence. La trésorerie disponible de la Société est exclusivement placée auprès d'organismes de placements collectifs en valeurs mobilières opérant sur le marché monétaire.

4.5. Faits exceptionnels et litiges

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

4.6. Droits de propriété intellectuelle

La Société est titulaire des droits de propriété intellectuelle et industrielle, sur les marques qu'elle utilise dans le cadre de ses activités.

L'ensemble des marques détenues par la Société est détaillé dans le tableau ci-après :

Marques	Pays	Propriétaire	Date du dépôt	Échéance	Classes
MNG Mobile Network Group	France	MNG	17.2.11		9, 35, 36, 38, 42
Nemo Agency	France	MNG	20.10.09		35, 38, 41, 42

Il convient de préciser que MNG dispose d'un droit d'exploitation gratuit de la marque WAXX Music.

Le groupe dispose également des noms de domaines suivants :

www.mobilenetworkgroup.com, mplanning3.com, mbrand3.com et .fr et .mobi, mplanning.com, mgames.fr, www.m-perf.com, www.m-perf.fr, www. Bemobee.com, activ-mobile.com, activ-mobile.eu, activ-mobile.fr, activ-mobile.net, allmusicmobile.com, bobun-productions.com, bobun-productions.net, bobun-technologies.com, bobunprod.com, bobunproductions.com, bobunstats.com, bobuntech.com, bpro.fr, la-mobile-company.com, la-mobile-company.eu, la-mobile-company.fr, la-mobile-company.net, lamobilecompany.com, lamobilecompany.eu, lamobilecompany.fr, lamobilecompany.net, musicnonstop.fr, musicstoremobile.com, musicstoremobile.fr, nemo-agency.com, nemo-agency.eu, nemo-agency.fr, nemo-agency.net, nemoagency.eu, nemoagency.fr, nemoagency.net, netmobiliz.com,

netmobiliz.eu, netmobiliz.fr, netmobiliz.net, solution-sms.com, solution-sms.fr, solutions-sms.com, solutions-sms.fr, solutionsms.com, solutionssms.com, solutionssms.fr, video-hits-non-stop.com, videohitsnonstop.com, waxx-games.com, waxx-illimite.com, waxx-music.com, waxx-music.net, waxxmns.com, waxxmusic.com, waxxmusic.fr, waxxmusicnonstop.com, webmobiliz.com, webmobiliz.eu, webmobiliz.fr, webmobiliz.net, Wtm-agency.fr

4.7. Risques fiscaux

La Société n'a pas fait l'objet d'un redressement fiscal.

4.8. Assurances et couverture des risques

La Société a mis en place une politique de couverture des principaux risques liés à son activité et susceptibles d'être assurés. Les assurances du Groupe sont résumées dans le tableau suivant :

Souscripteur	Nature de la police d'assurance	Objet	Montant de la couverture
Mobile Network Group	Contrat multirisques professionnels	Assurance des biens contre Indendie- explosion- risques divers	20 000
Mobile Network Group	Contrat multirisques professionnels	Evènements climatiques et catastrophes naturelles	20 000
Mobile Network Group	Contrat multirisques professionnels	Attentats et acte de terrorisme	20 000
Mobile Network Group	Contrat multirisques professionnels	Effondrement	Garanti
Mobile Network Group	Contrat multirisques professionnels	Dommages électriques	Garantis dans la limite de 20 000€
Mobile Network Group	Contrat multirisques professionnels	Bris de glaces et enseignes:Devantures, portes d'accès et fenêtres/ produits verriers intérieurs garantis/enseignes garanties	illimité / 4 256€ / 4 256€
Mobile Network Group	Contrat multirisques professionnels	Vol-vandalisme garantis dans le limites suivantes : contenu sauf espèces - titres-valeurs /espèces, titres et valeurs en coffre ou pendant transport/vandalisme des locaux/vandalisme du contenu	34 048€ / 13 619€ / illimité / 20 000€
Mobile Network Group	Contrat multirisques professionnels	Bris de machines : Machines professionnelles (garanties si désignées par convention spécifique) / Matériel informatique	garanti dans la limite de 34 048 €
Mobile Network Group	Contrat multirisques professionnels	Frais de reconstitution d'archives à la suite des évènements	garantis dans la limite de 29 792 €
Mobile Network Group	Contrat multirisques professionnels	Conséquences financières des l'arrêt d'activité: Perte de revenus	garantis dans la limite de 30 643€ limitée aux frais supplémentaires et avec période d'indemnisation de 18 mois
Mobile Network Group	Contrat multirisques professionnels	Responsabilité civile-Prestations de protection juridique et d'assistance par téléphone-prestation d'assistance	garantie limitée selon convention spécifique

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1. Histoire et évolution de la société

5.1.1. *Raison sociale, nom commercial et siège social de l'émetteur*

5.1.1.1. *Dénomination sociale (article 3 des statuts)*

La dénomination de la Société est MOBILE NETWORK GROUP.

Dans tous les actes, factures, annonces, publications et autres documents émanant de la société, la dénomination sociale doit toujours être précédée ou suivie des mots écrits lisiblement "Société anonyme" ou des initiales "S.A." et de l'indication du montant du capital social.

5.1.1.2. *Siège Social (article 4 des statuts)*

Le siège social est fixé : 37, rue des Mathurins 75008 Paris.

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou des départements limitrophes par simple décision du conseil d'administration sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale ordinaire, et partout ailleurs en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

En cas de transfert décidé conformément à la loi et aux statuts par le conseil d'administration, celui-ci est habilité à modifier les statuts en conséquence.

5.1.2. *Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur*

La Société est enregistrée au greffe du Tribunal de Commerce de Paris sous le numéro B 447 922 972.

5.1.3. *Date de constitution et durée de vie de la Société*

5.1.3.1. *Date de constitution*

La société a été constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 mars 2003 à Paris.

5.1.3.2. *Durée de vie (article 5 des statuts)*

La durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années (99 ans) à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 31 mars 2102, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

5.1.4. *Forme juridique et législation régissant ses activités*

La Société est une Société Anonyme à Conseil d'Administration.

Elle est régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à venir, notamment par le Code de Commerce et ses textes modificatifs, ainsi que par ses statuts.

Elle est régie par le droit français.

5.1.5. *Exercice social (article 6 des statuts)*

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

5.1.6. Historique de la Société

Au cours de son développement, MNG a connu les éléments marquants suivants :

Décembre 2003	Lancement des premiers services mobiles sur le portail Bouygues Télécom
2006	Développement des plateformes techniques
2008	Création de l'offre agence de marketing mobile
Avril 2011	Inscription par cotation direct sur le Marché Libre de NYSE-Euronext Paris
Juin 2011	Acquisition de 26,67% de la société Bemobee Solutions
Juin 2011	Acquisition de 100% de M-Brand3 et M-Perf
Octobre 2011	Acquisition de 100% de Bemobee Solutions
Novembre 2011	Création de Baobab Entertainment, filiale dédiée à l'édition d'applications mobiles.
Novembre 2011	Acquisition de 20% de MédiaConnect

5.2. Investissements

5.2.1. Principaux investissements réalisés durant la période couverte

Les investissements réalisés sont limités aux actifs opérationnels nécessaires à la Société (serveurs, ordinateurs, matériels de bureau).

Le tableau ci-dessous indique les investissements réalisés par MNG sur les exercices 2008, 2009 et 2010 ainsi que sur le S1 2011:

En milliers d'euros	Au 31/12/2009	Au 31/12/2010	Au 30/06/2011
	Information financière consolidée 12 mois	Information financière consolidée 12 mois	Information financière consolidée 6 mois
Investissements incorporels	22	102	35
Investissements corporels	0	15	24
Investissement financiers	0	8	17
TOTAL	22	125	76

En 2010, MNG a investi à hauteur de 55,9 K€ sur la plateforme SMS, la plateforme de stockage et de distribution de produits digitaux, son outil de reporting ainsi que sur la base de reconnaissance de téléphones et sur Framework pour des développements de sites mobiles.

M-Perf a investi à hauteur de 45K€ sur le logiciel Admanji, Adserver permettant de diffuser les campagnes publicitaires à la performance

D'autres investissements ont été réalisés pour 24,7K€.

Sur le premier semestre 2011, MNG a investi à hauteur de 33.6K€ sur une plateforme de routage SMS MBrand3 quant à lui a réalisé des agencements pour 20.2k€ et des dépôts de garanties pour 16.8K€. D'autres investissements ont été faits pour 6 K€.

Au total, sur le S1 2011, le montant des investissements réalisés par Le Groupe s'élève à 76 K€.

5.2.2. Principaux investissements en cours

MNG n'a pas d'investissements significatifs en cours pour lesquels un engagement aurait été pris à l'exception des compléments de prix dus éventuellement, aux cédants des sociétés M-Brand3 et M-Perf, Bemobee Solutions.

5.2.3. Politique d'investissements futurs

Si MNG n'a pas vocation, pour le moment, à réaliser des investissements significatifs au cours des années à venir et pour lesquels les organes de direction de la Société auraient pris des engagements fermes, elle envisage néanmoins de réaliser certains investissements d'équipement tels que :

- Evolution et maintenance de l'Adserver de M-Perf
- Evolution et maintenance de plusieurs plateformes

Pour 2012, le rythme d'investissement devrait se poursuivre sur les mêmes bases avec environ 100 K€ d'investissement.

En termes de croissance externe, MNG n'a pas identifié de cible particulière, ni pris d'engagement ferme nécessitant de prévoir une enveloppe définie d'investissement.

5.3. Informations boursières

Mnémonique Alternext : ALMNG

Code ISIN : FR0010812230

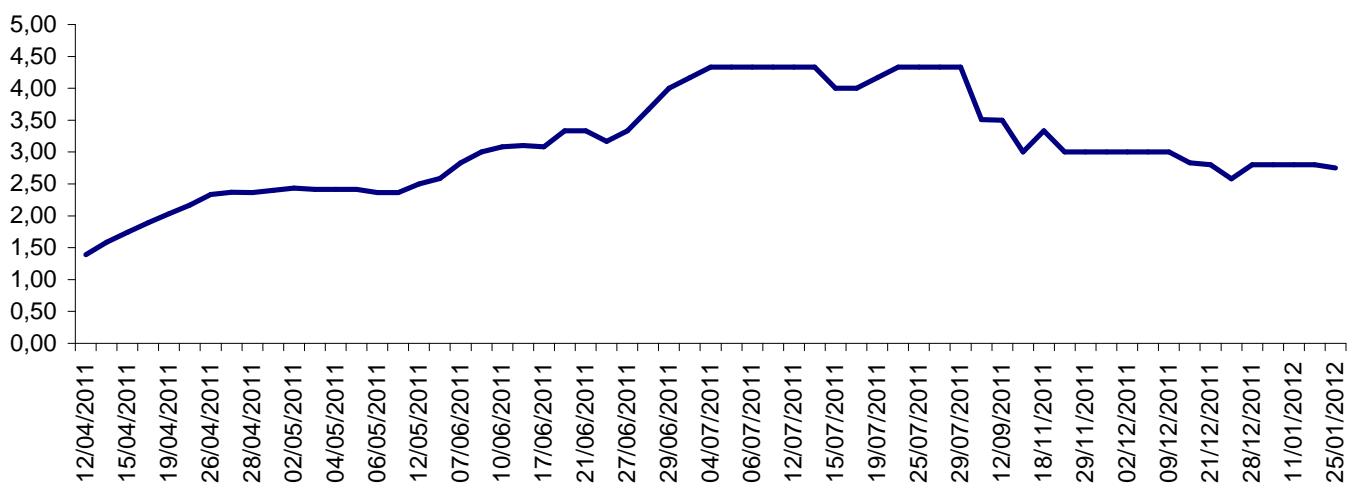
Service Emetteur : SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES, 32, rue du Champ de Tir, BP1236, 44312 Nantes.

Marché des titres de la société avant transfert sur Alternext :

Mnémonique	MLMNG
Code ISIN	FR0010812230
Place de cotation	NYSE Euronext Paris
Marché de cotation	Marché Libre (avant transfert)
Catégorie de cotation	Fixing
Horaire de cotation	15h00
Période de négociation au derniers cours	15h30
Appartenance à un indice	Néant
Autre ligne de cotation	Néant
Eligibilité PEA	Oui
Eligibilité SRD	Non
Classification sectorielle ICB	5500, Medias
Secteur	5550, Medias
Sous-secteur	5555, Agences de medias
Capital au 29/02/2012	546 618,60 €
Nominal de l'action	0,1 €
Nombre de titres composant le capital	5 466 186 actions
Cours d'introduction (le 12/04/2011)	1,39 €
Cours au 29/02/2012	4,83 €
Capitalisation boursière à l'introduction	3 511 542 €
Capitalisation boursière au 29/02/2012	26 401 678,38€
Flottant (public) en % du capital au 29/02/2012	29,72%
Flottant (public) en capitaux au 29/02/2012	7 846 578,82€

	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Nombre de séances de bourse	19	22	21	20	22	22	21	20	22
Nombre de séances de cotation	10	8	12	13	0	2	0	5	7
Taux de cotation	53%	36%	57%	65%	0%	9%	0%	25%	32%
Cours le plus haut en €	2,40	2,58	4,17	4,33	0,00	3,51	-	3,33	3,00
Cours le plus bas en €	1,39	2,37	2,83	4,00	0,00	3,5	-	3,00	2,58
Dernier cours du mois en €	2,40	2,58	4,17	4,33	4,33	3,50	3,5	3,00	2,80
	14 616	11 496	21 204	10 944	-	1 560	-	46 260	28 272
Nombre de titres échangés en moyenne par jour	1462	1437	1767	842	0	780	0	9252	4039
Taux de rotation du capital	0,04%	0,04%	0,05%	0,02%	0,00%	0,02%	0,00%	0,17%	0,07%
Capitalisation boursière en K€ (dernier jour du mois)	10 580 083	11 388 284	18 368 200	19 102 928	19 102 928	15 429 288	15 429 288	13 225 104	12 343 430
Nombre de titres	3 458 334	3 458 334	3 458 334	4 408 368	4 408 368	4 408 368	4 408 368	5 466 186	5 466 186

Sources : NYSE-Euronext / EuroLand Corporate



Sources : NYSE-Euronext

6. APERCU DES ACTIVITES

6.1. Présentation de la Société et de ses activités

6.1.1. Présentation générale de MOBILE NETWORK GROUP

Créée en 2003, sous le nom de BOBUN PRODUCTION, la société MOBILE NETWORK GROUP est devenue en quelques années le leader français du marketing et de la publicité mobile dont le métier est d'accompagner les marques, les grands éditeurs et les annonceurs à penser, réaliser, monétiser et analyser leurs stratégies sur les nouveaux systèmes d'exploitations : Android, Ios (Apple), Windows 8 etc.

Il est important de comprendre que le clivage technologique qui pouvait exister entre les ordinateurs fixes et mobiles, entre les tablettes et les télévisions n'existe désormais plus. Dès lors, les télévisions connectées de demain, comme les tablettes d'aujourd'hui, embarqueront des systèmes d'exploitation Android, Apple, Windows et autres...

Par la maîtrise de la technologie mobile, MOBILE NETWORK GROUP a su développer une expérience et des outils qui, aujourd'hui, permettent de garantir à ses clients que leurs applications mobiles seront à la fois disponibles sur un téléphone mobile, une tablette, une télévision connectée ou un ordinateur.

Au delà de la maîtrise des technologies, MOBILE NETWORK GROUP maîtrise également les usages et les codes de chaque support. En effet, une application mobile développée pour un iPhone™ ne reprendra pas les mêmes contenus et n'aura pas la même ergonomie sur une tablette ou sur une télévision connectée. La compréhension des usages en mobilité, la maîtrise des technologies mobiles permettent à MOBILE NETWORK GROUP d'accompagner ses clients dans le temps et de les aider à anticiper les sauts et évolutions tant technologiques que d'usages.

MOBILE NETWORK GROUP est la seule société française à intégrer toute la chaîne de valeur des services mobiles (stratégie, création, développement, marketing, publicité, édition).

MOBILE NETWORK GROUP intègre 5 Business Units...

- Bemobee : agence de conseil et de création,
- Nemo Agency : agence de développement et solutions mobiles,
- MBrand3 : régie mobile prémium,
- M-PERF : régie mobile à la performance,
- Baobab Entertainment : société d'édition d'applications et de services mobiles.

...et décompose son offre autour de 4 métiers :

- Penser,
- Faire,
- Monétiser et Promouvoir,
- Analyser.

MOBILE NETWORK GROUP participe également à la création et à la structuration de l'éco système de la mobilité au travers de ses implications et interventions dans les associations et forums professionnels :

- Marketing Mobile Association (MMA) : co-fondateur et administrateur, président de différentes commissions notamment la commission « application » ;
- Association de l'économie numérique (ACSEL) : pilotage de la commission de mobilité ;
- Association française du multimédia mobile (AFMM) : pilotage de la commission mesure du trafic avec notamment Médiamétrie.
- L'IAB France (Interactive Advertising Bureau) : membre du conseil d'administration.

Le rôle actif de MOBILE NETWORK GROUP permet d'anticiper les principales tendances du marché.

6.1.2. Activités de MOBILE NETWORK GROUP

MOBILE NETWORK GROUP opère principalement sur le marché de l'internet mobile (Smartphones et tablettes). C'est aujourd'hui un marché en pleine expansion. Il suffit de constater que le marché français de la vente de téléphonie mobile est de plus en plus orienté autours des « Smartphones » puisque près de 23,5% des terminaux vendus en 2010 appartenaient à cette catégorie, selon le cabinet d'étude GfK. Entre janvier et mai 2010, les ventes de Smartphones ont cru de 143% par rapport à la même période sur l'année 2009. Sur l'année 2011 7,3 millions de

Smartphones ont été vendus, contre 3,6 millions d'unités en 2009 en France, soit une croissance de plus de 100% en 24 mois.

Concernant les tablettes, selon les dernières projections d'IDC, il devrait s'en vendre, dans le monde, 62,5 millions en 2011 contre 17,4 millions en 2010 (source iSuppli).

6.1.2.1. PENSER & CREER

Bien avant de lancer une application et d'en faire sa promotion, il convient de penser sa stratégie mobile.

Comment positionner son application ? Que faire ? Quel est l'univers concurrentiel ? Sur quelle plate forme la développer, comment la faire connaître ? Comment ne pas être une application de plus parmi les plus de 500.000 applications existantes ? Comment mettre en avant sa marque ? Comment mettre en avant ses contenus, penser une ergonomie simple et astucieuse ? Quel peut être son modèle économique ? Doit-on intégrer des passerelles vers un site internet, vers des pages fans Facebook ?

Il est essentiel de comprendre que les spécialistes des solutions internet ne sont pas des experts du mobile.

MOBILE NETWORK GROUP répond aux problématiques de ses clients dont la typologie est la suivante :

- **BRANDING** : comment faire connaître sa marque sur le mobile et bénéficier d'une forte image d'innovation et de notoriété ?
Exemple : je suis une marque de luxe et je souhaite faire savoir à mes clients que le mobile est un support que j'adresse, car j'innove pour mes produits mais aussi dans ma communication,
- **FIDELISATION** : comment proposer à ses clients des services de proximité afin de leur faire prendre conscience que sa marque est proche d'eux ? Exemple : je reçois un SMS quand mon colis est disponible, quand ma voiture est prête suite à une réparation, je consulte mes comptes bancaires sur mon mobile etc....
- **ACQUISITION** : au travers du canal mobile, comment chercher non pas à cannibaliser ses services existants sur internet mais à conquérir de nouveaux clients.
Exemple : Voyages SNCF qui propose des offres uniquement sur le mobile avec un grand succès.
- **M-COMMERCE** : peut-on vendre ses produits directement sur un mobile ? Comment le faire ? quel est le coût d'acquisition ? comment suivre et tracker ses transactions, quels est le taux de transformation entre les prospects et les clients ? Quel peut être le panier moyen ? Doit-on vendre des produits spécifiques sur le mobile ?

De plus, en tenant compte des spécificités intrinsèques du mobile, comme la localisation, le champ des possibilités s'ouvre à la fois sur des services de proximité, du commerce de proximité ou de la publicité géolocalisée.

Afin de réussir un service mobile et de générer de l'intérêt, MOBILE NETWORK GROUP a mis en place une méthodologie extrêmement pointue qui analyse trois principales composantes :

1. le service mobile est-il innovant d'un point de vue technologique ? (réalité augmentée, scanner de code barre, technologie NFC etc....)
2. le service apporte-t-il un contenu nouveau sur le mobile ?
3. le service apporte-t-il une nouvelle forme de consultation ? une nouvelle ergonomie ?

A la fin du processus d'analyse et de compréhension du métier des clients, MNG doit être capable de répondre à au moins une de ces questions par la positive, autrement, il ne se réduira qu'à un simple prestataire de service mobile et ne présentera qu'un intérêt limité pour le consommateur final.

Les deux agences de MOBILE NETWORK GROUP : Bemobee et Nemo Agency, sont expertes dans les problématiques de mobilité et savent parfaitement répondre aux besoins des clients avec un positionnement axé sur le conseil en création, l'ergonomie et le design pour Bemobee et sur le développement technique et la gestion de production pour Nemo Agency.

Ainsi plus globalement, MOBILE NETWORK GROUP intervient sur des missions dont le spectre est large :

- Etudes de marché.
- Positionnement Stratégique.
- Benchmark.
- Construction de business modèles spécifiques.
- Post Test et Pré Test de campagnes mobiles.

Il est important de comprendre qu'une campagne de marketing mobile peut commencer par l'utilisation de simples SMS :

La solution consiste alors à envoyer un message d'information ou de service souvent personnalisé à ses clients ou prospects. Les avantages de cette technique sont multiples :

- *Le taux de lecture des campagnes SMS est très élevé :*

D'après une étude IPSOS Média / AFMM réalisée début 2010, on peut constater que le taux de lecture d'un SMS varie entre de 95% à 100%.

- *Les campagnes sont très ciblées :*

Généralement, les campagnes de marketing mobile par SMS utilisent des bases de données qualifiées et véhiculent un message personnalisé afin d'augmenter leur efficacité.

- *La diffusion est instantanée :*
Une campagne SMS de plusieurs millions de messages peut se diffuser en quelques minutes.

Au delà des techniques SMS, certains clients plus innovants intègrent, le développement d'applications mobiles dans leur stratégie de communication.

Quelques Exemples :

Croix-Rouge française

Bemobee a accompagné la Croix-Rouge française dans la conception, le développement et la promotion de son application mobile iPhone, Android et Nokia. Saluée à de nombreuses reprises pour sa simplicité et son intuitivité d'utilisation, l'interface graphique et ergonomique permet un accès facile à un contenu riche et complexe. Reliée à un back office, elle est entièrement administrable et modifiable à distance. Des choix ergonomiques et techniques qui en ont fait une application mobile de référence.



CHANEL

Bemobee a conçu et développé plusieurs applications iPhone pour CHANEL.

L'application Allure Homme Sport présente le parfum dans une interface et une réalisation haut de gamme reprenant les codes de la Maison. Audacieuse et innovante, elle permet également aux utilisateurs, via un jeu 3D embarqué, de jouer au boomerang avec leur iPhone, en exploitant au maximum les capacités de l'iPhone (accéléromètre, gyroscope) Grâce à une mise en avant sur l'AppStore orchestrée par Bemobee avec les équipes d'Apple, cette application connut un vrai succès durant la période de fêtes.



Autogrill

Bemobee a conçu et réalisé la première application iPhone d'Autogrill dans le monde. Tournée vers le couponing mobile et le m-commerce géolocalisé, cette application de couponing mobile est clairement orientée vers le Return On Investment de l'enseigne de restauration autoroutière multimarques. Outre la localisation des restaurants, l'application Autogrill permet de recevoir des coupons de réduction lors de déplacements autoroutiers. Mieux, elle permet de recevoir une notification dès que l'utilisateur arrive à moins de 50 Kms d'un restaurant.



Eden Park

Innovante, l'application Eden Park sur iPhone digitalise le concept de carte de fidélité sur le mobile via Facebook, grâce à un système élaboré de géolocalisation et de « check in » en magasins. Une technologie de reconnaissance d'images intégrée permet également d'enrichir la relation client/marque par le biais de contenus exclusifs accessibles en scannant le catalogue Eden Park avec son iPhone.

Canal +

Addictives, les applications iPhone et Android conçues et réalisées pour Canal + par Bemobee fonctionnent en interaction complète avec l'application Facebook « Pronostic L1 », et permettent aux fans de foot de réaliser pour chaque journée de championnat leurs pronostics directement sur leur Smartphone, et de se mesurer à leurs amis.

6.1.2.2. FAIRE

Une fois la stratégie mobile pensée et validée par les clients, une phase de production industrielle est enclenchée et nécessite tout à la fois une approche sur mesure et méthodique.

Ainsi, MOBILE NETWORK GROUP a développé ses propres outils pour répondre à la demande du marché et réduire les temps de développement technique et le portage des applications ou des services mobiles sur toutes les plates formes existantes.

Les outils développés par MOBILE NETWORK GROUP sont :

- Une base de reconnaissance de téléphones, permettant de connaître les caractéristiques des téléphones se connectant afin d'afficher les bons contenus au bon format.
- Un framework de création de sites mobiles et d'applications mobiles.
- Un outil de reporting, d'analyse et de statistiques.
- Une plateforme digitale de téléchargement, permet de livrer des contenus digitaux sur l'ensemble des mobiles.
- Une plateforme de routage SMS//MMS en SAAS, utilisée en interne et mis à disposition des agences et des annonceurs.

MOBILE NETWORK GROUP est maître de ses plateformes techniques.

Son équipe de Recherche et développement est membre active de la plupart des forums et club de développement mobile (Android, Apple, Open Source etc..) et participe à la définition des normes technologiques futures. Ainsi, la plupart de leurs concepts technologiques proviennent de leur laboratoire de recherche et servent de base à de nouveaux concepts innovants.

La société peut donc :

- Assister partiellement ou participer pleinement à la publication de sites mobiles et d'applications mobiles ;
- Générer une base de données de reconnaissance mobile ayant pour objectif d'assurer du « multi rendering » sur près de 600 critères par téléphone ;
- Gérer un entrepôt digital qui permet le stockage et le téléchargement du contenu digital ;
- Gérer une plateforme de routage SMS//MMS permettant la création, la gestion et la personnalisation des campagnes.

MOBILE NETWORK GROUP utilise une méthodologie précise et industrielle pour la conduite de ses projets et peut également mettre en place des plans d'assurance qualité (PAQ) adaptés à chaque besoin. La société s'appuie également sur les recommandations ITIL, référentiel des meilleures pratiques en matière de production IT.

Exemple de Développement Technique :



Exemple d'applications mobiles et tablettes tactiles pour la marque d'horlogerie française Bell & Ross

Nemo Agency a développé une Web application iPhone, BlackBerry et iPad qui présente l'intégralité du catalogue et des actualités de la marque aux clients et revendeurs permettant également de géolocaliser les points de vente.

Exemple de développement iPhone



NEMO AGENCY a développé l'application iPhone Vogue en France, référent international du style et des tendances. Vogue, a souhaité accompagner ses lecteurs au quotidien et renforcer leur relation de proximité. L'application présente les actualités, les vidéos produites par les équipes de Vogue ainsi que les derniers défilés. NEMO AGENCY a également fourni un CMS de gestion des contenus mobile ainsi qu'un Adserveur Mobile au groupe Vogue.

6.1.2.3. MONETISER et PROMOUVOIR

Une fois les services pensés, développés et testés, il convient de les faire connaître et de les monétiser. Les experts médias et régies de MNG, au plus de proche des clients construisent à la fois le plan de lancement des applications et sites mobiles mais aussi le business plan associé.

Avec les régies publicitaires premium MBrand3 et à la performance M-PERF, MOBILE NETWORK GROUP propose l'offre la plus complète du marché français en terme de régie publicitaire sur Smartphones et tablettes.

M BRAND3

L'offre de MBrand3 apporte en effet aujourd'hui aux annonceurs la possibilité de distribuer leurs applications au sein de larges audiences.

Afin de pouvoir émerger parmi les plus de 500.000 applications disponibles, le media mobile s'avère aujourd'hui être le canal le plus efficace. Sans rupture, il permet aux annonceurs d'atteindre des audiences extrêmement captives et réceptives aux messages diffusés.

Fort de son expertise acquise lors de l'exploitation de Nokia Interactive France et de ses 3 années d'existence, l'offre de MBrand3 est aujourd'hui l'une des plus puissantes et complètes du marché.

MBrand3 est aujourd'hui la régie publicitaire mobile exclusive des grands groupes de presses et des éditeurs suivants :

- Groupe Mondadori (Closer, Grazia, Télépoche)
- Groupe Les Echos (Les Echos, Investir, Radio Classique)
- Groupe Nouvel Obs (Nouvel Obs, Challenges)
- Groupe Marie Claire (Marie-Claire, Marie-Claire Maison, Cosmopolitan, Famili, Magic Maman)
- Groupe Le Figaro (La chaîne Météo, Sports24)
- Groupe Best of Media (Tom's Hardware, Tom's Guide, Tom's Game)
- Groupe CBS (C Net, ZD Net, Gamekult, Business Mobile, Goosto)
- Groupe Benchmark (JournalduNet, L'internaute Restaurants, L'Internaute Cuisiner, L'Internaute Voyages, Journal des Femmes...)
- Groupe Universal (Applications d'artistes (Black Eyed Peas, Lady Gaga...), InfoConcerts + nombreuses applications de styles et thèmes musicaux)
- Groupe La Centrale (La Centrale, Caradisiac)
- Groupe Lafont Presse (Entreprendre, Réseaux & franchises,
- Groupe Roularta (Côté Maisons)
- Nokia
- Applications RATP
- Voyages SNCF
- Les Inrocks
- Radio Nova
- Beezik
- Shazam France
- L'AFP
- Gizmodo
- News Republic
- AEF / France Télévisions (France24, RFI)
- Ainsi que de nombreux autres éditeurs indépendants tels qu'Osmoz (Firmenich), SoFoot, EliteAuto, Relay, ParisBouge, Appli Geek, Liligo, MeteoGroup, LeFootSport...
-

L'audience générée au travers de ses multiples clients permet aujourd'hui d'atteindre mensuellement, 13 millions de visiteurs (non dédupliqués) et 8 millions dédupliqués (source Médiamétrie), soit un bassin d'audience pouvant atteindre un mobinaute sur deux en France.

L'inventaire global représente plus de 300 millions d'impressions disponibles par mois.

Agrégeant de très importantes audiences, MBrand3 propose de vendre les supports en spécifique en fonction des typologies d'audiences ou regroupées au sein de packs thématiques afin de créer des offres extrêmement fortes et incontournables.

Ainsi, MBrand3 a mis en place plus une quinzaine de packs thématiques permettant aux marques d'atteindre d'importants bassins d'audiences.

Parmi les thématiques, on retrouve des offres permettant de cibler des Femmes, Hommes, CSP+, Jeunes, Divertissement, Sports, Automobile, Musique, Voyages, High-tech, mCommerce, etc.

Cet inventaire premium est aujourd'hui commercialisé sous plusieurs formats :

a) Bannières publicitaires



Présentes sur toutes les pages au sein des applications.

b) Interstitiels



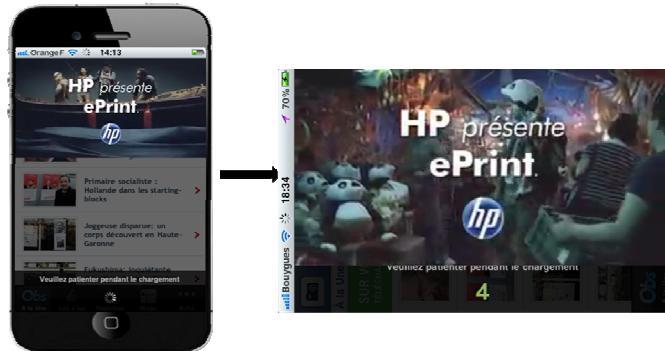
Les interstitiels se lancent pendant le chargement des applications

c) Formats Travel



Format flottant sur les pages d'accueil des applications jouant avec l'accéléromètre des téléphones (inclinaisons, micro, orientation, etc.)

d) Expand Banners vidéos



Lors de l'arrivée sur la page d'accueil, déploiement d'une bannière étendue intégrant directement un format vidéo

e) Billboards Vidéos



Format vidéo publicitaire diffusé avant un contenu vidéo

f) Formats HTML5



Exemple d'expand bannière permettant plusieurs actions sur la même création (clic vers l'AppStore, clic vers le site de l'annonceur, clic lançant une vidéo)

g) Formats éditoriaux



Exemple d'intégration éditoriale : Publi-rédactionnel H&M sur Grazia

Dispositifs de promotion :

MBrand3 est aujourd'hui capable de proposer des dispositifs répondants à tous les types de demandes des annonceurs en proposant les mécaniques suivantes :



Génération de trafic vers des centres d'appel



Génération de trafic vers les différents stores d'applications



Génération de trafic vers les sites mobiles des annonceurs



Redirection vers des services de cartographie, POI ...



Redirection vers des vidéos encodées mobiles

Ces leviers correspondent aux principales mécaniques de promotion destinées aux annonceurs, mais MBrand3 propose également les leviers suivants afin d'accompagner toutes les problématiques marketing et commerciales :

 Mobile Web Push	 Mobile Opt-in
 Text-to-Win	 QR Codes
 Text Voting	 Mobile Web Site
 Text Quiz	 Mobile Agenda
 Mobile Ticketing	 Mobile Download
 Mobile Coupons	 Mobile Banner Ad
 Mobile Alerts	 Mobile Video Ad
 MMS Push	 Mobile Survey
 MMS-to-Screen	 Click-to-Call
 MMS-to-Web	 Click-to-Video
 Picture Recognition	 Web-to-Phone
 Location Finder	

Au travers de cette offre extrêmement complète, les équipes de MBrand3 ont géré depuis sa création plus de 1 000 campagnes pour plus de 300 annonceurs différents.

Parmi les principales références annonceurs, on trouve les grandes marques réparties sur les secteurs suivants :

Banque et Assurance : Boursorama Banque, Assu2000, BNP Paribas, MMA, HSBC, LCL, Maaf, Axa, ING, Cetelem, La Banque Postale, Visa, Barclays, Mastercard, Crédit Foncier, Banque Populaire, Cofidis, Cortal Consors, Crédit Agricole, Société Générale, Allianz, Finaref, CIC...

Automobile : Volkswagen, Honda, Nissan, Opel, Mini, Renault, Peugeot, Land Rover, General Motors, Ford, Michelin, National Citer, Suzuki, Volvo, Skoda, Ford, Alfa Romeo, Mercedes, Fiat, BMW, Jaguar, Avis, Citroen...

Retail : Auchan, Monoprix, Fnac, Vertbaudet, Newlook, Boulanger, Groupon, Calor, Etam, Krys, Bosch, BrandAlley, H&M, La Redoute, McDonalds...

FMCGs : Givenchy, Axe, Dinh Van, Lacoste, Nuxe, Nina Ricci, Procter & Gamble, Dior, Guerlain, Head & Shoulders, Philadelphia, Vichy, Pantene, Cartier, L'Oréal, Tampax, Garnier, Cornetto, Coca-Cola, Interbev, Lion, Nestlé, Domino's Pizza, Ben & Jerry's, Orangina, Sunny Delight, Sprite...

Services : MAPAI, RegionsJob, HomeBox, 118712, Fia Net, La Poste, 118000, Instituto de Empresa, Fedex, DHL, Total, BP, 118218, EDF...

Voyages : Accor, RATP, Club Med, SNCF, OT Grece, Lufthansa, Suite Hotels, Espagne, Air France, Hotels.com, Voyages SNCF, Eurostar...

Medias : TF1, France24, AOL, Closer, AdenClassifieds, Editions Atlas, Logic Immo, Annonces Jaunes, Télépoche, Pages Jaunes, 20Minutes, Canal+, Google, Relay, ParuVendu, Axel Springer, Roularta, Conde Nast...

Divertissement : Real, 20th century Fox, Universal, Dailymotion, Paramount, Sony Pictures, Gaumont, Warner Bros, Pocket, Buena Vista...

Sports : Adidas, Reebok, Sajoo, PMU, Sport2000, Puma, Nike...

Contenus Mobiles : ClicMobile, Fktel, Cellfish, Gameloft, Cellcast, Electronic Arts, Mediaplazza, Buongiorno, Mobilitag, Netcell, Zaoza, Utel, Zed, Playphone, Glu, PrimeGaming, Mobibase, Meetic...

Opérateurs : SFR, Orange, Bouygues Telecom,0²...

Services d'information du Gouvernement (SIG) : Sécurité routière, INPES, UbiFrance, Armée de Terre, Ademe, Eco Emballages, CNAM...

High Tech : IBM, EADS, Microsoft, Dell, Philips, HP, Cegid, Samsung, Nokia, Indesit, HTC, Apple, Intel, SAP ...

Les équipes de MBrand3 travaillent également avec les principales agences media du marché où elles ont su s'imposer comme partenaire incontournable de leurs plans medias.

Parmi les principales, on retrouve les Groupe Aegis, Carat, OMG, Group M, KR Media, Mediaedge, Mediocom, Mindshare, Marvellous, Havas, Adenyo, My Media, LDMobile, Neo, Ogilvy, PhoneValley, UserAdgents, Zenith Optimedia, Publicis, Vivaki, PureAgency, 6am, Care, Fullsix, PlanNet, Starcom....

La diffusion des messages publicitaires s'effectue aujourd'hui via des Ad Servers mobiles, MBrand3 travaillant aujourd'hui avec les principaux acteurs du marché.

Ses capacités techniques couplées aux outils de MOBILE NETWORK GROUP permettent aujourd'hui à MBrand3 de proposer aux annonceurs, au-delà des ciblages thématiques, des ciblages techniques très avancés permettant d'obtenir d'excellents retours sur les campagnes.

MBrand3 est donc en mesure de pouvoir proposer un ciblage additionnel :

- par système d'exploitation (OS),
- par terminal,
- par opérateur,
- par utilisateur,
- par session,
- par géolocalisation,
- par horaire

M-PERF

L'usage de l'internet mobile et les volumes disponibles connaissant une croissance exponentielle, MOBILE NETWORK GROUP a également lancé début 2010 une plate forme à la performance, M-PERF.

Issue du rachat d'une technologie permettant de s'adresser à un marché annexe (celui du marketing direct et de la performance), M-PERF permet ainsi de coupler les campagnes d'image sur les supports premiums de MBrand3 et les volumes dits « à la performance » sur les réseaux mobiles français et internationaux.

MOBILE NETWORK GROUP est ainsi capable d'adresser tous les besoins des marques, que ce soit dans une logique d'image ou de performance.

M-PERF est un ad server développé pour commercialiser les campagnes de publicité mobile à la performance avec deux modes :

1 - En « self serve » : L'éditeur ou annonceur gère lui-même son inventaire et/ou ses campagnes.

Cette option permet aux petits éditeurs comme aux petits annonceurs de se connecter par eux-mêmes à la plate forme et de gérer par leurs soins la monétisation comme la promotion de leurs supports.

Ce mode permet aux annonceurs de fixer eux-mêmes le prix désiré de leur enchère et de payer ainsi le prix juste. L'offre et la demande affineront automatiquement la campagne et sur les niveaux de diffusion (*plus le prix est bas, moins elle diffusera alors qu'un prix plus élevé permettra de diffuser plus largement*) – il s'agit donc d'une plate forme automatisé gérant l'offre et la demande.

L'utilisateur s'enregistre et crédite son compte, puis n'a plus qu'à programmer sa campagne en paramétrant les critères suivants :

- Formats
- Période
- Catégories
- Prix du clic ou de l'action souhaitée (prix au téléchargement, au lead, à la vente, etc.)
- Destination (page, appel, sms, store...)
- Ciblages (pays, opérateur, fabriquant, plateforme...)

Il peut ensuite suivre la campagne : avancement, budget consommé, performances en temps réel.

2 - En « délégation » : La gestion complète est faite par MOBILE NETWORK GROUP via M-PERF avec un chef de projet sur un mode de fonctionnement agence / annonceur.

Avec plus de 1 300 sites et réseaux connectés, M-PERF est aujourd'hui capable de diffuser dans plus de 140 pays et touche plus de 65 millions de mobinautes dans le monde.

Le trafic de M-PERF provient aujourd'hui de 3 sources :

- 1) Gestion des invendus des principales régies mobiles françaises
- 2) Raccordement en direct de certains éditeurs (de type plate formes communautaires, jeux, etc.,) drainant de très gros volumes mais ne pouvant être vendus en premium
- 3) Et par la récupération des IPs françaises de nombreux réseaux étrangers ayant souhaité déléguer à M-PERF la commercialisation de leurs audiences françaises qu'ils ne peuvent vendre à leurs annonceurs locaux.

Bénéficiant du support technique des équipes de MOBILE NETWORK GROUP, M-PERF propose aujourd'hui l'ensemble des palettes et formats présentés précédemment.

Ses modes de vente sont aujourd'hui principalement sur la base de CPC (coût au clic) et intègre désormais des modèles au download, au lead, au formulaire, à la vente ou encore au ranking.

Les débuts de M-PERF sont extrêmement prometteurs avec plus de 300 campagnes à son actif après moins d'un an d'activité pleine.

6.1.2.4. ANALYSER

MOBILE NETWORK GROUP a développé une solution de suivi et de tracking des campagnes marketing et de publicité mobile qui permet sous forme de dash board de suivre en temps réel les résultats d'une campagne de lancement d'application, la performance d'une campagne publicitaire mobile.

Ainsi MOBILE NETWORK GROUP peut en temps réel analyser et modifier toutes campagnes de publicité mobile, mais également en fin de campagne faire des bilans des actions menés et réfléchir avec ses clients sur les futures opérations.

A cette étape de son intervention, MOBILE NETWORK GROUP analyse aussi les écarts par rapport au business plan prévisionnel réalisé avec ses clients et ce afin d'optimiser le coût d'acquisition client, le budget d'investissement, ou bien la rentabilité des opérations mobiles. MOBILE NETWORK GROUP est clairement un groupe dédié à la performance de ses activités et de ses campagnes.

Lors que MOBILE NETWORK GROUP réalise des opérations de BRANDING, elle réalise également des post tests de campagnes afin de mesurer l'impact en termes de notoriété des campagnes, ceci combiné avec l'évolution du classement des applications sur les différents stores d'applications et la durée de présence dans les plus hautes places des classements. Ainsi, MOBILE NETWORK GROUP a une vue globale de la performance en terme d'image de ses recommandations. Les Post-tests sont parfois complétés par des études qualitatives et quantitatives sur le contenu des applications et sur les campagnes réalisées.

MOBILE NETWORK GROUP agit en véritable groupe dédié à la mobilité avec un niveau d'expertise inégalé sur le marché et un spectre d'intervention extrêmement large.

6.1.3. Moyens humains

6.1.3.1. L'équipe opérationnelle

L'équipe dirigeante de MOBILE NETWORK GROUP en charge des aspects opérationnels se décompose de la manière suivante :

DIRECTION GENERALE :

- **MOBILE NETWORK GROUP, Paul AMSELLEM** : Président et directeur général, diplômé de Dauphine (Maîtrise de Gestion et DESS de Finance d'Entreprise et Ingénierie Financière), il débute sa carrière chez Wundermann (société du groupe WPP, leader mondial du marketing direct), il fonde en 1999 Phonevalley, première société française de marketing mobile, revendue à un fond d'investissement en 2003 puis à Publicis. Paul est également fondateur de Adenyo, plus importante agence de marketing mobile en France et au Canada, vendue à Motricity en 2010. Paul est aussi co-fondateur de la Mobile Marketing Association France, organe de référence en France et dans le monde dans le domaine de la publicité et du marketing mobile. Paul est co auteur de Mobile Marketing Essentials, ouvrage dédié au marketing mobile et membre du conseil d'administration de l'IAB.
- **MOBILE NETWORK GROUP, Cédric MORETAU** : Directeur Général Délégué, Co-Fondateur de Nemo Agency, diplômé de l'ESSEC, il débute sa carrière en 1989 chez Shell Petroleum en tant que contrôleur. Cédric possède plus de 10 années d'expérience dans la distribution, 3 ans dans l'Internet et 5 ans dans le mobile, ancien directeur administratif et financier de start-up et dans des groupes internationaux.
- **MOBILE NETWORK GROUP, Pascal CHEVALIER** : Membre du conseil d'administration de MOBILE NETWORK GROUP, Pascal est diplômé de l'EPITA, fondateur de Netbooster. Pascal a créé de nombreuses sociétés à succès sur internet et dans le domaine des nouvelles technologies, il est un des fondateurs de MOBILE NETWORK GROUP et apporte au groupe son expérience dans le domaine des marchés financiers, de la croissance internationale, de la structuration de société en forte croissance.
- **MOBILE NETWORK GROUP, Alice GRAND-CHAVIN** : Directrice Administrative et Financière, diplômée de l'ISG Paris, elle démarre sa carrière chez Prosodie, en y créant le contrôle de gestion. Elle accompagne pendant 15 ans le groupe Prosodie dans sa croissance, d'une société française de 30M€ à un groupe international de 170 M€. Elle occupe successivement les postes de contrôleur de gestion, directrice financière France, CFO de Prosodie Interactive USA, Directrice Financière Groupe. Elle a créé ensuite à Singapour une activité de DAF à temps partagé qu'elle a poursuivit en France.

AGENCE MARKETING MOBILE :

- **BEMOBEE, Paul-Louis BELLETANTE** : Après Reims Management School (Programme TEMA), Paul-Louis s'est lancé dans l'aventure du mobile chez Bouygues Telecom, au département i-mode. Il a ensuite intégré l'éditeur de services mobiles Index Multimedia, où il a notamment été responsable de la division Internet Mobile puis à la tête du Marketing des Offres: c'est un expert des nouvelles technologies. Il a co-fondé Bemobee en 2009.

- **BEMOBEE, Alexandre DOUMITH** : Venu au monde audiovisuel par l'entremise du droit (il est diplômé de l'université Panthéon-Paris II), Alexandre est aussi un expert du marketing sportif (Groupe Jean-Claude Darmon/Sportfive) et de la télévision (TPS).

Il s'est passionné pour l'univers du multimédia mobile en rejoignant Index Multimedia en qualité de Directeur des Acquisitions et Gestion des contenus.

Il a co-fondé Bemobee en 2009.

- **NEMO AGENCY, RITHY VONG**

Avant de co-fonder l'agence NEMO AGENCY, Rithy diplômé de l'ESA, titulaire d'un DESS de Marketing et Stratégie et d'une maîtrise ASE de commerce international, il commence sa carrière en tant que directeur de clientèle chez CEGETEL (ex SFR), puis comme responsable commercial pour Internet Telecom (société d'accès internet en marque blanche rachetée par France Telecom), puis devint directeur du développement de DIGIPLUG, société spécialisée dans les technologies mobiles et contenus audio et vidéo.

REGIES MOBILE

- **MBrand3, GONZAGUE LE ROY DE LA TOURNELLE**

Après avoir passé 12 ans à Madrid, Gonzague est diplômé du CESEM Reims et de l'ICADE de Madrid. Il commence sa carrière chez Himalaya, spécialiste du conseil et du développement internet. En 2003, il rejoint la régie internet d'AOL, en tant que directeur conseil. En 2007, Gonzague rejoint NOKIA Interactive, pour prendre la direction des activités France et MEA. Gonzague rencontre un succès rapide et Nokia Interactive devient une des plus importantes et innovantes régies en France et en Europe. Deux ans plus tard, Nokia décide de se concentrer sur son cœur de métier et Gonzague réalise le Spin off des activités de Nokia Interactive pour créer MBrand3. Il est également administrateur de MNG.

- **MBRAND3, PHILIPPE DES CARS**

Philippe est diplômé de l'ISG, il commence sa carrière chez B2L en tant que consultant media, puis rejoint le groupe Wanadoo comme directeur marketing et développement pendant 3 ans. Suite à cette expérience, il rejoint le groupe SPOREVER et développe les activités mobiles en France et à l'étranger. Début 2009, il co-fonde MBrand3.

- **M-PERF, OLIVIER BOURGE**

Titulaire d'une double formation commerciale et marketing, et diplômé de l'EDC Paris, Olivier débute sa carrière chez Carat France. Il se spécialise dans le sponsoring media, et l'élaboration des plans TV.

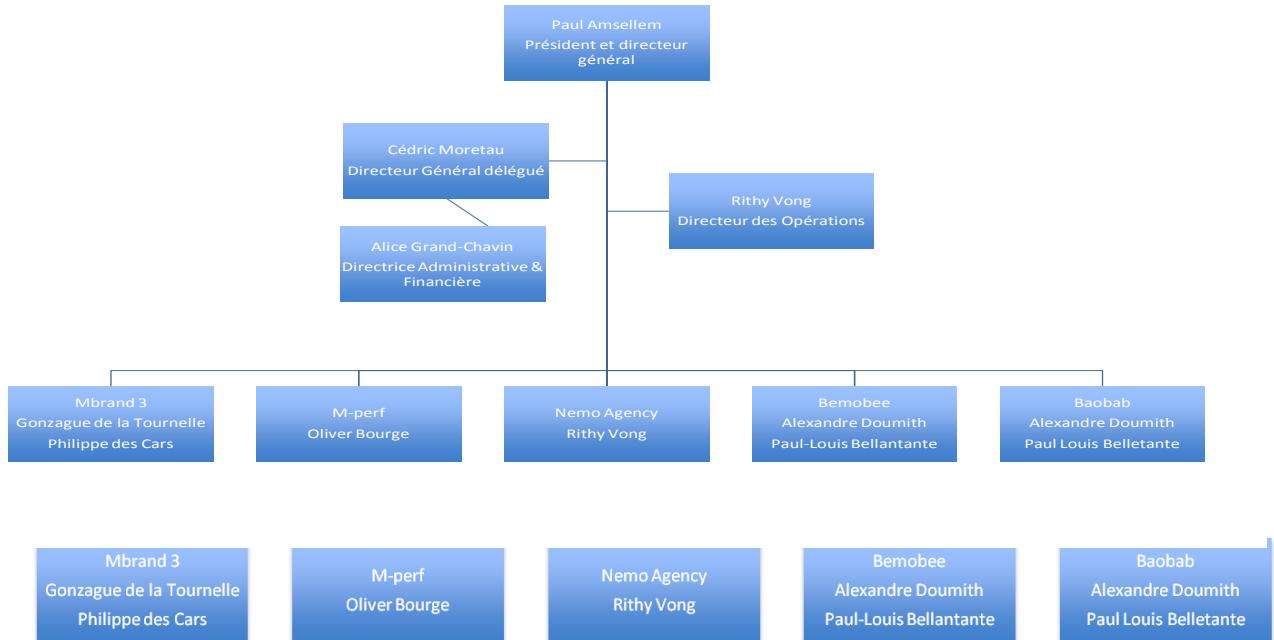
Il intègre 3 ans plus tard Omnicom Media, et prendra les rênes de l'Internet de sa filiale OMD Rouge. Olivier prend ensuite la responsabilité du compte Aegis chez AOL France, en tant que directeur de clientèle. Le chiffre d'affaire du compte sera multiplié par 5 en 3 ans.

Il participera ensuite à la création et au développement de la régie publicitaire de MySpace en France.

En 2010, Olivier se tourne vers le mobile et fonde M-PERF, régie publicitaire mobile à la performance.

6.1.3.2. Organigramme opérationnel

Mobile Network Group Organigramme Fonctionnel au 01.10.2011



6.1.4. Les atouts actuels de MOBILE NETWORK GROUP

MOBILE NETWORK GROUP a développé son savoir faire technologique mobile initialement sur les services internet mobile et les technologies SMS, puis sur le développement d'applications sur toutes les plateformes (Android, IOS, Bada, Windows).

6.1.4.1. Les plateformes techniques

MOBILE NETWORK GROUP exploite 10 plateformes techniques opérationnelles, permettant de gérer l'ensemble de ses services mobiles du groupe :

- **Mobile Devices Aggregator® (M.D.A)**

M.D.A est la base de connaissance et de mise à jour de l'ensemble des terminaux mobiles permettant d'assurer le « multi-rendering » (+600 critères par téléphone).

Chaque téléphone mobile possède sa propre « carte d'identité complète » appelée communément UAPro : User Agent Profile. Cette identité détermine l'ensemble de ses caractéristiques techniques hardwares et software. Elle permet donc de servir le téléphone avec les bons formats images, audio, vidéo, etc.

Cette base est enrichie quotidiennement grâce à quatre sources principales :

- Base open source
- Opérateurs mobiles
- Constructeurs mobiles
- Services B2C et B2B MOBILE NETWORK GROUP

Sur chaque service mobile de MOBILE NETWORK GROUP, un module « User Agent error » est implémenté. Il permet de récupérer chaque nuit les UA non reconnus pour les intégrer dans M.D.A. Un traitement particulier permet de mettre à jour la base. Lors de la prochaine connexion du mobile, ce dernier sera automatiquement reconnu.

- **Nemo Digital Repository® (N.D.R)**

Nemo Digital Repository (N.D.R) est l'entrepôt digital numérique développé par MOBILE NETWORK GROUP. Le N.D.R permet de :

- Encoder des contenus numériques (produits finis ou à encoder par la plateforme Nemo N.E.T) ;
- Livrer des contenus et leurs métadonnées associées ;
- Assurer le reporting avec Nemo N.R.T.

A ce jour, N.D.R gère plus de deux millions de références en base.

- **Mobile Site Factory® (M.S.F) – Framework**

MOBILE NETWORK GROUP a choisi de construire son propre Framework de développement web mobile pour répondre à deux contraintes fortes :

- Indépendance technologiques avec des langages open source
- Time to market (opérateurs mobiles)

M.S.F est un ensemble de composants métiers permettant de créer un site mobile ou web app mobile très rapidement.

Chaque site et/ou web app mobile dispose d'un back office de gestion permettant l'animation du service.

Un composant métier est constitué d'un script en PHP, Java ou autres permettant d'exécuter une fonction : afficher un élément, lire une vidéo, etc.

A titre indicatif, M.S.F en quelques chiffres :

- Plus de 50 composants : Affichage, authentification, statistiques, opérateurs, etc.
- Plus de 170 tables en base de données. (NB : Une application iPhone utilise en moyenne 10 à 15 tables, une application web de type OS commerce (<http://www.oscommerce.com>) utilise entre 50 et 80 tables).

La plate forme M.S.F est en ce moment en cours de modification afin de permettre de prolonger le développement de sites mobiles sur les applications natives de types Iphone, Ipad ou Android. Ce produit permet à MOBILE NETWORK GROUP de créer et d'industrialiser son approche agence tout en générant des économies d'échelle significatives.

- **Message Platform Manager® (M.P.M)**

MOBILE NETWORK GROUP a développé sa propre solution pour créer, gérer et personnaliser des campagnes marketing mobile via SMS ou MMS connecté avec 90% des opérateurs mobiles mondiaux dans plus de 65 pays couverts. Message Platform Manager (M.P.M) est disponible :

- En mode web avec une interface utilisateur graphique permettant à un client d'opérer lui-même, après une formation, ses campagnes de push SMS sur ses bases Opt-in.
- En mode API, pour un envoi « au fil de l'eau » des SMS. Ce système est très utilisé pour les confirmations de commandes ou de réservations.

- **Nemo Reporting Tool® (N.R.T)**

MOBILE NETWORK GROUP a développé son propre outil de reporting et de tracking des produits et services développés que ce soit sur l'internet mobile ou via les applications : le N.R.T

N.R.T agrège toutes les transactions, toutes les opérations réalisées sur les supports mobiles et les agrège en un seul point unique, le dash board. Cet outil de pilotage permet de centraliser toutes les informations de trafic et les données d'usage afin d'optimiser les campagnes de marketing mobile de nos clients et annonceurs.

- **Nemo Encoding Tool® (N.E.T)**

Associé à Nemo Digital Repository (N.D.R), la plateforme Nemo Encoding Tool (N.E.T) permet d'encoder les produits audio/vidéo livrés « bruts » aux différents formats mobiles.

- **Nemo Publishing Editor® (N.P.E)**

N.P.E stocke en base du contenu principalement écrit (incluant des images) permettant d'alimenter, au format XML, à la demande, les contenus vers un site mobile, une application cross plateforme, un site web, une tablette, etc.

- **m-Planning (MBrand3)**

Un outil de gestion des campagnes publicitaires mobiles permettant de planifier les supports (sites ou applications mobiles). Il permet le suivi des statistiques et de la facturation des campagnes. M-Planning est en connexion direct avec les Ad-servers interne (M-PERF) et externe (Smart, Adenyo, etc.).

- **M-PERF Adserving**

M-PERF Adserving est un ad server développé pour commercialiser les campagnes de publicité mobile à la performance avec deux modes :

- 1 - En « self serve » : L'éditeur ou annonceur gère lui-même son inventaire et/ou campagnes.
- 2 - En « délégation » : La gestion complète est faite par MOBILE NETWORK GROUP (M-PERF) avec un chef de projet dédié.

M-PERF est accessible en ligne : <http://www.m-perf.com/index.php>

- **Project Management Tool : PMT**

MOBILE NETWORK GROUP opère ses projets clients en mode centralisé avec un outil collaboratif en ligne utilisables aussi bien par les équipes internes que les clients/partenaires. PMT permet :

- La gestion des tâches de chaque membre d'un projet,
- La gestion des tickets d'anomalies, bugs, demandes, etc.
- La planification et notification des tâches/actions
- La visibilité sur le temps passé sur chaque tâche/projet/action

6.2. Présentation des marchés

MOBILE NETWORK GROUP est le leader français du marketing et de la publicité mobile. Seul acteur à intervenir sur l'intégralité de la chaîne de valeur mobile, MOBILE NETWORK GROUP travaille avec la majorité des entreprises du CAC 40.

Ses actions combinent une variété de techniques au service d'opérations marketing et de dispositifs de communication variés. Tous les objectifs marketing des annonceurs peuvent être atteints grâce au mobile : notoriété/image, conquête client, génération de revenus et fidélisation.

6.2.1. *Le modèle économique publicitaire*

Sur le mobile, les médias et les éditeurs ont très vite été tentés de générer des revenus en monétisant l'audience de leurs premiers sites mobiles. Mais c'est seulement à partir de 2009 que le marché publicitaire mobile a entamé son décollage, du fait notamment du boom des usages Internet mobile.

D'après le baromètre annuel 2010 du Syndicat des Régies Internet (SRI), le chiffre d'affaires net de la publicité mobile en France (hors publicité par SMS) s'est élevé à 40 millions d'euros en 2010, soit 1% seulement du marché publicitaire en ligne total. Mais la croissance s'élève à 40% par rapport à l'année précédente et devrait se maintenir à un rythme élevé dans les prochaines années.

Les annonceurs sont aujourd'hui davantage au rendez vous. Ils déplient leur propre site ou application mobile. Ils en assurent la promotion sur d'autres sites et applications mobiles affinitaires, pour éviter toute rupture de canal. Ils intègrent par ailleurs le média mobile à leurs campagnes publicitaires multi canal, séduits par une efficacité de la publicité mobile plus élevée que sur le Web. Lors de l'atelier de l'AFMM, Philippe Jannet, PDG du Monde Interactif, le confirmait « le taux de clic est plus élevé sur le mobile que sur le Web ». Il varie en moyenne de 2% à 3% contre 0,2% sur l'Internet fixe.

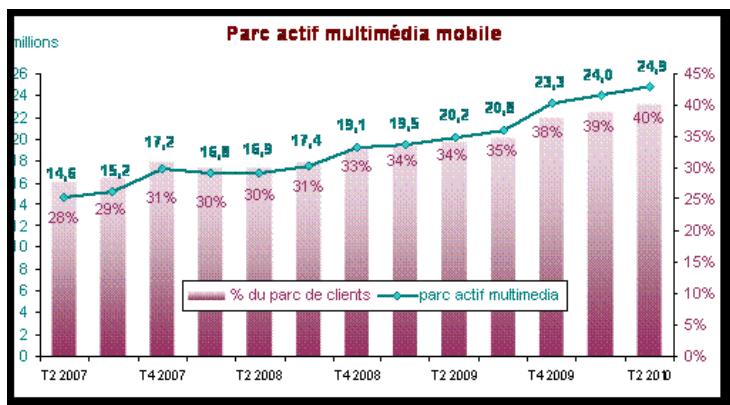
Depuis 2009, le Groupe Lagardère Active note d'ailleurs une forte augmentation du nombre de campagnes mobiles vendues sur ses supports. En dix mois, 71 campagnes émanant d'une cinquantaine d'annonceurs (Accor, Arte, Microsoft, Peugeot, PMU, SNCF...) ont été déployées sur les applications mobiles des marques du groupe. 25 à 30% de ces campagnes mobiles étaient combinées à un autre média.

A noter enfin qu'un nouveau modèle émerge aujourd'hui aux côtés du CPM (Coût Pour Mille, indicateur phare de la tarification de la publication mobile) : le CPA (Coût Par Action) qui permet à l'annonceur non plus de payer à l'affichage de sa publicité mais à l'action enclenchée grâce à cette publicité.

6.2.2. Le marché des services mobile en France

Selon la dernière étude ARCEP, la France comptabilise 24,9 millions d'abonnées multimédia au 2ème trimestre 2010. 40,2 % des clients (abonnés et prépayés) ont utilisé au moins une fois au cours du mois de juin un service multimédia (e-mail, MMS, Wap, i-Mode...) sur leur téléphone mobile.

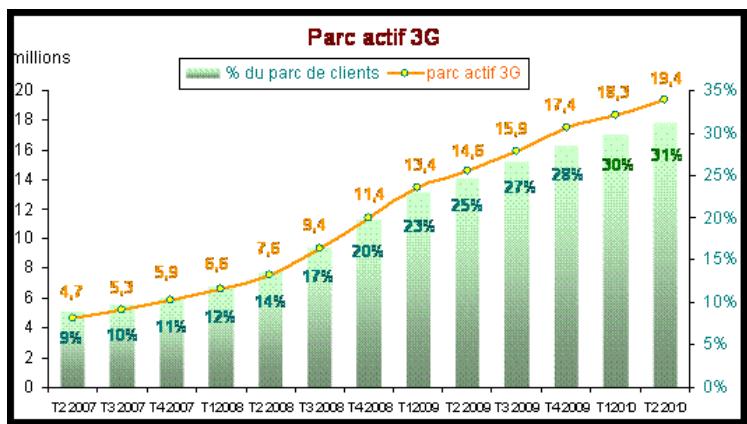
Toujours d'après l'ARCEP, ce nombre est en constante augmentation : 4,7 millions de personnes supplémentaires en un an. Ceci s'explique en grande partie par la commercialisation par les opérateurs mobiles d'offres d'accès dites « illimitées » à l'internet par exemple, et de téléphones mobiles adaptés à ces usages notamment les « SmartPhones ».



Source : ARCEP 2011

Par ailleurs l'étude démontre que les clients sont de plus en plus nombreux à utiliser un service mobile (voix, visiophonie, TV mobile, transfert de données...) sur le réseau de troisième génération « 3G », que cela soit en réception ou en émission : 19,4 millions de clients, soit presque un client sur trois, au cours du deuxième trimestre 2010, contre 14,6 millions un an plus tôt (+ 5 millions de personnes en un an).

Le nombre de cartes SIM (cartes PCMCIA, clés Internet 3G / 3G+) dédiées aux connexions à internet continue de progresser sur un rythme d'environ un million de cartes supplémentaires par an (+ 64 % en un an à la fin du deuxième trimestre 2010).



Source : ARCEP 2011

6.2.3. Le marché des applications mobiles

Le principe des applications mobiles est de faire entrer directement l'utilisateur en contact avec la marque et ce de manière simplifiée. Les applications mobiles sont des logiciels téléchargés sur un téléphone généralement de type « SmartPhone » pouvant prendre la forme de jeux vidéo, de services pratiques (services bancaires, services GPS, m-commerce...), de sites mobiles d'information...

Le marché des applications pour téléphones et autres appareils portables devrait presque tripler d'ici à 2012, pour atteindre 17,5 milliards de dollars, ce qui laisse présager que l'internet mobile "éclipsera" la navigation sur ordinateur, selon une étude publiée en mars 2010 par GetJar, deuxième plus grande boutique en ligne d'applications.

Alors qu'un peu plus de sept milliards d'applications ont été téléchargées en 2009, il devrait y avoir 50 milliards de téléchargements en 2012, selon cette étude réalisée par le cabinet Chetan Sharma.

Les applications mobiles existent depuis la fin des années 1990, mais c'est vraiment le lancement de l'App Store par Apple, destinée aux téléphones iPhone et aux baladeurs iPod Touch, qui a été l'élément déclencheur de leur essor, en 2008.

Actuellement, le marché est évalué à environ 6 milliards de dollars, mais son expansion est assurée : les entrepreneurs de l'internet se précipitent pour développer une multitude de fonctionnalités permettant d'exploiter au maximum les ressources des appareils portables, leur écran tactile, leur appareil photo intégré ou leur localisation GPS.

GetJar assure déjà que 17% de ses clients passent plus de temps à surfer le web sur leur appareil portable que sur leur ordinateur, les utilisateurs d'iPhone étant les plus en pointe: ils dépensent plus d'argent et de temps en programmes pour leur téléphone qu'en musique. Pas étonnant du coup qu'Apple ait annoncé récemment que l'App Store, qui offre plus de 450.000 applications, a dépassé le seuil de 3 milliards d'applications téléchargées.

D'autres grands groupes ont emboîté le pas, comme Google, dont le "Android Marketplace" propose plus de 200.000 applications.

"Depuis des jeux très interactifs, qui jusqu'à présent n'étaient imaginables que sur ordinateur, jusqu'à des sites simples pour des informations ou la météo, il y a des 'apps' pratiquement pour tout, en passant par la préparation d'exams ou des calculateurs d'ivresse", souligne le rapport publié par GetJar.

Les applications payantes se vendaient en moyenne 2 dollars en 2009, mais le prix moyen devrait tomber à 1,50 dollar d'ici deux ans, selon le rapport.

Concernant le nombre d'application disponibles, bien que les principaux protagonistes refusent de communiquer des chiffres tangibles, on estime le nombre d'applications disponibles sur les plateformes de téléchargement à :

- Environ 450.000 sur l'App Store (Apple) ;
- Environ 200.000 sur l'Android Marketplace (Google) ;
- Environ 20.000 sur l'AppWorld (RIM/Blackberry) ;
- Près de 30.000 sur la plateforme Windows Mobile (Microsoft).

Il est à noter que la croissance du nombre d'application est plus importante désormais sur Android et sur Windows Mobile, leur nombre devrait s'approcher du nombre d'applications disponibles sur les plates formes Apple d'ici à 18 mois, et ensuite les dépasser.

6.2.4. Potentiel du marketing par SMS

Selon une étude Médiamétrie / AFMM (Association Française du Multimédia Mobile) réalisée en 2010, 2 ans et demi après le lancement de l'iPhone qui marque le début de la démocratisation des terminaux multimédia en France, 21,3% des équipés mobiles possèdent un Smartphone. Cet équipement du grand public, couplé à l'adoption de forfaits Internet mobile illimité (48% des mobinautes* en sont pourvus), a permis une véritable explosion de l'Internet et des applications mobiles.

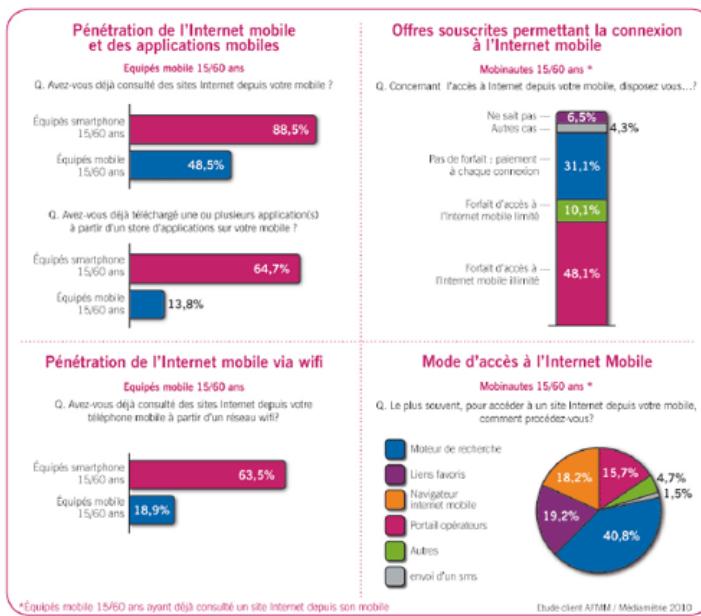
Aujourd'hui, les équipés mobile sont :

48,5% à s'être déjà connectés à Internet depuis leur mobile (31,8% l'ont fait au cours du dernier mois).
13,8% à avoir déjà téléchargé une application depuis leur mobile (64,7% chez les possesseurs de Smartphone).

Plus de la moitié de ces mobinautes* (55%) se connecte toutes les semaines - un tiers le fait même tous les jours - et 40,8% d'entre eux utilisent le plus souvent un moteur de recherche pour accéder au site désiré, contre 18,2% qui utilisent plutôt la saisie d'URL dans un navigateur mobile.

18,9 % des équipés mobile se sont déjà connectés à Internet depuis leur mobile via un réseau wifi et, parmi eux, 67,9% le font toutes les semaines.

* Equipés mobile 15-60 ans ayant déjà consulté un site Internet depuis son mobile



Potentiel élevé du marketing par SMS

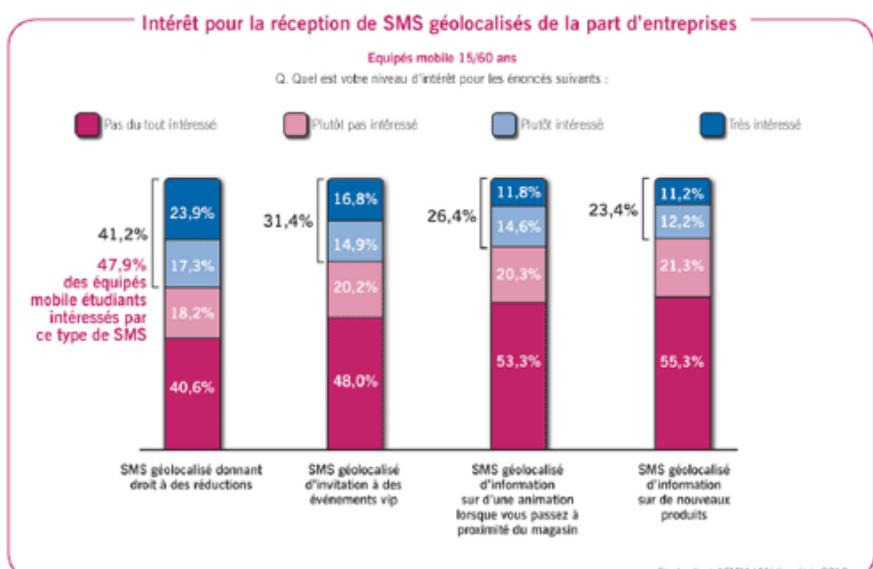
Forte appétence des équipés mobiles pour la réception de SMS pratiques ou d'informations commerciales de la part des entreprises.

La très grande majorité des équipés mobiles est intéressée par la réception de SMS de la part d'entreprises : 80,7% adhèrent à au moins un service parmi les cas d'usages présentés. Plus l'information délivrée les implique dans leur quotidien (jour de livraison d'un article par exemple) ou s'assimile à un service (information pratique concernant un trajet ou un voyage programmé par exemple), plus l'intérêt est fort. Au global, 72% des équipés mobiles sont intéressés par ces SMS utiles. Les SMS commerciaux ne sont pas en reste puisque 40% des équipés mobiles sont intéressés par la réception de SMS purement commerciaux.

L'information commerciale plus pertinente lorsqu'elle est géolocalisée

L'intérêt pour la réception d'informations commerciales par SMS est encore plus important lorsqu'il s'agit de recevoir ces SMS en fonction de l'endroit où l'on se trouve : 46% des équipés mobiles se disent intéressés par au moins un type de SMS géolocalisé (parmi les cas d'usages présentés) vs 40% pour les SMS commerciaux non géolocalisés (cf. paragraphe précédent).

L'usage qui intéresse le plus les équipés mobiles (41,2% d'entre eux) est la réception de coupons de réduction par SMS lorsqu'ils passent à proximité d'un magasin. Les étudiants sont même 47,9% à être intéressés par ce type de service.

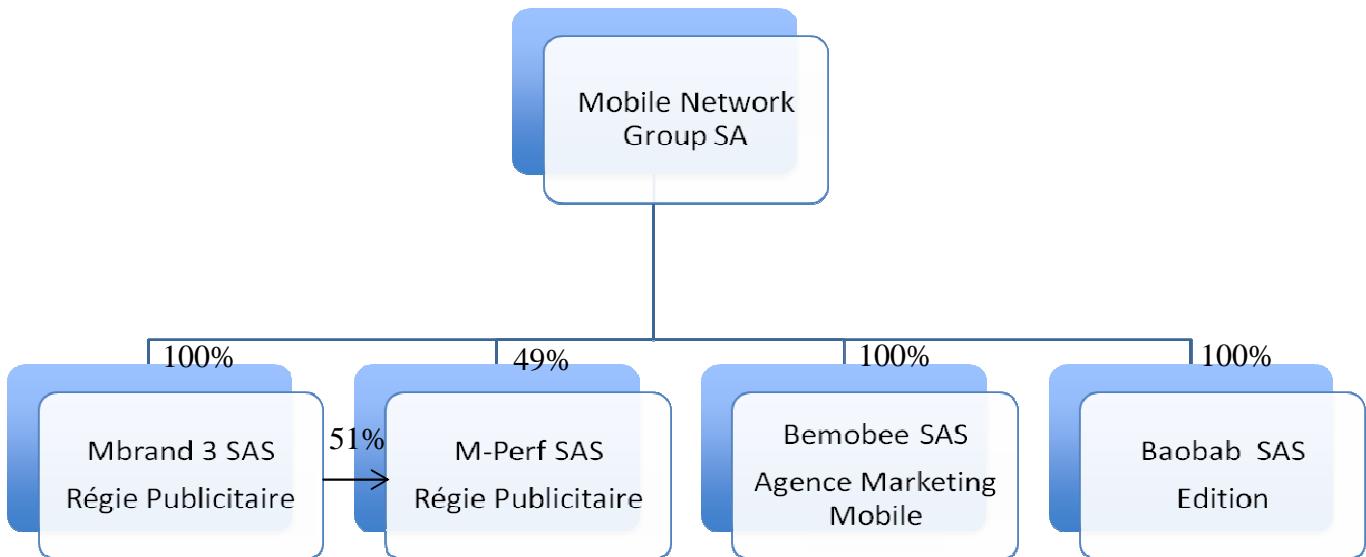


7. ORGANIGRAMME

7.1. Description du Groupe

MOBILE NETWORK GROUP SA

L'organigramme juridique de MNG au 29/02/2012 se présente comme suit :



Mobile Network Group détient également à 100% la société Bobun Technologie, société inactive, ainsi qu'une participation de 20% dans la société Media Connect.

7.2. Principales filiales de l'émetteur

Bemobee Solutions : Agence de conseil en marketing mobile, La société a enregistré un chiffre d'affaires de 467 K€ en 2010.

MBrand3 : Régie publicitaire mobile, Son chiffre d'affaires en 2010 était de 3 055 K€.

M-Perf : Régie publicitaire mobile à la performance, En 2010, son chiffre d'affaire s'établit à 283 K€

Baobab Entertainment : est une société d'édition d'applications et services mobiles. Elle fut récemment créée en octobre 2011.

Relations intragroupes

Au jour du présent document, le Groupe a établi des contrats et conventions liant la Société mère et ses filiales. Ainsi, il existe à l'échelle du Groupe un contrat d'assistance entre MNG, MBrand3, M-Perf et Bemobee Solutions.

Cette convention, conformément à la possibilité qui leur est donnée par l'article L511-7 du code Monétaire et Financier, permet à MBrand3, M-Perf et Bemobee d'organiser avec MNG une centralisation de trésorerie qui leur permettra :

- D'améliorer les conditions de gestion de leurs besoins et excédents de trésorerie à court terme,
- De réaliser un équilibre financier à l'intérieur du groupe,
- De recourir le moins possible au marché
- D'éviter les immobilisations financières coûteuses

Cependant, les prêts consentis dans le cadre de cette convention de centralisation de trésorerie feront l'objet d'une rémunération à un taux fixe de 1% l'an.

Cette convention est conclue pour une durée indéterminée.

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1. Propriétés immobilières louées

Pour les besoins de ses activités, le Groupe bénéficie de plusieurs contrats de bail dont les principales caractéristiques sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Implantations	Adresse	Date d'execution du contrat	Société	Surface	Loyer annuel
Boulogne	220-224 Bvd Jean Jaurès - 92100 Boulogne Billancourt 4ème étage	01/09/2011-31/08/2020	M-BRAND 3	288 m2	80 640 €
Boulogne	220-224 Bvd Jean Jaurès - 92100 Boulogne Billancourt 6ème étage	01/02/2011-31/1/2020	M-BRAND 3	240 m2	67 200 €

Il convient de préciser qu'il n'existe aucun lien entre les bailleurs et le Groupe (ou ses dirigeants).

8.2. Question environnementale

A la connaissance de la Société, aucun facteur de nature environnementale n'a eu ou n'est susceptible d'influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, les opérations de MNG.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

L'examen de la situation financière du Groupe se base sur les éléments financiers suivants :

- Les comptes consolidés pro forma de MNG au titre des exercices 2009 et 2010 sur 12 mois clos au 31 décembre de chaque année,
- Les comptes consolidés pro forma de MNG clos au 30 juin 2011

9.1. Examen de la situation financière et du résultat au cours des exercices 2008, 2009, 2010 et du résultat semestriel 2011

En K€	31/12/2009	31/12/2010	30/06/2011
	Information financière pro forma 12 mois	Information financière pro forma 12 mois	Information financière pro forma 6 mois
Chiffre d'affaires	1 760	4 086	2 746
Résultat d'exploitation	-267	514	221
<i>Marge d'exploitation</i>	<i>ns</i>	<i>12,58%</i>	<i>8,05%</i>
Résultat financier	0	28	0
Résultat net*	-191	373	-669
Actif immobilisé	30	133	10 579
Capitaux Propres	178	608	2 106
Endettement financier	5	4	2 093
Trésorerie	508	790	3 247
<i>Gearing</i>	<i>-282%</i>	<i>-129%</i>	<i>-55%</i>

* Les RN 2009 et 2010 ne présentent pas d'impact des écarts d'acquisition.

9.1.1. Evolution du niveau de chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires pro forma consolidé est en forte croissance entre 2009 et 2010 (+132%). Cette tendance positive semble se conforter au S1 2011 avec un chiffre d'affaire qui atteint déjà 2 746K€.

9.1.2. Charges opérationnelles courantes et résultat d'exploitation

Charges d'exploitation (en K€)	Au 31/12/2009 Information financière consolidée pro forma 12 mois	Au 31/12/2010 Information financière consolidée pro forma 12 mois	Au 30/06/2011 Information financière consolidée 6 mois
Autres charges d'exploitation	1 376	3 336	2 196
Impôts, taxes et versements assimilés	5	13	8
Charges de personnel	637	453	356
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	17	27	30
TOTAL Charges d'Exploitation	2 036	3 830	2 589
<i>% Achats / Produits d'exploitation</i>	<i>77,8%</i>	<i>76,8%</i>	<i>78,2%</i>
<i>% Charges de personnel / Produits d'exploitati</i>	<i>36,0%</i>	<i>10,4%</i>	<i>12,7%</i>

Le montant total des charges d'exploitation consolidées s'apprécie fortement sur la période, passant de 2 036 K€ en 2009 à 3 830 K€ en 2010, soit une hausse de 88% et s'explique par la hausse des achats et charges externes. Au premier semestre 2011, celles-ci s'établissent à 2 589 K€.

Les charges de personnel quant à elles diminuent considérablement entre les exercices 2009 et 2010, passant de 637 K€ à 453 K€. Cette baisse est due à l'acquisition au 3^{ème} trimestre 2009 du statut « Jeune Entreprise Innovante » par

la société, ce qui lui procure entre autres un allègement des charges sociales patronales en 2010. En conséquence, le ratio « charges de personnel/ produits d'exploitation » s'améliore de 25,6 points de 2009 à 2010, et s'explique à la fois par la baisse des charges et la croissance rapide du chiffre d'affaires. Sur le S1 2011, ce ratio s'affiche à 12,7%, en hausse par rapport à 2010.

9.1.3. *Résultat net*

Résultats (en K€)	Au 31/12/2009* Information financière pro forma 12 mois	Au 31/12/2010* Information financière pro forma 12 mois	Au 30/06/2011 Information financière consolidée 6 mois
Résultat d'exploitation	-267	514	221
Résultat courant	-267	542	221
Résultat net	-191	373	-669

Si le résultat net consolidé de 2009 est négatif à -191K€, il s'améliore fortement en 2010 jusqu'à atteindre 373 K€. Le résultat consolidé semestriel s'établit à -669K€ au S1 2011 du fait de 743K€ d'amortissements d'écart d'acquisition de première consolidation. Il est à noter que les résultats d'exploitation suivent cette même tendance, négatifs en 2009 (-267K€), ils s'affichent respectivement à 514 K€ fin 2010 puis à 221 K€ en juin 2011.

9.2. Facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique pouvant influencer sensiblement les opérations du Groupe

MNG n'identifie pas à ce jour de facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influencé dans le passé ou susceptible d'influencer dans l'avenir, sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur ses opérations.

9.3. Informations complémentaires

9.3.1. *Engagements hors bilan*

Mobile Network Group a des engagements à hauteur de 6 997K€ relatifs à des compléments de prix sur regroupements d'entreprises (cf. infra) et à hauteur de 10 K€ sur une clause de retour à meilleure fortune.

10. TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1. Capitaux propres de l'émetteur

Les évolutions des postes composant les capitaux propres de MNG sont détaillées ci-dessous :

En €	Capital social	Prime d'émission	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Capitaux propres sociaux
Situation nette au 31 décembre 2008	45 533	432 361	-265 570	-202 797	0	9 527
Affectation résultat 2008			-202 797	202 797		0
Augmentation de capital	4917	140 889				145 806
Résultat 2009				-201 648		-201 649
Situation nette au 31 décembre 2009	50 450	573 250	-468 367	-201 648	0	-46 316
Affectation résultat 2009			-201 648	201 648		0
Diminution de capital						0
Résultat 2010				28 826		28 826
Situation nette au 31 décembre 2010	50 450	573 250	-670 015	28 826	0	-17 489
Affectation résultat 2010			28 826	-28 826		0
Augmentation de capital	303 430	2 127 642				2 431 072
Diminution de capital						0
Résultat 30/06/2011				-580 059		-580 059
Provisions réglementées 30/06/2011					626	626
Situation nette au 30 juin 2011	353 880	2 700 892	-641 189	-580 059	626	1 834 150

Depuis le 30 juin 2011 et la date du présent document, d'autres opérations portant sur le capital ont été entérinées :

1. Trois augmentations de capital en numéraire en dates des 1^{er} et 5 juillet, et du 16 novembre 2011 pour un montant nominal global de 294 292,20€ ;
2. Une division du nominal par 6 a été entérinée au cours de l'AGM du 16 novembre dernier afin de porter le nombre d'actions à 5 466 186 actions.
3. La souscription aux 105.135 BSA 5/2011 (cf. point 15.3)

10.2. Sources et montants des flux de trésorerie au cours de l'exercice semestriel au 30 juin 2011, sur la base d'une information consolidée

(en milliers d'euros)	30/06/2011 (6 mois)	30/06/2011 Pro Forma (6 mois)	31/12/2010 (12 mois)
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE			
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREGES	(308)	(669)	29
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
- Amortissements et provisions	16	773	14
- Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	1	1	-
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIETES INTEGREGES	(291)	105	43
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIE A L'ACTIVITE	45	(190)	(8)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(246)	(85)	35
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations	(34)	(75)	(62)
Incidence des variations de périmètre	(1 021)	(1 140)	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(1 055)	(1 216)	(62)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentations de capital en numéraire	2 431	2 431	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	2 431	2 431	-
VARIATION DE TRESORERIE	1 130	1 130	(27)
Trésorerie d'ouverture	24	24	51
Trésorerie de clôture	1 154	1 154	24

10.3. Conditions d'emprunts et structure de financement

Les dettes financières de MNG figurant sur les comptes consolidés au 30/06/2011, sont principalement constituées de concours bancaires courants à hauteur de 2 093 K€ mais qui sont compensés par des disponibilités et des valeurs mobilières de placement de l'ordre de 3 247 K€.

Le Groupe n'a pas contracté d'emprunts au 30/06/2011.

10.4. Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux

Il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation de ses capitaux par la Société.

10.5. Sources de financement attendues, nécessaires pour honorer les engagements

En raison de sa trésorerie actuelle, la Société estime être en mesure d'autofinancer ses futurs investissements d'exploitation et d'honorer ses engagements.

11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Propriété intellectuelle :

La Société est titulaire des droits de propriété intellectuelle et industrielle, sur les marques qu'elle utilise dans le cadre de ses activités.

L'ensemble des marques détenues par la Société est détaillé dans le tableau ci-après :

Marques / Nom de domaine	Pays	Propriétaire	Date du dépôt	Échéance	Classes
Marques					
MNG Mobile Network Group	France	MNG	17.2.11		9, 35, 36, 38, 42
Nemo Agency	France	MNG	20.10.09		35, 38, 41, 42

Il convient de préciser que MNG dispose d'un droit d'exploitation gratuit de la marque WAXX Music.

Le groupe dispose également des noms de domaines suivants :

www.mobilenetworkgroup.com, mplanning3.com, mbrand3.com et .fr et .mobi, mplanning.com, mgames.fr, www.m-perf.com, www.m-perf.fr, www.Bemobee.com, activ-mobile.com, activ-mobile.eu, activ-mobile.fr, activ-mobile.net, allmusicmobile.com, bobun-productions.com, bobun-productions.net, bobun-technologies.com, bobunprod.com, bobunproductions.com, bobunstats.com, bobuntech.com, bpro.fr, la-mobile-company.com, la-mobile-company.eu, la-mobile-company.fr, la-mobile-company.net, lamobilecompany.com, lamobilecompany.eu, lamobilecompany.fr, lamobilecompany.net, musicnonstop.fr, musicstoremobile.com, musicstoremobile.fr, nemo-agency.com, nemo-agency.eu, nemo-agency.fr, nemo-agency.net, nemoagency.eu, nemoagency.fr, nemoagency.net, netmobiliz.com, netmobiliz.eu, netmobiliz.fr, netmobiliz.net, solution-sms.com, solution-sms.fr, solutions-sms.com, solutions-sms.fr, solutionsms.com, solutionssms.com, solutionssms.fr, video-hits-non-stop.com, videohitsnonstop.com, waxx-games.com, waxx-illimite.com, waxx-music.com, waxx-music.net, waxxmns.com, waxxmusic.com, waxxmusic.fr, waxxmusicnonstop.com, webmobiliz.com, webmobiliz.eu, webmobiliz.fr, webmobiliz.net, Wtm-agency.fr

12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1. Tendances ayant affecté les activités de l'émetteur depuis la fin du dernier exercice

Aucune tendance n'a affecté les activités de l'émetteur depuis la fin de l'exercice 2010.

A titre indicatif, le chiffre d'affaires consolidé du premier semestre 2011 de MNG s'élève à 2 746M€ contre 4 086 M€ en consolidé 12 mois au 31/12/2010. Il s'agit de la première année de consolidation des comptes semestriels.

12.2. Éléments susceptibles d'influer les perspectives de l'émetteur

La Société n'a pas connaissance de tendances ou d'événements avérés relatifs à son activité qui soient raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement et de manière exceptionnelle sur son chiffre d'affaires au cours de l'année 2011.

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICE

La Société n'entend pas faire, au jour du présent document, de prévisions pour l'exercice en cours.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

La Société est une société anonyme à Conseil d'Administration dont la composition et le fonctionnement sont décrits dans les statuts.

14.1. Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs

Le tableau suivant présente les informations concernant la composition des organes de direction et de contrôle de la Société :

Membres du Conseil d'Administration	Fonction	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours des cinq dernières années
Paul AMSELLEM	PDG	3 février 2011	AG de l'exercice 31/12/2012	Membre du Conseil d'administration de l'IAB en France depuis 03.10	Président de Appcity, Sodeck, Nemapp - Gérant de Pamco	Président d'Adenyo (2003 à 2006+2007 à 2010)
Cédric MORETAU	Directeur général délégué	3 février 2011	AG de l'exercice 31/12/2012		Gérant de Bobun Technologies	Gérant de Bobun Technologies
Pascal CHEVALIER	Administrateur	3 février 2011	AG de l'exercice 31/12/2012		Gérant de C.P.I - Co-gérant d'Investir En Direct- Administrateur d' Archipel-Administrateur de Netbooster-Administrateur de Leadmedia Group- Administrateur de Anetys- Ex PDG de Netbooster Membre du conseil de surveillance de senior.planete.fr - administrateur de allo-finance - Gérant de Pixidis- Administrateur de Trinova	
Gonzague Le Roy de la Tournelle	Administrateur	16 novembre 2011	AG de l'exercice 31/12/2012	Associé-Gérant de ALTITUDE IMMO		

14.2. Profil des administrateurs

M. Paul AMSELLEM, Président Directeur Général :

Président et directeur général, diplômé de Dauphine (Maîtrise de Gestion et DESS de Finance d'Entreprise et Ingénierie Financière), Paul AMSELLEM débute sa carrière chez Wundermann (société du groupe WPP, leader mondial du marketing direct), il fonde en 1999 Phonevalley, première société française de marketing mobile, revendue à un fond d'investissement en 2003 puis à Publicis. Paul est également fondateur de Adenyo, plus importante agence de marketing mobile en France et au Canada, vendue à Motricity en 2010. Paul est aussi co-fondateur de la Mobile Marketing Association France, organe de référence en France et dans le monde dans le domaine de la publicité et du marketing mobile. Paul est co-auteur de Mobile Marketing Essentials, ouvrage dédié au marketing mobile et membre du conseil d'administration de l'IAB.

M. Cédric MORETAU, Directeur Général Délégué :

Directeur Général Délégué, Co-Fondateur de Nemo Agency, diplômé de l'ESSEC, il débute sa carrière en 1989 chez Shell Petroleum en tant que contrôleur. Cédric possède plus de 12 années d'expérience dans la distribution, 3 ans dans l'Internet et 8 ans dans le mobile, ancien directeur administratif et financier de start-up et dans des groupes internationaux.

M. Pascal CHEVALIER, Administrateur :

Membre du conseil d'administration de MOBILE NETWORK GROUP, Pascal est diplômé de l'EPITA, fondateur de Netbooster. Pascal a créé de nombreuses sociétés à succès sur internet et dans le domaine des nouvelles technologies, il est un des fondateurs de MOBILE NETWORK GROUP et apporte au groupe son expérience dans le domaine des marchés financiers, de la croissance internationale, de la structuration de société en forte croissance.

M. Gonzague Le Roy de la Tournelle, Administrateur :

Après avoir passé 12 ans à Madrid, Gonzague est diplômé du CESEM Reims et de l'ICADE de Madrid. Il commence sa carrière chez Himalaya, spécialiste du conseil et du développement internet. En 2003, il rejoint la régie internet d'AOL, en tant que directeur conseil. En 2007, Gonzague rejoint NOKIA Interactive, pour prendre la direction des activités France et MEA. Gonzague rencontre un succès rapide et Nokia Interactive devient une des plus importantes et innovantes régies en France et en Europe. Deux ans plus tard, Nokia décide de se concentrer sur son cœur de métier et Gonzague réalise le Spin off des activités de Nokia Interactive pour créer MBrand3.

14.3. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit entre les intérêts privés des administrateurs de la Société et l'intérêt social.

14.4. Déclarations concernant les membres du Conseil d'Administration

Au cours des cinq dernières années, aucun des membres du Conseil d'Administration de la Société :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par les autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été impliqué dans une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que dirigeant ou mandataire social ;
- n'a été empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou de participer à la gestion d'un émetteur.

15. REMUNERATION ET AVANTAGES

15.1. Rémunérations et avantages en nature attribués pour les deux derniers exercices clos aux administrateurs et dirigeants de la Société

Au titre des exercices clos le 2008, 2009 et 2010, la rémunération allouée aux administrateurs et dirigeants pour l'exercice de leurs fonctions était la suivante :

Rémunération des dirigeants en 2011(en €)

Dirigeant / Administrateur	Fonction	Rémunération globale	Rémunération fixe brute	Rémunération variable brute	Avantages en nature	Jetons de présence*	Intérressement & Participation
Cédric MORETAU	Président	38 400	38 400				

Rémunération des dirigeants en 2009 (en €)

Dirigeant / Administrateur	Fonction	Rémunération globale	Rémunération fixe brute	Rémunération variable brute	Avantages en nature	Jetons de présence*	Intérressement & Participation
Cédric MORETAU	Gérant	38 400	38 400				

Rémunération des dirigeants en 2009 (en €)

Dirigeant / Administrateur	Fonction	Rémunération globale	Rémunération fixe brute	Rémunération variable brute	Avantages en nature	Jetons de présence*	Intérressement & Participation
Cédric MORETAU	Gérant	38 400	38 400				

Pour l'année 2011, MNG a versé à NEMAPP, représentée par Paul Amsellem une rémunération forfaitaire de 8 K€ HT au titre d'une convention de prestation de services (cf. article 16.2) complétée d'une rémunération de 10 K€ HT « à la performance ». Avant 2011, Paul Amsellem ne percevait aucune rémunération.

Monsieur Pascal Chevalier n'a jamais perçu de rémunération.

La rémunération brute mensuelle de Monsieur Cédric MORETAU, conformément à l'assemblée générale extraordinaire du 13 juin 2008, s'est élevée à 3 200€ par mois soit 38 400 € pour l'exercice 2010.

Il a été également remboursé, sur présentation des justificatifs, des frais de mission et de représentation exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat à hauteur de 29 €.

Monsieur Gonzague Le Roy de la Tournelle, nommé administrateur le 16 novembre 2011 percevra une rémunération annuelle fixe de 60 K€ ainsi qu'un variable de 30 K€ en sa qualité de salarié de la Société.

15.2. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux et options levées par ces derniers

Néant.

15.3. Instruments financiers donnant accès au capital consenti aux mandataires sociaux

Les 1ère et 2ème résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 15 septembre 2008 ont décidé de l'émission de 889 BSA au bénéfice de Monsieur Bertrand Jonquois qui les a souscrits intégralement.

Les caractéristiques de ces BSA sont les suivantes (avant (i) la division du nominal par 4 décidé par l'assemblée générale mixte du 3 février 2011 et (ii) la division du nominal par 6 décidé par l'assemblée générale mixte du 16 novembre 2011) :

- Valeur nominale : 2,40€,
- Prix de souscription : 84,42€,
- Période d'exercice : à compter du 1er janvier 2009 et au plus tard le 31 décembre 2014, passée cette date, ils deviendront caducs,
- Librement cessibles.

La 10ème résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires tenue le 11 mai 2011 a décidé de l'émission réservée de 630 810 BSA 5/2011, donnant droit, s'ils sont exercés en totalité, de souscrire à un nombre maximum de 630 810 actions nouvelles ordinaires de la société (avant division de la valeur nominale).

Le conseil d'administration du 24 juin 2011 a décidé à l'unanimité de :

- l'attribution de 273 354 BSA 5/2011 au bénéfice de Monsieur Paul Amsellem, Monsieur Paul Amsellem n'ayant pas pris part au vote.
- l'attribution de 178 728 BSA 5/2011 au bénéfice de Monsieur Cédric Moretau n'ayant pas pris part au vote.
- l'attribution de 178 728 BSA 5/2011 au bénéfice de la société CPI, représentée par Monsieur Pascal Chevalier, ce dernier n'ayant pas pris part au vote.

Les bénéficiaires des BSA 5/2011 les ont souscrits en totalité.

Les caractéristiques des BSA 5/2011 sont les suivantes après ajustement du fait de la division du nominal :

- Nom : BSA 5/2011
- Valeur nominale : 0,10€
- Prix de souscription : 0,18 €
- Les souscriptions pouvaient être reçues par la Société jusqu'au 10 Novembre 2011
- Période d'exercice : à compter de leur date d'émission et d'attribution et au plus tard le 10 mai 2018, passée cette date, ils deviendront caducs
- Librement cessibles.

La 15ème résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires tenue le 16 novembre 2011 a décidé de l'émission réservée de 440.837 BSA 11/2011, donnant droit, s'ils sont exercés en totalité, de souscrire à un nombre maximum de 440.837 actions nouvelles ordinaires de la société.

La 16ème résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires tenue le 16 novembre 2011 a réservé les BSA 11/2011 aux membres du conseil d'administration ou aux personnes morales contrôlées qu'ils contrôlent. Les BSA 11/2011 n'ont pas encore été attribués par le conseil d'administration.

Les caractéristiques de ces BSA sont les suivantes (après division du nominal par 6) :

- Nom : BSA 11/2011,
- Valeur nominale : 0,10€,
- Prix de souscription : 0,30€,
- Les souscriptions pouvaient être reçues par la Société jusqu'au 30 juin 2012
- Période d'exercice : à compter de leur date d'émission et d'attribution et au plus tard le 31 décembre 2016, passée cette date, ils deviendront caducs,
- Librement cessibles.

15.4. Participations

Participations directes et indirectes des administrateurs au capital de MNG :

Actionnaires	Nombre de titres détenus septembre 2011	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
CHEVALIER Pascal (Directement et indirectement)	477 000	8,7%	477 000	8,7%
LE ROY DE LA TOURNELLE Gonzague	448 434	8,2%	448 434	8,2%
MORETAU Cédric	231 126	4,2%	231 126	4,2%
AMSELLEM Paul (Directement et indirectement)**	314 058	5,7%	314 058	5,7%

* Les actions de Pascal CHEVALIER sont constituées par celles qu'il détient directement en son nom propre et par celles qu'il détient indirectement par CPI

** Les actions de AMSELLEM Paul sont constituées par celles qu'il détient directement en son nom propre et par celles qu'il détient indirectement par NEMAPP

15.5. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la Société

Néant.

15.6. Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagement de retraite compte tenu de l'effectif moyen du groupe. Le montant des droits qui y seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Cet engagement n'apparaît pas comme significatif au 30 juin 2011.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

MNG est une société anonyme à Conseil d'Administration.

16.1. Direction de la Société

- ✓ Exercice de la Direction Générale de la Société

La Société est représentée à l'égard des tiers par Monsieur Paul AMSELLEM, Président Directeur Général. Par ailleurs, Monsieur Cédric MORETAU est le Directeur Général Délégué de MNG.

- ✓ Mandat des administrateurs

Cf. chapitre 14.1 du présent document.

16.2. Conventions de services

A l'exception des conventions réglementées décrites au chapitre 19 du présent document, il n'existe aucun contrat de services conclu entre la Société et l'un de ses membres des organes d'administration et de direction.

Cependant, conformément aux dispositions légales et à l'article 18 des statuts de la Société, toute convention intervenant entre MNG et l'un ou l'autre de ses administrateurs ou membres de direction, doit être soumise à une autorisation préalable du conseil d'administration.

De plus, un contrat de prestation de services de conseils a été signé entre Mobile Network Group et NEMAPP portant sur la définition des stratégies commerciale, de communication, d'acquisition ou de politique financière du Groupe.

Le Prestataire NEMAPP a, dans le cadre de sa mission, la possibilité d'accéder à toutes informations (techniques, financières, administratives etc.) qu'il jugera utile afin de mener à bien la mission qui lui a été confiée.

Ces prestations de conseils donnent lieu à une rémunération forfaitaire de 8 000€ HT par mois à laquelle s'ajoute une rémunération de 10 000€ HT à chaque acquisition ou levée de fonds.

Le contrat porte sur une durée de 12 mois ferme et est renouvelable par tacite reconduction.

Il n'existe pas d'autres conventions de prestations de services

16.3. Comités d'audit et de rémunération

Le Conseil d'Administration n'a pas prévu la création de tels comités, il estime en effet que la taille de sa structure ne requiert pas, pour le moment, la mise en place de ces comités.

16.4. Gouvernement d'entreprise

Compte tenu de sa taille encore limitée, la Société ne dispose, à ce jour, d'aucun comité spécialisé, ni de procédure permettant de mesurer la performance du Conseil d'Administration.

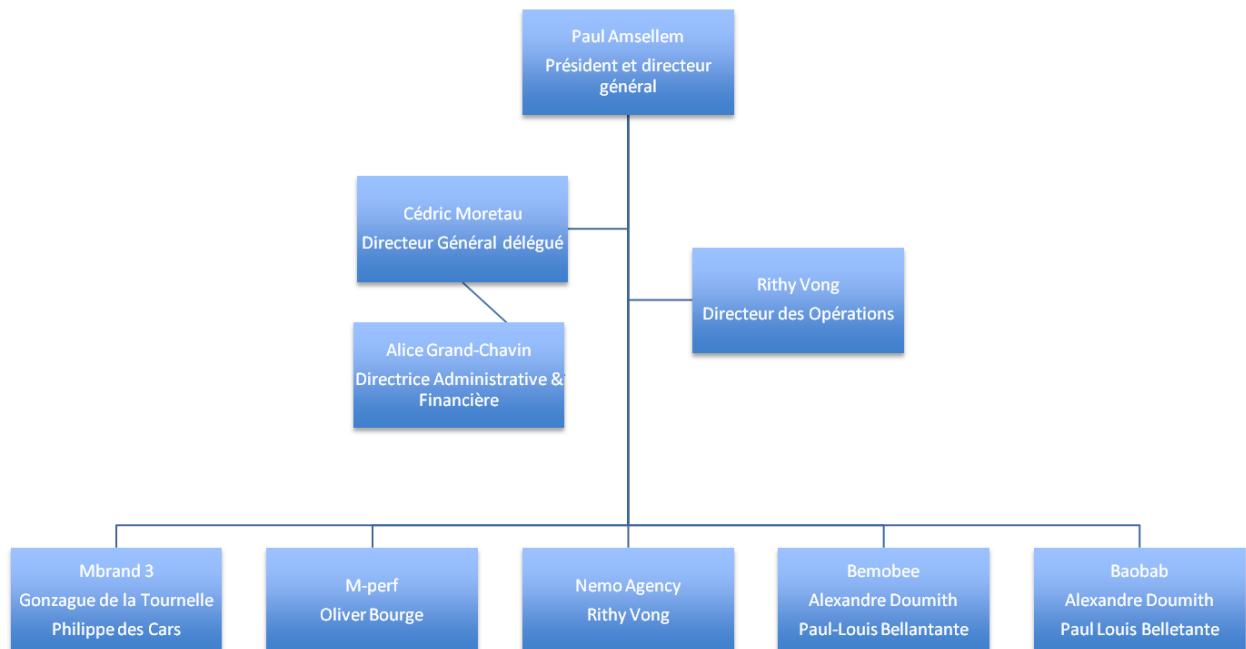
Il est signalé qu'aucun administrateur n'a été nommé par les salariés, ni qu'aucun des administrateurs actuels n'est soumis à ratification d'une prochaine assemblée générale en application de l'article L-225-24 du Code de commerce.

16.5. Contrôle interne

Au titre du dernier exercice clos, la Société sous forme de Société anonyme ne faisant pas Offre au Public, n'était pas légalement tenue d'établir un rapport relatif aux travaux du conseil d'administration et aux procédures de contrôle interne.

17. SALARIES

17.1. Organigramme Fonctionnel au 31/12/2011



17.2. Effectifs

Au 30/06/2011, l'effectif salariés du Groupe était égal à 20 et se décomposait de la manière suivante :

	30.6.11			2010		
	Cadre/ mandataire	Employés/ stagiaire	Total	Cadre/ mandataire	Employés/ stagiaire	Total
MNG	2	8	10	2	8	10
MBrand3	2	3	5	2	2	4
Mperf			0			0
Bemobee	1	4	5		3	3
Total	5	15	20	4	13	17

A noter que cet effectif représente le nombre de salariés ayant été rémunérés par la société. En effet, sont exclus certains dirigeants, cadres ou employés qui n'ont pas perçus de rémunération au titre du 1^{er} semestre 2011 et d'autres qui sont rémunérés via des contrats de prestation.

17.3. Intéressement des salariés

17.3.1. Contrats d'intéressement et de participation

Néant.

17.3.2. Contrats de Plans d'Epargne d'Entreprise (PEE) / Plan d'Epargne Inter Entreprise (PEI) / Plans d'Epargne pour la Retraite Collectif (PERCO)

Néant.

17.3.3. Options de souscription et d'achat d'actions consenties aux salariés non mandataires sociaux

Néant.

17.3.4. Attribution d'actions gratuites

Néant.

17.3.5. Bons de souscription d'actions et bons de souscription de parts de créateur d'entreprise

Cf. §15.3 du présent Document d'information.

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. Répartition du capital et des droits de vote

✓ *Répartition du capital et des droits de vote à la date du présent document*

Actionnaire	Nombre d'actions	% du capital et de droits de vote
Paul Amsellem + Nemapp	314 058	5,75%
Pascal Chevalier + CPI	477 000	8,72%
Cédric Moretou	231 126	4,23%
<i>Sous total Fondateurs</i>	1 022 184	18,70%
Time Investors	1 006 938	18,42%
Henri de Bodinat	2 208	0,04%
Jean-Stéphane Bonneton	2 208	0,04%
Jean-Luc Cyrot	1 404	0,03%
<i>Sous total Investisseur</i>	1 012 758	18,53%
Gonzague Le Roy De La Tournelle	448 434	8,20%
Network Finance (SAS)	421 356	7,71%
Autres actionnaires	2 561 454	46,86%
<i>Total</i>	5 466 186	100%

NETWORK FINANCE SAS est un fonds d'entrepreneurs dédié au financement de projets à l'amorçage dans les secteurs de l'internet, de la mobilité et plus généralement dans le média digital. Il a été fondé début 2008 par une trentaine d'entrepreneurs européens de l'internet. Son équipe dirigeante est constituée de Gilles Enghehard, Martin Genot et Pascal Chevalier.

Tandis que son actionnariat est notamment constitué de ZENITHAL CONSOLIDATED (9,39%), Pascal CHEVALIER (7,95%) et Guy RIBOUX (7,76%), les autres actionnaires représentent moins de 5% du capital social.

CPI est une société de conseil pour les affaires et autres conseils de gestion. Son président est Pascal CHEVALIER. Elle est enregistrée au tribunal de commerce de Paris sous le numéro RCS Paris 502 687 577. Son actionnaire unique est Pascal CHEVALIER.

NEMAPP SAS est une société de conseil pour les affaires et autres conseils de gestion. Son président est Paul AMSELLEM. Elle est enregistrée au tribunal de commerce de Paris sous le numéro RCS Paris B 523 675 676. Son actionnaire unique est Paul AMSELLEM.

Au sein des autres actionnaires nominatifs (< 5%), 10 sociétés et 40 particuliers détiennent une part du capital social de MOBILE NETWORK GROUP inférieure à 5%.

TIME INVESTORS est une société holding au capital de 37,5M€ détenue majoritairement par YAM Invest et présidée par M. Arnaud HELLOIN DE MENIBUS. Cette société est immatriculée au RCS PARIS sous le numéro B 509 543 542.

✓ *Dilution potentielle*

Les 1ère et 2ème résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 15 septembre 2008 ont décidé de l'émission de 889 BSA au bénéfice de Monsieur Bertrand donnant droit s'ils sont exercés à 21.336 actions nouvelles ordinaires de la Société. Ainsi, un actionnaire possédant 1% du capital avant l'exercice des BSA possèdera environ 0,996% du capital après. Comme il a été indiqué au point 15.3 ci-dessus, les BSA 5/2011 ont été intégralement souscrits par Monsieur Bertrand Jonquois.

La 10ème résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires tenue le 11 mai 2011 a décidé de l'émission réservée de 105 135 BSA 5/2011 de la société, donnant droit, s'ils sont exercés en totalité, de souscrire à un nombre maximum de 630 810 actions nouvelles ordinaires de la société. Ainsi, un actionnaire possédant 1% du capital avant l'exercice des BSA possèdera environ 0,90% du capital après exercice de ces BSA. Comme il a été indiqué au point 15.3 ci-dessus, les BSA 5/2011 ont été intégralement souscrits par leurs bénéficiaires.

La 15ème résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires tenue le 16 novembre 2011 a décidé de l'émission réservée de 440.837 BSA 11/2011, donnant droit, s'ils sont exercés en totalité, de souscrire à un nombre maximum de

440.837 135 actions nouvelles ordinaires de la société. Ainsi, un actionnaire possédant 1% du capital avant l'exercice des BSA possèdera environ 0,92% du capital après. Comme il a été indiqué au point 15.3 ci-dessus, les BSA 11/2011 n'ont encore été ni attribués ni souscrits.

D'autres plans en cours figurent dans le tableau du capital émis non autorisé de la Société à l'article 21.1.1.

Le 22 juin 2011 un protocole d'accord a été signé entre MNG et les actionnaires des sociétés M-Perf et MBrand3 lors de leur acquisition. Le 12 octobre 2011, un contrat de cession de titres de la société Bemobee Solutions a été signé avec les actionnaires cédants. Ces trois protocoles prévoient le paiement éventuel d'un complément de prix.

Les modalités de paiement des compléments de prix éventuels ont été fixées identiquement pour les trois sociétés, et 50% de chaque échéance pourra être payé en action de MNG ce qui impliquerait une dilution potentielle.

✓ **Évolution de la répartition du capital et des droits de vote de 2008 à 2010**

Actionnaires	Nombre de titres septembre 2008	Nombre de titres juillet 2009	Nombre de titres septembre 2010	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Evolution 2008-2009	Evolution 2009-2010
Pascal CHEVALIER	3 051	3 051	3 435	16,3%	3 435	16,3%	0	384
Cédric MORETAU	2 689	2 689	2 970	14,1%	2 970	14,1%	0	281
Sophie RABATTU	2 689	2 689	2 689	12,8%	2 689	12,8%	0	0
Rithy-Maly VONG	2 571	2 571	2 571	12,2%	2 571	12,2%	0	0
Frédéric FAHY	2 506	2 506	2 506	11,9%	2 506	11,9%	0	0
Sté Adelandre Conseil et Investissei	949	949	1 069	5,1%	1 069	5,1%	0	120
Xavier PENAT	949	949	1 069	5,1%	1 069	5,1%	0	120
Sté Network Finances	948	948	1 651	7,9%	1 651	7,9%	0	703
Fabrice LEHUGER	800	800	814	3,9%	814	3,9%	0	14
Aurélien de SORBAY	720	720	720	3,4%	720	3,4%	0	0
Jean Pierre ESKENAZI	118	118	133	0,6%	133	0,6%	0	15
Gildas LAFAILLE	93	93	105	0,5%	105	0,5%	0	12
Bertrand JONQUOIS	0	889	973	4,6%	973	4,6%	889	84
Benoit DAUSSE	0	0	211	1,0%	211	1,0%	0	211
Guy RIBOUX	0	0	105	0,5%	105	0,5%	0	105
Sous-total	18 083	18 972	21 021	100,0%	21 021	100,0%	889	2 049
TOTAL	18 083	18 972	21 021	100,0%	21 021	100,0%	2 938	2 049

18.2. Droits de vote des principaux actionnaires

Aux termes de l'article 25 des statuts de la Société, chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Ainsi, lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la Société, chaque action donne droit à une voix.

18.3. Contrôle de l'émetteur

La Société n'est pas contrôlée par un actionnaire. Il est toutefois rappelé qu'un Pacte d'actionnaires a été signé (cf. § 18.4 ci-dessous). Les signataires de ce pacte détiennent, directement ou indirectement 37,23% du capital et des droits de vote.

La Société est gérée conformément à l'intérêt de l'ensemble des actionnaires et les administrateurs veillent à ce que les pouvoirs que leur confère leur participation majoritaire ne soient pas exercés de façon abusive.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, avoir une incidence sur le contrôle de la Société à l'exception des titres qui pourraient être émis dans le cadre des earn-out (cf. Dilution potentielle §18.1).

18.4. Pacte d'actionnaires et actions de concert

Un pacte d'actionnaire a été signé le 16 novembre 2011 par l'ensemble des Parties que sont Paul AMSELLEM, Pascal CHEVALIER, Cédric MORETEAU, CPI et NEMAPP, dits les « Fondateurs », ainsi que TIME INVESTORS, Henri DE BODINAT, Jean-Luc CYROT et Jean-Stéphane BENETON, dits les « Investisseurs » (ci-après le « Pacte »).

Les principales clauses du Pacte sont les suivantes :

- Engagement de conservation des Fondateurs

La participation initiale des fondateurs comprend les titres suivants :

- Les actions détenues par les Fondateurs le jour de la conclusion du Pacte (ci-après la « Date de Réalisation ») ;
- L'ensemble des BSA 05/2011 et des BSA 11/2011 ou des actions résultant de leur exercice ;
- L'ensemble des titres ayant fait l'objet d'un transfert à un cessionnaire conformément aux stipulations du Pacte.

Les Fondateurs et leurs éventuels cessionnaires s'engagent à conserver, au moins 75% de leur participation initiale, pendant une période dite de conservation de vingt-quatre (24) mois à compter de la conclusion du Pacte.

Par exception, les Fondateurs pourront accepter l'offre d'un tiers dès lors que le prix de l'offre est au moins égale à 3,1666€ par action. En outre, l'ensemble des Fondateurs et les Investisseurs pourront, d'un commun accord, autoriser un Fondateur à céder plus de 25% de sa participation initiale pendant la période de conservation.

En cas de révocation ou d'invalidité d'un des Fondateurs, ou d'un décès d'un membre de sa famille rendant impossible l'exercice de ses fonctions, il sera mis fin de manière anticipée à la période de conservation. Par ailleurs en cas de décès d'un des Fondateurs, ses ayant droits ne seront pas soumis à la période de conservation.

- Transferts libres

Sont qualifiés de transferts libres et pourront ainsi être effectuée librement sans mise en œuvre du droit de préemption ni de celui de sortie conjointe, les transferts suivants :

- Tout transfert au profit d'un cessionnaire autorisé au titre du Pacte ;
- Tout autre transfert portant sur une fraction inférieure à 25% de la participation initiale du Fondateur cédant.

Le cessionnaire autorisé au titre du Pacte devra s'engager à adhérer au Pacte préalablement au transfert des titres. Il sera ensuite tenu à toutes les obligations et engagements résultant du Pacte.

- Droit de préemption

En dehors des cas de transfert libre, droit des signataires du pacte de préempter la totalité des titres objet du transfert.

Droit de priorité des Fondateurs

En cas de transfert par un Fondateur, les autres Fondateurs bénéficieront d'un droit de préemption de premier rang et les Investisseurs d'un droit de préemption de second rang.

Les bénéficiaires de premier rang pourront y souscrire dans la proportion du nombre de titres qu'il détient par rapport à ceux détenus par chacun des parties au Pacte ayant également exercé leur droit de préemption.

Si le nombre des offres d'achat des bénéficiaires d'un droit de préemption de premier rang est inférieur au nombre de titres cédés, le solde sera souscrit par les bénéficiaires d'un droit de préemption de second rang.

Dans l'hypothèse où aucun des bénéficiaires n'exercerait son droit de préemption, le cédant pourra procéder au transfert de la totalité des titres visés dans la notification. Aux conditions, notamment de prix, décrites dans la notification.

Prix en cas d'exercice du droit de préemption

En cas de vente payable au comptant exclusivement en numéraire, le prix des titres cédés sera celui indiqué dans la notification.

En cas de transfert, autre que celle en numéraire ci-dessus, le prix des titres cédés sera égal à l'évaluation de bonne foi faite par le cédant ou, à défaut, celui de l'évaluation faite par un expert commun des parties au Pacte.

- Droit de sortie conjointe des Investisseurs

A l'issue de la période de conservation, et dans le cas où un ou plusieurs acquéreur(s) aurai(en)t formulé une offre ferme à un ou plusieurs Fondateur(s) et en l'absence d'exercice de droit de préemption, les Investisseurs pourront disposer de la faculté de céder une partie de ces titres selon un formule préétablie.

La partie proportionnelle cédée par les Investisseurs viendra soit en complément de l'offre faite par l'acquéreur si celui-ci à la possibilité d'étendre son offre, soit en déduction de la part cédée par les Fondateurs ayant accepté l'offre. La répartition entre les Investisseurs et les Fondateurs devant respecter le principe de proportionnalité.

- Engagement de non débauchage et de non concurrence des Fondateurs

Chacun des Fondateurs, à compter de la Date de Réalisation et pendant une durée expirant 1 an après la perte de la qualité de partie au Pacte s'engage à :

- ne pas concurrencer directement, en France, les activités de la Société dans le domaine du marketing mobile (promotion, conseil ou actions) par le biais de créations de médias, de jeux, de sites Internet, d'évènements ou de production multimédia.
- toutefois, cet engagement n'interdit pas aux Fondateurs de détenir, individuellement ou collectivement, à titre de pur investissement et sans implication dans la gestion de l'affaire, une participation inférieure à 1% du capital d'une société cotée ou inférieure à 5% du capital d'une société non cotée exerçant une activité concurrente de celle de la Société et de ses filiales ;

- ne pas solliciter en vue de l'engager ou employer l'un quelconque des mandataires sociaux, dirigeants, cadres et fournisseurs et clients de la Société et de ses filiales ;
 - ne pas solliciter l'un quelconque des fournisseurs et clients de la Société et de ses filiales en vue d'entretenir des relations d'affaires de nature à concurrencer ou affecter les activités de la Société et des Filiales.
 - Toutefois, les Investisseurs disposent de la faculté de dispenser un ou plusieurs Fondateur(s) du respect de tout ou partie de ses engagements de non débauchage et de non concurrence au titre du Pacte.
- Engagements spécifiques des Fondateurs

Sous réserve des engagements propres à un ou plusieurs Fondateurs, chacun des Fondateurs, pendant la durée du Pacte, s'engage à :

- Consacrer la majorité de son activité à ses fonctions au sein de la Société et, en tout état de cause, à consacrer le temps raisonnablement nécessaire à ses fonctions.
 - Déposer ou faire déposer au nom de la Société tout droit de propriété intellectuelle développé dans le cadre de son activité.
 - Prendre toutes mesures raisonnables aux fins de protéger les droits de propriété intellectuelle de la Société, effectuer tous dépôts et enregistrements et les renouveler ou procéder à des dépôts complémentaires pour maintenir ces droits en vigueur ;
 - Monsieur Paul Amsellem s'engage à ne pas démissionner de ses mandats de président du conseil d'administration et de directeur général de la Société au moins jusqu'au l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.
- Confidentialité – Communication

L'existence et le contenu du Pacte sont confidentiels. Les parties au Pacte ne communiqueront aucune information et ne publieront aucun communiqué en relation avec le Pacte sans l'accord préalable des autres parties au Pacte, sauf si la communication de l'information est rendue obligatoire par une disposition d'ordre public, notamment dans le cadre de l'admission des actions de la Société sur Alternext.

- Entrée en vigueur et durée

Le Pacte entre en vigueur à la Date de Réalisation pour une période de cinq (5) ans et sera renouvelé tacitement par périodes d'un (1) an, sauf dénonciation d'une des parties au Pacte six (6) mois avant l'échéance.

Les Parties ont déclaré ne pas agir de concert dans le cadre du Pacte.

19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

19.1. Conventions significatives conclues avec des apparentés

19.1.1. Conventions entre MNG et des actionnaires

Il existe 3 conventions réglementées présentées au paragraphe 19.2 ci-dessous.

19.1.2. Conventions intra-groupe

Au jour du présent document, le Groupe a établi des contrats et conventions liant la Société mère et ses filiales. Ainsi, il existe à l'échelle du Groupe un contrat d'assistance entre MNG, MBrand3, M-Perf et Bemobee Solutions.

Cette convention, conformément à la possibilité qui leur est donnée par l'article L511-7 du code Monétaire et Financier permet à MBrand3, M-Perf et Bemobee d'organiser avec MNG une centralisation de trésorerie qui leur permettra :

- D'améliorer les conditions de gestion de leurs besoins et excédents de trésorerie à court terme,
- De réaliser un équilibre financier à l'intérieur du groupe,
- De recourir le moins possible au marché
- D'éviter les immobilisations financières coûteuses

Cependant, les prêts consentis dans le cadre de la présente centralisation de trésorerie, quelqu'en soit le sens, feront l'objet d'une rémunération à un taux fixe de 1% l'an.

Cette convention est entrée en vigueur le 6 juillet 2011 et le contrat est conclu pour une durée indéterminée.

19.2. Rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames,
Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Nous avons été avisés des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, qui sont intervenues au cours de l'exercice.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

REMUNERATION ET REMBOURSEMENT DE FRAIS DU DIRIGEANT OU D'UN ASSOCIE AYANT PLUS DE 10% DU CAPITAL DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT :

I — Monsieur Cédric MORETAU, Président

La rémunération brute mensuelle de Monsieur Cédric MORETAU, conformément à l'assemblée générale extraordinaire du 13 juin 2008, s'est élevée à 3 200€ par mois soit 38 400 € pour l'exercice 2010.

Il a été également remboursé, sur présentation des justificatifs, des frais de mission et de représentation exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat à hauteur de 29 €.

II — Monsieur Rithy-Maly VONG, associé détenant plus de 10 % du capital

Monsieur Rithy VONG a perçu au cours de l'exercice 2010, en sa qualité de Directeur des opérations, une rémunération brute de 38 400 €.

Il a été également remboursé, sur présentation des justificatifs, des frais de mission et de représentation exposés dans le cadre de l'accomplissement de sa mission à hauteur de 3 684 €.

ABANDONS DE COMPTES COURANTS AVEC CLAUSE DE RETOUR A MEILLEURE FORTUNE DE MONSIEUR CEDRIC MORETAU, DE MONSIEUR RITHY MALY VONG ET DE MADAME SOPHIE RABAHU :

Les associés, Monsieur Cédric MORETAU, Monsieur Rithy Maly VONG et Madame Sophie RABATTU, détenant une créance liquide et exigible sur la société BOBUN PRODUCTIONS, respectivement à hauteur de 6 587,67 €, 2 513,71 € et 1 019,45 €, ont proposé de consentir à la société BOBUN PRODUCTIONS, une remise de dettes à concurrence du montant total de leurs créances avec une clause de retour à meilleure fortune, à compter du 31 décembre 2010.

En conséquence, si la société BOBUN PRODUCTIONS revient à une situation bénéficiaire (le bénéfice étant ici considéré comme le bénéfice net comptable) et si ses capitaux propres sont devenus au moins égaux au montant du capital social au titre des exercices clos les 31 décembre 2011 et 31 décembre 2012, les associés auront la faculté de demander la réinscription, en tout ou partie, de leurs créances au crédit de leurs comptes courants après l'approbation des comptes de la société BOBUN PRODUCTIONS clos le 31 décembre 2012 par l'assemblée générale des associés.

Passé la date du 30 septembre 2013, si la société BOBUN PRODUCTIONS n'a pas d'ici là dégagé un bénéfice suffisant ou si encore, ayant dégagé un tel bénéfice, les associés ont négligé de demander la réinscription en toute ou partie de leurs créances au crédit de leurs comptes courants, la remise de dettes visée ci-dessus deviendra définitive pour la partie non réinscrite et sera acquise une fois pour toute à la société BOBUN PRODUCTIONS.

Entre temps, la société BOBUN PRODUCTIONS aura l'obligation de maintenir leurs créances dans ses engagements hors bilan récapitulés dans l'annexe légale.

Villeurbanne, le 19 janvier 2011

P.J. ANCETTE

Commissaire aux comptes

20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1. Comptes consolidés pro forma intermédiaires au 30/06/2011

20.1.1. Bilans consolidés au 30/06/2011

ACTIF (en milliers d'euros)	30/06/2011	30/06/2011 Pro Forma	31/12/2010	Note n°
Actif immobilisé	10 579	10 579	75	
Ecarts d'acquisition	10 401	10 401		9.1
Immobilisations incorporelles	116	116	68	9.1
Immobilisations corporelles	32	32	3	9.2
Immobilisations financières	30	30	4	9.3
Actif circulant	5 912	5 912	402	
Stocks et en-cours	23	23	9	
Clients et comptes rattachés	1 999	1 999	259	
Autres créances et comptes de régularisation	643	643	110	
Valeurs mobilières de placement	49	49		
Disponibilités	3 199	3 199	24	9.7
TOTAL	16 491	16 491	477	

PASSIF (en milliers d'euros)	30/06/2011	30/06/2011 Pro Forma	31/12/2010	Note n°
Capitaux propres (part du groupe)	2 106	2 106	(17)	
Capital	354	354	50	
Primes	2 701	2 701	573	
Réserves consolidées	(641)	(280)	(670)	
Autres dont écarts de conversion				
Résultat consolidé	(308)	(669)	29	
Intérêts minoritaires	-	-	-	
Dettes	14 385	14 385	494	
Emprunts et dettes financières	2 093	2 093	0	9.7
Fournisseurs et comptes rattachés	2 048	2 048	271	9.8
Autres dettes et comptes de régularisation	10 244	10 244	223	9.8
TOTAL	16 491	16 491	477	

20.1.2. Compte de résultat consolidé au 30/06/2011

(en milliers d'euros)	30/06/2011 (6 mois)	30/06/2011 Pro Forma (6 mois)	31/12/2010 (12 mois)	Note n°
	30/06/2011 (6 mois)	30/06/2011 Pro Forma (6 mois)	31/12/2010 (12 mois)	
Chiffre d'affaires	182	2 746	468	
Autres produits d'exploitation	38	61	262	
Achats consommés	(310)	(2 192)	(320)	
Charges de personnel	(242)	(356)	(350)	
Autres charges d'exploitation	(0)	(0)	(2)	
Impôts et taxes	(2)	(8)	(3)	
Dotations aux amortissements et aux provisions	(16)	(30)	(14)	
Résultat d'exploitation	(351)	221	40	10.1.3
Charges et produits financiers	-	0	-	
Résultat courant des entreprises intégrées	(351)	221	40	
Charges et produits exceptionnels	(1)	(1)	(11)	
Impôts sur les résultats	44	(145)	-	9.10
Résultat net des entreprises intégrées	(308)	74	29	
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-	(743)	-	
Résultat net de l'ensemble consolidé	(308)	(669)	29	
Intérêts minoritaires	-	-	-	
Résultat net (part du groupe)	(308)	(669)	29	
Résultat par action (en euros)	-0,82 €	-1,79 €	1,37 €	
Résultat dilué par action (en euros)	-0,82 €	-1,79 €	1,37 €	

Les justifications et le contenu des comptes pro forma sont détaillés en note 5.2.3.

20.1.3. Tableau de flux de financement

(en milliers d'euros)	30/06/2011 (6 mois)	30/06/2011 Pro Forma (6 mois)	31/12/2010 (12 mois)
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE			
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREGES	(308)	(669)	29
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
- Amortissements et provisions	16	773	14
- Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	1	1	-
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIETES INTEGREGES	(291)	105	43
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIE A L'ACTIVITE			
	45	(190)	(8)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(246)	(85)	35
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations	(34)	(75)	(62)
Incidence des variations de périmètre	(1 021)	(1 140)	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(1 055)	(1 216)	(62)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentations de capital en numéraire	2 431	2 431	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	2 431	2 431	-
VARIATION DE TRESORERIE			
	1 130	1 130	(27)
Trésorerie d'ouverture	24	24	51
Trésorerie de clôture	1 154	1 154	24

Les justifications et le contenu des comptes pro forma sont détaillés en note 5.2.3.

20.1.4. Variations des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Autres variations	Capitaux propres (part du groupe)
Situation à la clôture 31/12/2010	50	573	(674)	32		(18)
Affectation du résultat			32	(32)		
Résultat 2011				(308)		(308)
Variations du capital de l'entreprise consolidante	303	2 128				2 431
Situation au 30/06/2011	354	2 701	(642)	(308)	-	2 105

20.1.5. Annexes aux comptes consolidés pro forma au 30/06/2011 (en K€)

Note préalable :

Sauf mention contraire, l'ensemble des données chiffrées de ces notes annexes est exprimé en milliers d'euros. Mobile Network Group n'atteint pas les seuils légaux minimas devant conduire à une obligation de consolider. Cette publication optionnelle est donc destinée à faciliter sa communication.

Il s'agit de la première consolidation du Groupe. Les montants intégrés dans la colonne intitulée 31/12/2010 correspondent donc aux seuls montants de l'activité de l'entité consolidante, Mobile Network Group SA. Pour rappel, cette dernière ne détenait aucune participation significative au 31 décembre 2010.

1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe Mobile Network Group sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement n° 99.02 du Comité de Réglementation Comptable sont appliquées.

Les comptes consolidés respectent les principes comptables définis ci-dessous.

2. Modalités de consolidation

La note 7 liste l'ensemble des entités consolidées par la société mère Mobile Network Group (37, rue des Mathurins, 75008 Paris) et les méthodes y afférent.

Toutes les sociétés sur lesquelles un contrôle exclusif est exercé sont consolidées selon la méthode de l'Intégration Globale. Au 30 juin 2011, aucune société ne fait l'objet d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable.

(a) Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition constaté à l'occasion d'une prise ou d'une variation de participation représente la différence entre le coût d'acquisition des titres de participation et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition. Ce poste enregistre les écarts qu'il n'a pas été possible d'affecter à un poste de l'actif immobilisé.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé et amortis sur une durée reflétant, aussi raisonnablement que possible les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions. Cette durée a été estimée à 7 ans pour l'ensemble des écarts d'acquisition enregistrés sur l'exercice.

S'agissant de la première consolidation, les écarts d'acquisition présentent une valeur recouvrable équivalente à leur valeur comptable. Un test de dépréciation sera effectué sur les exercices à venir, selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés ou multiples. Il pourra conduire, le cas échéant, à la comptabilisation d'un amortissement exceptionnel de l'écart d'acquisition.

(b) Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

La situation intermédiaire consolidée au 30 juin 2011 a été établie à partir des situations comptables de chacune des entités arrêtées au 30 juin 2011, d'une durée de six mois.

(c) Information pro forma

L'ensemble des acquisitions ayant eu lieu en juin 2011, la présentation d'informations consolidées pro forma est apparue utile à la compréhension des états financiers. Ces informations ont été établies selon les mêmes règles et méthodes comptables que les comptes consolidés annuels et semestriels. Ils intègrent six mois d'activité comme si les acquisitions avaient eu lieu au 1^{er} janvier 2011.

Les données présentées dans les différentes colonnes des états financiers s'expliquent comme suit :

- La colonne 31/12/2010 représente l'activité de la seule entité consolidante Mobile Network Group SA
- La colonne 30/06/2011 correspond aux montants consolidés arrêtés au 30 juin 2011, avec intégration du résultat des sociétés acquises à partir de la date de prise de contrôle.
- La colonne 30/06/2011 Pro Forma correspond aux comptes comme si les sociétés Mbrand 3, M-Perf et Bemobee Solutions avaient été acquises au 1^{er} janvier 2011 (c'est-à-dire avec 6 mois de résultat sur la période).

(d) Méthode de conversion des opérations en devises

Les éventuelles transactions exprimées en devises étrangères sont converties aux cours de change en vigueur au moment de la transaction.

Lors de l'arrêté des comptes, les soldes monétaires en devises sont convertis au taux de clôture. Les différences de change dégagées à cette occasion et celles réalisées lors des transactions en devises sont, le cas échéant, comptabilisées en résultat financier, selon la méthode préférentielle prévue par le Règlement CRC 99-02.

3. Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par le groupe Mobile Network Group sont les suivants :

(a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent :

- aux frais de développement de logiciels à usage interne. Ils sont amortis en linéaire sur une durée de deux ans pour le front office et trois ans pour le back office ;
- aux licences d'exploitation liées aux logiciels. Elles sont amorties en linéaire sur un an.

(b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilité estimée de l'immobilisation corporelle ou du composant concerné.

Les principales méthodes d'amortissement et durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Méthode	Durée
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans

(c) Contrats de location-financement

Le groupe n'a pas souscrit à ce jour de contrat de location financement significatif.

Si tel devait être le cas ultérieurement, les opérations réalisées au moyen d'un contrat de location-financement significatif seraient retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat. Les amortissements seraient conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement serait prise en compte.

(d) Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent principalement à des cautions et dépôts de garantie.

(e) Crédances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire correspond à la valeur effective de la créance que la société considère comme recouvrable.

(f) Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition, sans enregistrement des éventuelles plus-values latentes.

(g) Provisions

Sur la période, le Groupe n'a pas comptabilisé de provisions pour risques et charges.

D'une façon générale le groupe n'enregistre de telles provisions que dans les cas d'obligation légale ou implicite vis-à-vis d'un tiers résultant d'un fait générateur passé qui entraînerait probablement une sortie de ressources représentative d'avantages économiques nécessaire pour éteindre l'obligation.

L'analyse que le management du groupe a pu faire sur ce poste n'a pas conduit à la mise en évidence d'une telle obligation.

(h) Engagements de retraite et prestations assimilées

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est généralement déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Ces engagements ne sont pas comptabilisés dans les comptes consolidés selon le principe d'importance relative : ancienneté moyenne faible et moyenne d'âge peu élevée.

(i) Impôts sur les résultats

Bien que non concerné sur la période, le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société. Les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas de résultats futurs,
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

Au 30 juin 2011, les entités sont imposées séparément, sans constitution de périmètre d'intégration fiscale.

(j) Reconnaissance du chiffre d'affaires et des charges correspondantes

Les prestations de services du Groupe sont reconnues en chiffre d'affaires lorsque celles-ci sont réalisées.

Les produits afférents aux prestations de services dans le cadre de contrats à moyen et long terme sont enregistrés en fonction de l'avancement de la transaction. L'avancement est évalué sur la base des travaux exécutés à la date de clôture. La totalité des revenus n'est pas comptabilisée lorsqu'il subsiste une incertitude significative quant au recouvrement du prix de la transaction.

(k) Distinction entre résultat exceptionnel et résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation provient des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales. Le résultat exceptionnel résulte des évènements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

(l) Résultats par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère en circulation au cours de l'exercice.

Evènements significatifs de l'exercice

1. Faits marquants

Le Groupe Mobile Network Group s'est constitué au cours du premier semestre 2011, avec :

- En avril, une introduction sur le Marché Libre de la bourse de Paris par cotation directe,
- 4 augmentations de capital successives au cours de la période, avec des levées de fonds d'un montant total de 2 431 K€, prime incluse (se référer à la note 4-variation des capitaux propres et à la note 9-capital social),
- et des regroupements d'entreprises avec les Mbrand 3, M-Perf et Bemobee Solutions. Les opérations et transactions liées à ces regroupements d'entreprises sont détaillées dans la note - 8.2 Variations de Périmètre.

2. Evènements postérieurs à la clôture

Le chapitre 8.2.1 relatif aux variations de périmètre récapitule le traitement comptable relatif au regroupement d'entreprise de Bemobee Solutions. Il souligne en outre, l'importance de la réalisation, en octobre 2011, de la seconde tranche d'un accord global ayant conduit à l'intégration globale de celle-ci dès le 30 juin 2011.

Périmètre de consolidation

1. Activité

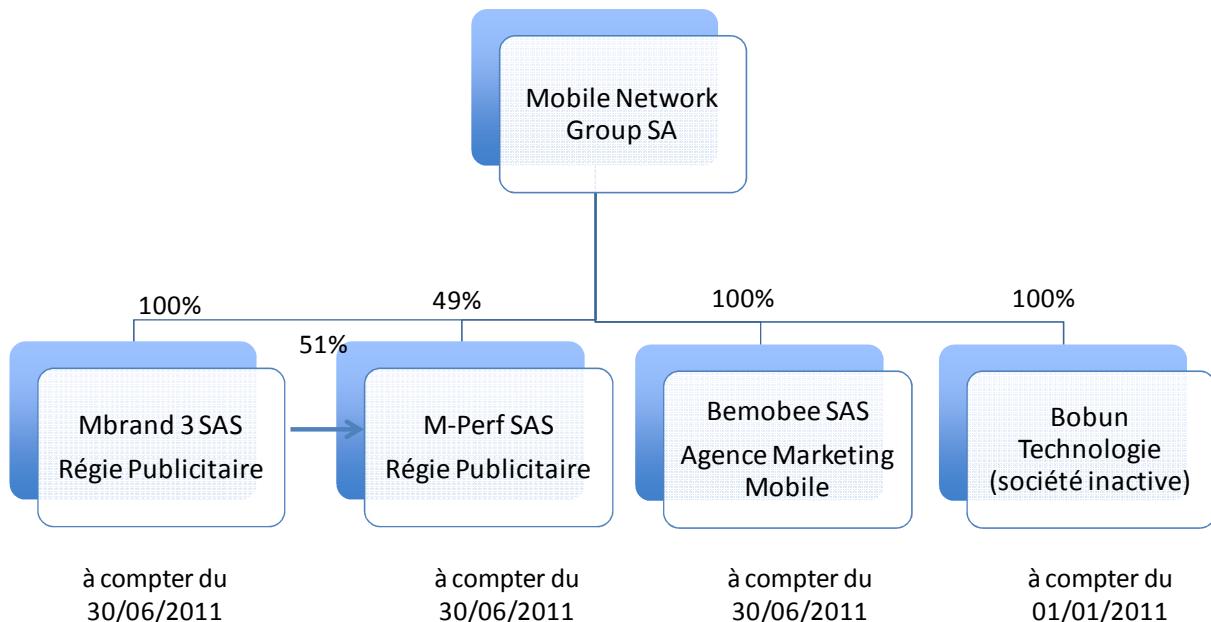
Le Groupe Mobile Network Group accompagne les annonceurs dans leur stratégie mobile et leur communication auprès des utilisateurs.

L'activité du Groupe est organisée autour des 3 pôles suivants :

- Pôle agence de conseil et technique
- Pôle régies publicitaires mobiles
- Pôle édition

Le détail des informations par activité est présenté en note 10.1.

2. Organigramme



3. Liste des sociétés consolidées

Les entités incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

Entités	Numéro d'identité	Siège social	Méthode de consolidation 2011	% Contrôle 2011	% Contrôle 2010	% Intérêt 2011	% Intérêt 2010
Mobile Network Group SA	297200024	37, rue des Mathurins 75008 Paris	Société mère	Société mère	Société mère	100%	100%
Bemobee Solutions SAS (*)	514844760	147, Avenue de Malakoff 75116 Paris	Intégration globale	100%	-	100%	-
Bobun Technologies	493319651	171, Quai de Valmy 75010 Paris	Intégration globale	100%	-	100%	-
M-Brand3 SAS	521800023	220-224 Boulevard Jean Jaurès 92100 Boulogne Billancourt	Intégration globale	100%	-	100%	-
M-Perf SAS	521997908	220-224 Boulevard Jean Jaurès 92100 Boulogne Billancourt	Intégration globale	100%	-	100%	-

(*) Les spécificités de l'acquisition Bemobee Solutions, réalisée par lots successifs, sont présentées au chapitre 8.2.1

Comparabilité des comptes

1. Changements comptables

S'agissant de la première consolidation, aucun changement comptable n'est applicable.

2. Variations de périmètre

(a) Acquisitions

Parmi les quatre filiales du groupe, les trois sociétés significatives ont fait l'objet d'un regroupement d'entreprises sur la période.

Les caractéristiques de chacune de ces opérations sont présentées ci-dessous :

- Bemobee Solutions :

Au cours du premier semestre 2011, le Groupe a pris une première participation dans le capital de l'entité Bemobee Solutions à hauteur de 26,3% par voie d'augmentation du capital, avec un engagement ferme d'effectuer la 2eme phase pour acquérir la totalité des titres. Cette opération a effectivement été suivie d'une acquisition de 73,6% des titres au cours du deuxième semestre. La matérialisation au 2eme semestre de cet engagement justifie le fait que les deux opérations constituent deux phases d'une seule et unique transaction traitée de manière globale et unifiée au 30 juin 2011.

Bemobee Solutions est consolidée selon la méthode de l'intégration globale à compter du 30 juin 2011.

- Mbrand 3 & M-Perf :

En juin 2011, le Groupe a acquis 100% du capital et des droits de vote de Mbrand 3 ainsi que 100% du capital et des droits de vote de M-Perf, de manière directe et indirecte au travers de la société Mbrand 3.

Les sociétés Mbrand 3 et M-Perf sont intégrées dans les comptes consolidés selon la méthode d'intégration globale à compter du 30 juin 2011.

Dans le cadre de ces 3 transactions, le Groupe s'est engagé à verser aux anciens actionnaires des entités concernées des compléments de prix étalement sur une durée 3 ans en fonction des performances économiques (résultat d'exploitation) des trois exercices à venir soit 2011, 2012 et 2013. Les montants ainsi enregistrés s'élèvent globalement à 7 M€. Ces compléments de prix ont été évalués sur la base d'hypothèses hautes de prévisions de résultats sur les 3 ans à venir, qui seront revues à chaque clôture et ajustées si nécessaire.

(b) Incidences récapitulatives du regroupement d'entreprises

Coûts d'acquisition des titres :	11 583 K€
Actifs et passifs acquis en juste valeur (*) :	1 182 K€
Ecarts d'acquisition enregistrés	10 401 K€

(*) Les actifs et passifs identifiés de Bemobee Solutions, Mbrand 3 et M-Perf, au 30 juin 2011 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

en milliers d'euros	Regroupement d'entreprise au 30/06/2011
Immobilisations	85
Stocks	23
Créances clients	1 816
Autres créances et comptes de régularisation	393
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 085
Total des actifs identifiés	3 402
Fournisseurs et comptes rattachés	1 675
Autres dettes et comptes de régularisation	545
Total des passifs identifiés	2 220
Juste valeur des actifs et passifs au 30/06/2011	1 182
Prix d'acquisition	11 583
Ecart d'acquisition	10 401

Les différences entre les coûts d'acquisition et les justes valeurs attribuées aux actifs et passifs identifiables acquises ont fait l'objet d'un enregistrement, à ce stade provisoire, au poste Ecarts d'acquisition, sans évaluation d'intangibles spécifiques.

Ce traitement s'inscrit, pour l'instant, dans le cadre du délai d'affectation qui se terminera à la clôture de l'exercice 2012. Ce délai est apparu nécessaire pour procéder aux éventuelles analyses et pour affiner les estimations initiales.

Explication des comptes du bilan, du compte de résultat et de leurs variations

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés et sont exprimés en milliers d'euros.

1. Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Variation périème (*)	Augment.	Diminut.	30/06/2011
Valeurs brutes					
Ecart d'acquisition	-	-	10 401	-	10 401
Frais de développement	56	-	34	-	89
Concessions, brevets, licences	38	48	-	-	85
Total	94	48	10 435	-	10 576
Amortissements et provisions					
Ecart d'acquisition	-	-	-	-	-
Frais de développement	(0)	-	(9)	-	(9)
Concessions, brevets, licences	(26)	(18)	(6)	-	(50)
Total	(26)	(18)	(15)	-	(59)
Valeurs nettes					
Ecart d'acquisition	-	-	10 401	-	10 401
Frais de développement	56	-	24	-	80
Concessions, brevets, licences	12	30	(6)	-	35
Total	68	30	10 419	-	10 517

Les écarts d'acquisition sont présentés en détaillés en note 8.2

2. Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Variation périème	Augment.	Diminut.	30/06/2011
Valeurs brutes					
Autres immobilisations corporelles	10	38	1	-	49
Total	10	38	1	-	49
Amortissements et provisions					
Autres immobilisations corporelles	(7)	(8)	(1)	-	(16)
Total	(7)	(8)	(1)	-	(16)
Valeurs nettes					
Autres immobilisations corporelles	3	29	(0)	-	32
Total	3	29	(0)	-	32

Les immobilisations corporelles correspondent principalement à des matériels de bureau et outils informatiques.

3. Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Variation périème	Augment.	Diminut.	30/06/2011
Valeurs nettes					
Créances rattachées à des participations	-	4	-	-	4
Autres immobilisations financières	3	23	-	-	26
Total	3	27	-	-	30

Les autres immobilisations financières correspondent essentiellement aux dépôts et cautionnements. Aucune dépréciation n'a été enregistrée.

4. Ventilation des créances et des dépréciations par échéance

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	31/12/2010	30/06/2011	< 1 an
Clients et comptes rattachés	267	2 002	2 002
Comptes-courants débiteurs	3	2	2
Créances sociales	50	50	50
Créances fiscales	47	281	281
Débiteurs divers	14	226	226
Charges constatées d'avance	2	27	27
Impôt différé actif Conso	0	47	47
Total	384	2 645	2 645

Le risque de crédit est estimé non significatif au 30 juin 2011, les dépréciations s'élèvent à 3 K€.

5. Capitaux propres

(c) Capital social

Au 30 juin 2011, le capital social se compose de 589 801 actions d'une valeur nominale de 0,60 euro.

Au cours du premier semestre 2011, quatre augmentations de capital ont eu lieu :

- le 3 février : émission de 5 263 actions portant le capital social de 50 K€ à 63 K€ (augmentation de la prime d'émission de 387 K€). Les apports concernés ont été souscrits et libérés en numéraire.
- le 3 février : incorporation d'une partie de la prime d'émission (189 K€) portant la capital à 252 K€,
- le 31 mai : émission de 158 339 nouvelles actions portant le capital social de 252 K€ à 347 K€ (augmentation de la prime d'émission de 1 805 K€). Les apports concernés ont été souscrits et libérés en numéraire.
- le 30 juin : émission de 10 918 actions portant le capital à 353 K€ (augmentation de la prime d'émission de 124 K€), en contrepartie partielle d'apports de titres.

6. Impôts différés

Au 30 juin 2011, les seuls déficits fiscaux générés au sein du Groupe sont portés par Mobile Network Group SA et s'élèvent à 1 224 K€. Par principe de prudence, aucun impôt différé actif n'a été reconnu. Ceux-ci feront l'objet d'un suivi futur par le Groupe.

7. Dettes financières

Les dettes financières sont constituées exclusivement de découverts bancaires (2 093 K€). Ils résultent d'une transaction strictement momentanée relative au financement des acquisitions précitées. Ces valeurs, compensées par des disponibilités de 3 199 K€, se sont dénouées des les premiers jours du mois de juillet 2011.

8. Autres passifs à court terme

Les autres passifs à court terme comprennent les éléments suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/2010	30/06/2011	< 1 an	1-5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	281	2 048	2 048	
Dettes fiscales et sociales	223	495	495	
Dettes fiscales IS		111	111	
Dettes diverses	3	9 532	4 533	4 999
Produits Constatés d'avance		106	106	
Total autres passifs à court terme	508	12 292	7 293	4 999

Le poste dettes diverses (9 532 K€) est analysé de la manière suivante :

- Dette restante à payer sur l'acquisition Bemobee Solutions : 504 K€
- Compléments de prix sur regroupements d'entreprises : 6 997 K€
- Compte de régularisation en attente d'incorporation au capital (augmentation de capital réalisée le 4 juillet 2011 en contre partie de l'acquisition des titres) : 1 895 K€
- Autres dettes diverses : 136 K€

Les dettes ont été enregistrées avec prudence, en intégrant une hypothèse de règlement des compléments de prix principalement en numéraire par Mobile Network Group.

9. Engagements hors-bilan

- Clause d'earn-out : se référer à 9.8.
- Clause de retour à meilleure fortune : un abandon de compte courant a été effectué pour un montant de 10121 euros avec une clause de retour à meilleure fortune.

10. Impôt sur les résultats

(a) Analyse de l'impôt sur les sociétés

(en milliers d'euros)	30/06/2011	30/06/2011 Pro Forma	31/12/2010
Impôt exigible	44	(145)	
Total	44	(145)	-

L'impôt sur les résultats correspond à l'impôt exigible d'une part et aux crédits d'impôt recherche d'autre part.

(b) Preuve d'impôt

Le rapprochement entre l'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultat et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/2011	30/06/2011 Pro Forma	31/12/2010
Résultat avant impôt et amortis.écart acquisition	(352)	220	32
Taux d'imposition normal applicable en France (%)	33,33%	33,33%	33,33%
Charge / Produit d'impôt théorique	117	(73)	(11)
Incidence des :			
- Différences permanentes			
- Effet de la non reconnaissance d'impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables et les autres différences temporelles déductibles			
- Consommation de produits d'impôts sur les déficits fiscaux reportables et autres différences temporelles déductibles antérieurement non reconnus			
- Crédit impôt recherche	(44)	(44)	(11)
Charge / Produit d'impôt effectivement constaté	44	(146)	-
Taux d'impôt effectif (%)	-12,51%	-66,66%	0,00%

Autres informations

1. Information sectorielle

L'organigramme et la structuration des activités y afférents sont donnés en note 7 – Périmètre de consolidation.

(a) Actifs immobilisés

La répartition des actifs immobilisés par secteur d'activité est la suivante :

(en milliers d'euros)	30/06/2011	31/12/2010
Pôle agence de conseil et technique	105	75
Pôle régies publicitaires mobiles	72	
Pôle édition		
Total	178	75

(b) Chiffre d'affaires

La répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité est la suivante :

(en milliers d'euros)	30/06/2011	30/06/2011
	(6mois)	Pro Forma (6mois)
Pôle agence de conseil et technique	100	415
Pôle régies publicitaires mobiles	82	2 249
Pôle édition		82
Total	182	2 746

(c) Résultat d'exploitation

La répartition du résultat d'exploitation par secteur d'activité est la suivante :

(en milliers d'euros)	30/06/2011	30/06/2011
	(6mois)	Pro Forma (6mois)
Pôle agence de conseil et technique	(371)	(257)
Pôle régies publicitaires mobiles		458
Pôle édition	20	20
Total	(351)	221

2. Information géographique

Le Groupe Mobile Network réalise quasiment l'intégralité de ses activités en France.

3. Effectif moyen

L'effectif moyen employé se décompose comme suit :

		30/06/2011	31/12/2010
Entité consolidante	Mobile Network Group	10	10
Entités acquises au 30 juin 2011	Mbrand 3 M-Perf Bemobee Solutions	5 0 5	
Total		20	10

4. Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas fournie dans la mesure où elle aboutirait à communiquer un montant individuel.

5. Droits individuels à la formation

Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du droit individuel à la formation est de 572 heures.

6. Parties liées

Les éventuelles transactions effectuées avec les parties liées sont systématiquement conclues par le Groupe aux conditions de marché et ne méritent donc pas d'être mentionnées.

20.1.6. Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés pro forma au 30/06/2011

En attente

20.2. Comptes annuels consolidés pro forma au 31/12/2010

20.2.1. Bilans consolidés pro forma au 31/12/2010

ACTIF		31/12/2010 12mois		
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net
	Capital souscrit non appelé (I)	23 000		23 000
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement			
	Frais de développement	55 907	52	55 855
	Concessions, Brevets et droits similaires	84 053	35 603	48 450
	Fonds commercial (1)			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques Matériel et outillage			
	Autres immobilisations corporelles	24 807	10 029	14 779
	Immobilisations en cours			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)			
	Participations mises en équivalence			
	Autres participations	4 800		4 800
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	9 341		9 341
	TOTAL II	178 908	45 684	133 225
	STOCKS ET EN COURS			
	Matières premières, approvisionnements			
	En-cours de production de biens			
	En-cours de production de services	9 485		9 485
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	CRÉANCES (3)			
	Clients et Comptes rattachés	2 009 544	2 971	2 006 573
	Autres créances	387 420		387 420
	Capital souscrit - appelé, non versé			
	Valeurs mobilières de placement	48 912		48 912
	Disponibilités	740 606		740 606
	Charges constatées d'avance (3)	2 445		2 445
	TOTAL III	3 198 413	2 971	3 195 442
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Ecarts de conversion actif (VI)	43		43
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 400 364	48 654	3 351 709

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

PASSIF		31/12/2010 12mois
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 119 122) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecarts de réévaluation RESERVES Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves Report à nouveau	142 122 750 479 3 905 661 233- 372 628
AUTRES FONDS PROPRES	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte) Subventions d'investissement Provisions réglementées	TOTAL I 607 901
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées	TOTAL II
DETTES (1)	Provisions pour risques Provisions pour charges	43 TOTAL III 43
	DETTES FINANCIERES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses Avances et acomptes reçus sur commandes en cours DETTES D'EXPLOITATION Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	258 3 349 1 803 169 929 552 3 166
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1) TOTAL IV Ecarts de conversion passif (V) TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 739 495 4 271 3 351 709 2 739 495

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

20.2.2. Compte de résultat consolidé pro forma au 31/12/2010

	31/12/2010 12mois		
	France	Exportation	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)			
Ventes de marchandises			
Production vendue de Biens			
Production vendue de Services	4 032 072	53 917	4 085 988
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	4 032 072	53 917	4 085 988
Production stockée			5 543
Production immobilisée			55 907
Subventions d'exploitation			190 129
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			5 746
Autres produits			829
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			4 344 141
CHARGES D'EXPLOITATION (2)			
Achats de marchandises			
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			59 445
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			
Autres achats et charges externes *			3 276 435
Impôts, taxes et versements assimilés			13 481
Salaires et traitements			376 591
Charges sociales			76 689
Dotations aux amortissements et dépréciations			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			25 830
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
Dotations aux provisions			
Autres charges			1 631
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			3 830 101
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			514 039
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

	31/12/2010 12mois
PRODUITS FINANCIERS	
Produits financiers de participations (3)	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	32
Autres intérêts et produits assimilés (3)	39
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	
Différences positives de change	43 623
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	
TOTAL V	43 693
CHARGES FINANCIERES	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	43
Intérêts et charges assimilées (4)	78
Différences négatives de change	15 787
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	
TOTAL VI	15 908
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	27 786
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	541 825
PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	11 811
Produits exceptionnels sur opérations en capital	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	
TOTAL VII	11 811
CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	23 191
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	
TOTAL VIII	23 191
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	11 380-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	
Impôts sur les bénéfices (X)	157 817
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	4 399 645
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 027 016
5. BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	372 628
	1 391
* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier	
: Redevance de crédit bail immobilier	32
(3) Dont produits concernant les entreprises liées	
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées	

20.2.3. Annexes aux comptes consolidés pro forma au 31/12/2010

NOTE D'INFORMATIONS FINANCIERES
Comptes pro forma 2009 – 2010
Groupe MOBILE NETWORK GROUP

1. Description des sociétés concernées

Les comptes pro forma présentés ci-dessous sont produits à fin de comparaison des comptes consolidés du groupe MOBILE NETWORK GROUP au 30/06/11. Ces comptes pro forma représentent le cumul économique du patrimoine et de l'activité des sociétés indépendantes et devenues en 2011 membre du groupe MOBILE NETWORK GROUP.
 Les comptes pro forma regroupent les entités suivantes :

Sociétés	Date de création	Pro forma 2009	Pro forma 2010
MNG		O	O
M-PERF	01.04.2010	N/A	O
M-BRAND 3	01.06.2009	O	O
BEMOBEE SOLUTIONS	17.09.2009	N/A	O

Il n'a pas été retenu de méthode de consolidation dans le périmètre des comptes pro forma 2009 et 2010 dans la mesure où il n'existe pas de participation préalable de MOBILE NETWORK GROUP avec les sociétés membres, avant 2011.

2. Tableau de flux Pro forma

Flux de trésorerie d'exploitation	522 056
Flux de trésorerie généré par l'activité	380 645
Flux de tréso. opérations d'investissements	(129 628)
Flux de tréso. opérations de financement	30 023
Tréso. à l'ouverture	508 478
Tréso. à la clôture	789 518
Variation de tréso.	281 040

3. Informations financières et ajustements pro forma

Dans la mesure où il n'existe aucune participation entre les sociétés membres et MOBILE NETWORK GROUP en 2009 et 2010, il n'a été procédé dans ces comptes pro forma à aucun ajustement comptable.

Aucun retraitement de crédit-bail n'a été réalisé. Et dans la mesure où ces sociétés n'avaient préalablement pas d'activité liée, il n'a été procédé à aucune élimination d'opération interne.

L'augmentation significative du chiffre d'affaires et des actifs entre 2009 et 2010 provient en grande partie de la création et donc de l'entrée au périmètre des comptes pro forma des sociétés M-PERF et BEMOBEE sur l'année 2010.

Nous avons établi le tableau des flux de trésorerie pro forma du groupe sur l'année 2010, permettant de présenter de manière agrégée les différents flux de trésorerie de l'année et l'évolution globale du poste sur l'année.

4. Règles et méthodes comptables retenues

Les règles et méthodes retenues pour l'établissement des comptes pro forma sont celles correspondant aux règles et méthodes comptables retenues sur les comptes sociaux des entités membres.

Dans la mesure où il n'existe aucune participation entre les sociétés membres et MOBILE NETWORK GROUP en 2009 et 2010, il n'a pas été procédé au calcul d'un écart d'acquisition tel qu'il figure dans les comptes consolidés 2011.

5. Période concernée

Ces comptes pro forma ont été réalisés sur la base des comptes sociaux des sociétés MNG, M-PERF, M-BRAND 3, dont l'exercice clôture au 31 décembre de chaque année et d'une situation intermédiaire reconstituée au 31/12/10 pour la société BEMOBEE dont la date de clôture est fixée au 30 juin.

20.2.4. Rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés pro forma au 31/12/2010

Monsieur le Président du Conseil d'administration,

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application du règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les informations pro forma de la société MOBILE NETWORK GROUP relatives à l'exercice 2010 incluses dans une partie de son prospectus.

Ces informations pro forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que l'intégration des sociétés M-BRAND 3, M-PERF et BEMOBEE SOLUTIONS aurait pu avoir sur le compte de résultat consolidé du groupe MOBILE NETWORK GROUP au 31 décembre 2010, si l'opération avait pris effet au 1^{er} janvier 2010.

De par leur nature même, les informations pro forma décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui pourront être constatées si l'opération ou l'évènement étaient survenus à une date antérieure à celle de sa survenance réelle.

Ces informations pro forma ont été établies sous la responsabilité de votre conseil d'administration en application des dispositions du règlement (CE) N°809/2004 et des recommandations CESR relatives aux informations pro-forma.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe II point 7 du règlement (CE) N°809/2004 sur le caractère adéquat de l'établissement des informations pro forma.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Ces travaux qui ne comportent pas d'examen des informations financières sous jacents à l'établissement des informations pro forma ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces informations pro forma ont été établies concordent avec les documents sources, tels que décrits dans les notes annexes aux comptes pro forma, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires.

A notre avis :

Les informations pro forma ont été adéquatement établies sur la base indiquée.

Cette base est conforme aux méthodes comptables de l'émetteur.

Ce rapport est émis aux seules fins de l'offre au public en France dans le cadre de laquelle un prospectus sera visé par l'AMF et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Villeurbanne, le 21 octobre 2011

P.J. ANCETTE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

20.3. Comptes annuels consolidés pro forma au 31/12/2009

20.3.1. Bilans consolidés pro forma au 31/12/2009

ACTIF		31/12/2009 12mois		
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net
	Capital souscrit non appelé (I)			
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement			
	Frais de développement			
	Concessions, Brevets et droits similaires	37 762	13 136	24 626
	Fonds commercial (1)			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques Matériel et outillage	9 517	5 801	3 716
	Autres immobilisations corporelles			
	Immobilisations en cours			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)			
	Participations mises en équivalence			
	Autres participations	1 000		1 000
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	1 000		1 000
	TOTAL II	49 280	18 937	30 343
	STOCKS ET EN COURS			
	Matières premières, approvisionnements			
	En-cours de production de biens			
	En-cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	CRÉANCES (3)			
	Clients et Comptes rattachés	1 235 805	2 971	1 232 835
	Autres créances	245 439		245 439
	Capital souscrit - appelé, non versé			
	Valeurs mobilières de placement	11 717		11 717
	Disponibilités	496 761		496 761
	Charges constatées d'avance (3)	770		770
	TOTAL III	1 990 493	2 971	1 987 522
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Ecart de conversion actif (VI)			
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 039 773	21 908	2 017 865

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

PASSIF		31/12/2009 12mois
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 87 222) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecarts de réévaluation RESERVES Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves Report à nouveau	87 222 750 479 468 367- 191 238-
AUTRES FONDS PROPRES	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte) Subventions d'investissement Provisions réglementées	178 095
PROVISIONS	 Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées TOTAL II	
DETTES (1)	Provisions pour risques Provisions pour charges TOTAL III	
	DETTES FINANCIERES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses Avances et acomptes reçus sur commandes en cours DETTES D'EXPLOITATION Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	5 484 598 1 247 191 537 555
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1) TOTAL IV Ecarts de conversion passif (V)	42 318 1 833 147 6 624
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 017 865 1 833 147

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

20.3.2. Compte de résultat consolidé pro forma au 31/12/2009

	31/12/2009 12mois		
	France	Exportation	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)			
Ventes de marchandises			
Production vendue de Biens			
Production vendue de Services	1 716 636	43 580	1 760 216
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	1 716 636	43 580	1 760 216
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			5 908
Autres produits			2 892
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			1 769 016
CHARGES D'EXPLOITATION (2)			
Achats de marchandises			
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			21 132
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			
Autres achats et charges externes *			1 354 370
Impôts, taxes et versements assimilés			5 236
Salaires et traitements			478 284
Charges sociales			158 932
Dotations aux amortissements et dépréciations			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			14 099
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			2 971
Dotations aux provisions			
Autres charges			735
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			2 035 759
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			266 743-
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

	31/12/2009 12mois
PRODUITS FINANCIERS	
Produits financiers de participations (3)	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	
Autres intérêts et produits assimilés (3)	15
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	
Différences positives de change	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	
TOTAL V	15
CHARGES FINANCIERES	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	
Intérêts et charges assimilées (4)	
Différences négatives de change	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	
TOTAL VI	
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	15
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	266 728-
PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	43 644
Produits exceptionnels sur opérations en capital	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	
TOTAL VII	43 644
CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 969
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 517
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	
TOTAL VIII	4 486
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	39 158
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	
Impôts sur les bénéfices (X)	36 332-
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	1 812 674
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 003 913
5. BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	191 238-
	696

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
 : Redevance de crédit bail immobilier
 (3) Dont produits concernant les entreprises liées
 (4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

20.3.3. Annexes aux comptes consolidés au 31/12/2009

NOTE D'INFORMATIONS FINANCIERES Comptes pro forma 2009 – 2010 Groupe MOBILE NETWORK GROUP

1. Description des sociétés concernées

Les comptes pro forma présentés ci-dessous sont produits à fin de comparaison des comptes consolidés du groupe MOBILE NETWORK GROUP au 30/06/11. Ces comptes pro forma représentent le cumul économique du patrimoine et de l'activité des sociétés indépendantes et devenues en 2011 membre du groupe MOBILE NETWORK GROUP.

Les comptes pro forma regroupent les entités suivantes :

Sociétés	Date de création	Pro forma 2009	Pro forma 2010
MNG		O	O
M-PERF	01.04.2010	N/A	O
M-BRAND 3	01.06.2009	O	O
BEMOBEE SOLUTIONS	17.09.2009	N/A	O

Il n'a pas été retenu de méthode de consolidation dans le périmètre des comptes pro forma 2009 et 2010 dans la mesure où il n'existe pas de participation préalable de MOBILE NETWORK GROUP avec les sociétés membres, avant 2011.

2. Tableau de flux Pro forma

Flux de trésorerie d'exploitation	522 056
Flux de trésorerie généré par l'activité	380 645
Flux de tréso. opérations d'investissements	(129 628)
Flux de tréso. opérations de financement	30 023
Tréso. à l'ouverture	508 478
Tréso. à la clôture	789 518
Variation de tréso.	281 040

3. Informations financières et ajustements pro forma

Dans la mesure où il n'existe aucune participation entre les sociétés membres et MOBILE NETWORK GROUP en 2009 et 2010, il n'a été procédé dans ces comptes pro forma à aucun ajustement comptable.

Aucun retraitement de crédit-bail n'a été réalisé. Et dans la mesure où ces sociétés n'avaient préalablement pas d'activité liée, il n'a été procédé à aucune élimination d'opération interne.

L'augmentation significative du chiffre d'affaires et des actifs entre 2009 et 2010 provient en grande partie de la création et donc de l'entrée au périmètre des comptes pro forma des sociétés M-PERF et BEMOBEE sur l'année 2010.

Nous avons établi le tableau des flux de trésorerie pro forma du groupe sur l'année 2010, permettant de présenter de manière agrégée les différents flux de trésorerie de l'année et l'évolution globale du poste sur l'année.

4. Règles et méthodes comptables retenues

Les règles et méthodes retenues pour l'établissement des comptes pro forma sont celles correspondant aux règles et méthodes comptables retenues sur les comptes sociaux des entités membres.

Dans la mesure où il n'existe aucune participation entre les sociétés membres et MOBILE NETWORK GROUP en 2009 et 2010, il n'a pas été procédé au calcul d'un écart d'acquisition tel qu'il figure dans les comptes consolidés 2011.

5. Période concernée

Ces comptes pro forma ont été réalisés sur la base des comptes sociaux des sociétés MNG, M-PERF, M-BRAND 3, dont l'exercice clôture au 31 décembre de chaque année et d'une situation intermédiaire reconstituée au 31/12/10 pour la société BEMOBEE dont la date de clôture est fixée au 30 juin.

20.3.4. Rapport général du Commissaire aux Comptes consolidés au 31/12/2009

Monsieur le Président du Conseil d'administration,

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application du règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les informations pro forma de la société MOBILE NETWORK GROUP relatives à l'exercice 2010 incluses dans une partie de son prospectus.

Ces informations pro forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que l'intégration des sociétés M-BRAND 3, M-PERF et BEMOBEE SOLUTIONS aurait pu avoir sur le compte de résultat consolidé du groupe MOBILE NETWORK GROUP au 31 décembre 2009, si l'opération avait pris effet au 1^{er} janvier 2009.

De par leur nature même, les informations pro forma décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui pourront être constatées si l'opération ou l'évènement étaient survenus à une date antérieure à celle de sa survenance réelle.

Ces informations pro forma ont été établies sous la responsabilité de votre conseil d'administration en application des dispositions du règlement (CE) N°809/2004 et des recommandations CESR relatives aux informations pro-forma.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe II point 7 du règlement (CE) N°809/2004 sur le caractère adéquat de l'établissement des informations pro forma.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Ces travaux qui ne comportent pas d'examen des informations financières sous jacents à l'établissement des informations pro forma ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces informations pro forma ont été établies concordent avec les documents sources, tels que décrits dans les notes annexes aux comptes pro forma, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires.

A notre avis :

Les informations pro forma ont été adéquatement établies sur la base indiquée.

Cette base est conforme aux méthodes comptables de l'émetteur.

Ce rapport est émis aux seules fins de l'offre au public en France dans le cadre de laquelle un prospectus sera visé par l'AMF et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Villeurbanne, le 21 octobre 2011

P.J. ANCETTE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

20.4. Comptes sociaux intermédiaires au 30/06/2011

20.4.1. Bilans sociaux intermédiaires au 30/06/2011

ACTIF En euros	Brut	30/06/2011 Dépréciations	Net	31/12/2010 Net
Capital souscrit non appelé (I)			0	0
<i>Frais d'établissement</i>	66 306	3 161	63 145	0
<i>Concessions, brevets et droits similaires</i>	37 762	31 891	5 871	12 030
<i>Frais de développement</i>	89 467	9 294	80 173	55 855
<i>Fonds commercial</i>			0	0
<i>Avances et acomptes sur immo incorporelles</i>			0	0
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>			0	0
Immobilisations incorporelles	193 535	44 346	149 189	67 885
<i>Terrains</i>			0	0
<i>Constructions</i>			0	0
<i>Installations techniques, matériel et outillage indust.</i>			0	0
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	11 025	8 166	2 859	2 894
<i>Immobilisations en cours</i>			0	0
<i>Avances et acomptes</i>			0	0
Immobilisations corporelles	11 025	8 166	2 859	2 894
<i>Participations évaluées selon la mise en équivalence</i>			0	0
<i>Autres participations</i>	4 002 024		4 002 024	1 000
<i>Créances rattachées à des participations</i>			0	0
<i>Autres titres immobilisés</i>			0	0
<i>Prêts</i>			0	0
<i>Autres immobilisations financières</i>	3 369		3 369	3 369
Immobilisations financières (2)	4 005 393	0	4 005 393	4 369
ACTIF IMMOBILISE (II)	4 209 954	52 512	4 157 441	75 148
<i>Matières premières, approvisionnements</i>			0	0
<i>En cours de productions de biens</i>			0	0
<i>En cours de productions de services</i>			9 485	9 485
<i>Produits intermédiaires et finis</i>			0	0
<i>Marchandises</i>			0	0
Stocks	0	0	0	9 485
Avances et acomptes versés sur commandes			0	0
<i>Clients et comptes rattachés</i>	180 748	2 971	177 777	258 543
<i>Autres créances</i>	194 703		194 703	119 372
<i>Capital souscrit et appelé, non versé</i>			0	0
Créances	375 451	2 971	372 480	377 915
<i>VMP</i>			0	0
<i>Disponibilités</i>	2 161 757		2 161 757	23 840
Trésorerie	2 161 757	0	2 161 757	23 840
ACTIF CIRCULANT (III)	2 537 208	2 971	2 534 238	411 240
<i>Charges constatées d'avance</i>	2 550		0	0
<i>Frais d'émission d'emprunt à étaler</i>			2 550	2 236
<i>Primes de remboursement des obligations</i>			0	0
<i>Ecarts de conversion actif</i>			0	0
COMPTE DE REGULARISATION (IV)	2 550	0	2 550	2 236
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV)	6 749 712	55 483	6 694 229	488 625

PASSIF (avant répartition) En euros	30/06/2011	31/12/2010
<i>Capital social ou individuel (1)</i>	353 881	50 450
<i>Primes d'émission, de fusion, d'apport...</i>	2 700 892	573 250
<i>Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence) (2)</i>		
<i>Réserve légale (3)</i>		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves réglementées (3)</i>		
<i>Autres réserves</i>		
<i>Report à nouveau</i>	(641 189)	(670 015)
<i>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</i>	(244 457)	28 826
<i>Subventions d'investissement</i>		
<i>Provisions réglementées</i>	626	
CAPITAUX PROPRES (I)	2 169 753	(17 489)
<i>Produit des émissions de titres participatifs</i>		
<i>Avances conditionnées</i>		
AUTRES FONDS PROPRES (II)	0	0
<i>Provisions pour risques</i>		
<i>Provisions pour charges</i>		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	0	0
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>		0
<i>Autres emprunts obligataires</i>		0
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)</i>	2 093 400	160
<i>Emprunts et dettes financières divers (dont e. participatifs)</i>	2 324	3 349
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>		0
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	363 758	282 935
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	170 071	219 669
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>		0
<i>Autres dettes</i>	1 894 922	0
<i>Produits constatés d'avance (4)</i>		0
DETTES (IV)	4 524 476	506 113
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (V)		
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+II+III+IV+V)	6 694 229	488 625
<i>(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital</i>		
<i>(2) Réserves spéciales de réévaluation (1959)</i>		
<i>(2) Ecart de réévaluation libre</i>		
<i>(2) Réserves de réévaluation (1976)</i>		
<i>(3) Dont réserves spéciales et plus-values à long terme</i>		
<i>(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an</i>	4 524 476	
<i>(5) Dont CBC, et soldes crééditeurs de banques et CCP</i>	2 093 400	

20.4.2. Compte de résultat social intermédiaire au 30/06/2011

COMPTE DE RESULTAT <i>En euros</i>	30/06/2011	31/12/2010
Ventes de marchandises	181 992	467 610
France	181 992	467 610
Exportation		
Production vendue (biens)	0	
-France		
- Exportations		
Production vendue (services)	0	
-France		
- Exportations		
Chiffres d'affaires nets	181 992	467 610
Production stockée	(9 485)	9 485
Production immobilisée	33 560	55 907
Subventions d'exploitation	13 581	190 129
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)		5 746
Autres produits (1) (11)	37	554
PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)	219 685	729 431
Achats de marchandises (y compris droits de douanes)		
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	40 264	59 445
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		0
Autres achats et charges externes (3) (6bis)	203 573	260 649
Impôts, taxes et versements assimilés	1 974	3 444
Salaires et traitements	174 028	291 785
Charges sociales (10)	68 270	58 265
Dotations sur immobilisations aux amortissements	19 432	14 334
Dotations sur actif circulant : dotations aux provisions		0
Autres charges (12)	23	1 500
CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)	507 564	689 422
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	(287 880)	40 009
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers de participations (5)		
Autres intérêts et produits assimilés (5)		6
PRODUITS FINANCIERS (V)	0	6
Intérêts et charges assimilées (6)		
Différence négatives de change		
CHARGES FINANCIERES (VI)	0	0
2- RESULTAT FINANCIER (V-VI)	0	6
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	(287 880)	40 015
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		11 811
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	0	11 811
Charges exceptionnels sur opérations de gestion (6bis)		23 000
Charges exceptionnels sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	626	
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	626	23 000
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	(626)	(11 189)
Participation des salariés aux fruits de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	(44 049)	
Total des produits (I+III+V+VII)	219 685	741 248
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	464 141	712 422
5- RESULTAT NET (Total des produits - Total des charges)	(244 457)	28 826

20.4.3. Annexes aux comptes sociaux intermédiaires au 30/06/2011

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 6 694 228.79 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 181 991.66 Euros et dégageant un déficit de 244 456.50 euros.

L'exercice a une durée de 6 mois, couvrant la période du 01/01/2011 au 30/06/2011.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Crédit impôt recherche

La société a comptabilisé un produit de 44 049 Euros correspondant au crédit impôt recherche de l'année 2010 pour un montant de 33 981 Euros et au crédit impôt recherche de l'année 2011 pour un montant de 10 068 Euros

Prise de participation

Au cours de l'exercice la société a pris une participation de 367 712 actions représentant 100.00% du capital et des droits de vote dans la société M-BRAND société par actions simplifiée.

Au cours de l'exercice la société a pris une participation de 100 000 actions représentant 100.00% du capital et des droits de vote dans la société M-PERF société par actions simplifiée de manière directe et indirect au travers de la société M-BRAND.

Au cours de l'exercice la société a pris une participation de 18 200 actions représentant 26,7% du capital et des droits de vote dans la société BEMOBEE société par actions simplifiée.

Les prix indiqués à l'actif du bilan de Mobile Network Group comprennent une clause de complément de prix qui se calcule en fonction du niveau de résultat d'exploitation au titre des trois exercices suivants soit 2011, 2012 et 2013.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du commerce - articles L.123-196 1^{er} et 2[°]PCG Art.531-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 1999.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la modification du plan comptable général 1999 applicables à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Engagements retraite

Le calcul de la provision pour engagement de retraite n'a pas été effectué à la clôture de l'exercice en raison de l'âge moyen du personnel.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations

IMMobilisations (en €)	Valeur brute au début d'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement de recherche et de développement	55 907	99 866		155 773
Autres postes d'immobilisations incorporelles	37 762			37 762
Total immobilisations Incorporelles (I)	93 669	99 866	0	193 535
Matériel de bureau et mobilier informatique	10 190	835		11 025
Total immobilisations Corporelles (II)	10 190	835	0	11 025
Autres participations	1 000	4 001 024		4 002 024
Prêts et autres immobilisations financières	3 369			3 369
Total immobilisations Financières (III)	4 369	4 001 024		4 005 393
TOTAL GENERAL (I+II+III)	108 228	4 101 725	0	4 209 954

Etat des amortissements

Amortissements et provisions	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elements sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement de et de développement (I)	52	12 403		12 455
Immobilisations incorporelles (II)	25 732	6 159		31 891
Matériel de bureau et mobilier informatique	7 296	870		8 166
Immobilisations corporelles (III)	7 296	870	0	8 166
TOTAL GENERAL (I+II+III)	33 080	19 432	0	52 512

AMORTISSEMENTS (en euros)	Ventilation des dotations aux amortissements de			Mouvements affectant la provision
	Linéaire	Dégressif	Exception.	
Frais d'établissement de et de développement (I)	12 403			
Autres immobilisations incorporelles (II)	6 159			
Matériel de bureau et mobilier informatique	870			
Total (III)	870			
TOTAL GENERAL (I+II+III)	19 432			

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Provisions réglementées	0	626	0	626
Amortissements dérogatoires	0	626	0	626
Comptes de tiers	2 971	0	0	2 971
Sur comptes clients	2 971			2 971
TOTAL	2 971	626	0	3 597
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation				
- financières				
- exceptionnelles		626		

Etat des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES (en euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Autres immobilisations financières	3 369		3 369
Clients douteux ou litigieux	2 908	2 908	
Autres créances clients	177 840	177 840	
Créances représentatives de titres prêtés	0		
Personnel et comptes rattachés	6 326	6 326	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	43 644	43 644	
Etat et autres collectivités publiques :			
Impôts sur les bénéfices	10 068	10 068	
Taxe sur la valeur ajoutée	57 405	57 405	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	0		
Divers	77 260	77 260	
Groupe et associés	0		
Charges constatées d'avance (III)	2 550	2 550	
TOTAL	381 370	378 001	3 369
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES (en €)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 093 400	2 093 400		
Emprunts et dettes financières diverses	0			
Fournisseurs et comptes rattachés	363 758	363 758		
Personnel et comptes rattachés	44 502	44 502		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	69 496	69 496		
Taxe sur la valeur ajoutée	56 074	56 074		
Groupe et associés	2 324	2 324		
Autres dettes	1 894 922	1 894 922		
TOTAL GENERAL	4 524 476	4 524 476	0	0

Composition du capital social

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en €	Nombre de titres			
		Au début	Crées	Remboursés	En fin
Actions ordinaires	0,6	21 021	568 780	0	589 801

Frais de recherche appliquée et de développement

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 19)

En €	Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Développement	Total
Dépenses de R&D sans contrepartie spécifique :				
- n'entrant pas dans le cadre de commande client			89 467	89 467
TOTAL			89 467	89 467
TOTAL GENERAL				89 467
Dont inscrit au compte 203 du bilan				89 467

Il s'agit du détail du poste Frais de recherche et de développement au bilan.

La société a constaté pour la première année des Frais de recherche et de développement.

Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

La durée d'amortissement est fonction de la Nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

Autres immobilisations incorporelles

(Code du commerce Art.R.123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

En €	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	37 762	50.00

Evaluation des immobilisations corporelles

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 4^o)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

(Code du Commerce Art R123-196 2^o)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Caégtorie	Mode	Durée
Logiciel	Linéaire	1 à 3 ans
Licence	Linéaire	1 an
Développement	Linéaire	2 à 3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 531-2/21 et 532-6)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, avec des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

(Code du Commerce Art. R 123-196 1^oet 2^o)

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-196)

en €	Montant
Clients et comptes rattachés	17 616
Autres créances	4 900
TOTAL	22 516

Détail des produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-196)

en €	Montant
Clients et comptes rattachés	
- Serv Mob Bobun Wap	17 611
- PS Frais mens sites mobiles	5
TOTAL	17 616

Charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
<i>Emp. & dettes établ. de crédit</i>	600
<i>Fournisseurs</i>	180 510
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	42 643
TOTAL	223 752

Détail des charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196))

en €	Montant
<i>FRNS, factures non parvenues</i>	
- SACEM 2010	7 848
- SACEM 2008	15 480
- SACEM 2009	10 186
- FNP RABATTU	4 900
- FNP CAC	4 186
- PROV SITU	2 990
- PROV JURIDIQUE	5 980
- FNP MAISON DE DISQUES	1 058
- fnp Frs	2 065
- fnp Frs	1 465
- fnp Frs	598
- fnp Frs	7 176
- fnp Frs	44 666
- fnp Frs	21 528
- Frs jei 2009 & 2010	12 089
- Frs jei 2007 & 2008	7 976
- Frs CIR 2009	9 090
- Frs CIR 2010	8 128
- Frs 2011	4 393
- Frs FNP	3 229
- Frs FNP	1 052
- Frs	660
- COMMISSION BOUYGUES	2 860
- COMMISSION BOUYGUES	298
- COMMISSION BOUYGUES	42
- COMMISSION SFR	85
- COMMISSION BOUYGUES	36
ACHATS MUSIC DIGITAL	3 584
AAR	
Fact Loyer	(3 139)
TOTAL	180 510

Charges et produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		Montant
<i>Charges d'exploitation</i>		2 550
TOTAL		2 550

Détail des charges constatées d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

En €	Exploitation	Financier	Exceptionnel
<i>Charges constatées d'avances</i>			
- <i>Frais téléphone portable</i>	89		
- <i>Frais téléphone portable</i>	23		
- <i>locations immobilières</i>	1 716		
- <i>charges locatives</i>	722		
TOTAL	2 550		

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires net

(Code du Commerce Art. R 123-198-4°; PCG Art. 531-2/15)

Répartition par secteur d'activité	Montant
<i>ventes de prestations</i>	181 992
TOTAL	181 992

Répartition par secteur géographique	Montant
<i>Prestations de services France</i>	181 992
TOTAL	181 992

Effectif moyen

(Code du Commerce Art. R 123-198; PCG Art. 531-3)

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
<i>Cadres</i>	3	
<i>Agents de maîtrise et techniciens</i>	7	
TOTAL	10	

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Liste des filiales et participations

(Code du commerce Art. L 233-15 et Art R 123-197 ; PCG Art. 531-3 et 532-12)

SOCIETE	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus	Prêts et vances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
A. Renseignements détaillés									
- Filiales détenues à + de 50%				BRUTE	NETTE				
-M BOBUN TECHNO ELEMENT 30/06/2011	1 000	112	100,00	1 000	1 000				
-M BRAND 3 ELEMENT 31/12/2010	36 771	518 666	100,00	3 427 424	3 427 424				
-Participations détenues entre 10 et 50%									
-BEMOBE ELEMENT 30/06/2011	68 200	251 531	26,67	204 700	204 700				
-M PERF ELEMENT 31/12/2010	10 000	53 328	49,00	368 900	368 900				
B. Renseignements globaux									
-Filiales non reprises en A									
-Participations non reprises en A									

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices
(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	30/06/2011
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	38 376	45 533	50 450	50 450	353 881
Nbre des actions ordinaires existantes	15 990	18 972	21 021	21 021	589 801
Nbre des actions à dividende prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	247 804	340 553	336 764	467 610	181 992
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-262 211	-384 869	-222 948	43 160	-268 447
Impôts sur les bénéfices		-187 665	-38 179		-44 049
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-266 016	-202 797	-201 648	28 826	-244 457
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	-16,4	-10,39	-8,79	2,05	-0,38
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-16,64	-10,69	-9,59	1,37	-0,41
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	8	9	11	10	10
Montant de la masse salariale de l'exercice	241 745	311 667	312 147	291 785	174 028
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	85 808	85 578	91 134	58 265	68 270

20.4.4. Rapport d'examen limité au 30/06/2011

Mesdames, Messieurs,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaire aux comptes de la société MOBILE NETWORK GROUP, nous avons effectué un examen limité des comptes sociaux de celle -ci relatifs à la période du 1^{er} janvier 2011 au 30 juin 2011, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes sociaux.

Nous avons effectué cet examen selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes sociaux intermédiaires au 30 juin 2011 ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes intermédiaires au 30 juin 2011 et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations écoulé du 1^{er} janvier 2011 au 30 juin 2011 ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cette période.

Villeurbanne, le 21 octobre 2011

P.J. ANCETTE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

20.5. Comptes sociaux annuels au 31/12/2010

20.5.1. Bilans sociaux annuels au 31/12/2010

ACTIF En euros	Brut	31/12/2010 Dépréciations	31/12/2010 Net	31/12/2009 Net
Capital souscrit non appelé (I)			0	0
<i>Frais d'établissement</i>			0	
Concessions, brevets et droits similaires	37 762	25 732	12 030	24 626
<i>Frais de développement</i>	55 907	52	55 855	
<i>Fonds commercial</i>			0	
Avances et acomptes sur immo incorporelles			0	
Autres immobilisations incorporelles			0	
Immobilisations incorporelles	93 669	25 784	67 885	24 626
<i>Terrains</i>			0	
<i>Constructions</i>			0	
Installations techniques, matériel et outillage indust.			0	
Autres immobilisations corporelles	10 190	7 296	2 894	1 640
<i>Immobilisations en cours</i>			0	
Avances et acomptes			0	
Immobilisations corporelles	10 190	7 296	2 894	1 640
<i>Participations évaluées selon la mise en équivalence</i>			0	
Autres participations	1 000		1 000	1 000
Créances rattachées à des participations			0	
Autres titres immobilisés			0	
<i>Prêts</i>			0	
Autres immobilisations financières	3 369		3 369	
Immobilisations financières (2)	4 369	0	4 369	1 000
ACTIF IMMOBILISE (II)	108 228	33 080	75 148	27 266
<i>Matières premières, approvisionnements</i>			0	
<i>En cours de productions de biens</i>			0	
<i>En cours de productions de services</i>	9 485		9 485	
Produits intermédiaires et finis			0	
<i>Marchandises</i>			0	
Stocks	9 485	0	9 485	0
Avances et acomptes versés sur commandes			0	
<i>Clients et comptes rattachés</i>				
261 514	2 971	258 543	122 386	
119 372		119 372	126 496	
		0		
Créances	380 886	2 971	377 915	248 882
<i>VMP</i>			0	11 717
<i>Disponibilités</i>	23 840		23 840	38 937
Trésorerie	23 840	0	23 840	50 654
ACTIF CIRCULANT (III)	414 211	2 971	411 240	299 536
<i>Charges constatées d'avance</i>			2 236	770
<i>Frais d'émission d'emprunt à étaler</i>	2 236		2 236	
<i>Primes de remboursement des obligations</i>				
<i>Ecarts de conversion actif</i>				
COMPTES DE REGULARISATION (IV)	2 236	0	2 236	770
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV)	524 675	36 051	488 625	327 573

PASSIF <i>En euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
<i>Capital social ou individuel (1)</i>	50 450	50 450
<i>Primes d'émission, de fusion, d'apport...</i>	573 250	573 250
<i>Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence) (2)</i>		
<i>Réserve légale (3)</i>		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves réglementées (3)</i>		
<i>Autres réserves</i>		
<i>Report à nouveau</i>	(670 015)	(468 367)
<i>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</i>	28 826	(201 648)
<i>Subventions d'investissement</i>		
<i>Provisions réglementées</i>		
CAPITAUX PROPRES (I)	(17 488)	(46 314)
<i>Produit des émissions de titres participatifs</i>		
<i>Avances conditionnées</i>		
AUTRES FONDS PROPRES (II)	0	0
<i>Provisions pour risques</i>		
<i>Provisions pour charges</i>		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	0	0
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>		
<i>Autres emprunts obligataires</i>		
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)</i>	160	
<i>Emprunts et dettes financières divers (dont e. participatifs)</i>	3 349	5 484
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>		598
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	282 935	230 651
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	219 669	137 154
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>		
<i>Autres dettes</i>		
<i>Produits constatés d'avance (4)</i>		
DETTES (IV)	506 113	373 888
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (V)		
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+II+III+IV+V)	488 625	327 573

20.5.2. Compte de résultat social annuel au 31/12/2010

COMPTE DE RESULTAT <i>En euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
<i>Production vendue (services)</i>		
- France	467 610	335 154
- Exportations		1 610
Chiffres d'affaires nets	467 610	336 764
<i>Production stockée</i>	9 485	
<i>Production immobilisée</i>	55 907	0
<i>Subventions d'exploitation</i>	190 129	
<i>Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)</i>	5 746	5 908
<i>Autres produits (1) (11)</i>	554	2 891
PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)	729 432	345 563
<i>Achats de matières premières et autres approvisionnements</i>	59 445	21 132
<i>Variation de stock (matières premières et approvisionnements)</i>		
Autres achats et charges externes (3) (6bis)	260 649	177 527
Impôts, taxes et versements assimilés	3 444	5 065
Salaires et traitements	291 785	312 147
Charges sociales (10)	58 265	91 134
Dotations sur immobilisations aux amortissements	14 334	13 908
Dotations sur actif circulant : dotations aux provisions		2 971
Autres charges (12)	1 500	734
CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)	689 422	624 618
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	40 009	(279 054)
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
<i>Produits financiers de participations (5)</i>	6	15
<i>Autres intérêts et produits assimilés (5)</i>		
PRODUITS FINANCIERS (V)	6	15
<i>Intérêts et charges assimilées (6)</i>		
<i>Différence négatives de change</i>		
CHARGES FINANCIERES (VI)	0	0
2- RESULTAT FINANCIER (V-VI)	6	15
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	40 015	(279 040)
<i>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</i>	11 811	43 644
<i>Produits exceptionnels sur opérations en capital</i>		
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	11 810	43 643
<i>Charges exceptionnels sur opérations de gestion (6bis)</i>	23 000	1 914
<i>Charges exceptionnels sur opérations en capital</i>		2 517
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	23 000	4 431
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	(11 189)	39 213
Participation des salariés aux fruits de l'entreprise (IX)		0
Impôts sur les bénéfices (X)		(38 179)
Total des produits (I+III+V+VII)	741 248	389 222
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	712 422	590 870
5- RESULTAT NET (Total des produits - Total des charges)	28 826	(201 648)

20.5.3. Annexes aux comptes sociaux annuels au 31/12/2010

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 488 624.56 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 467 610.48 Euros et dégageant un bénéfice de 28 826.11 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2010 au 31/12/2010.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Crédit impôt recherche

La société n'a pas comptabilisé de produit correspondant au crédit impôt recherche de l'année 2010. En effet, la structure a encaissé des subventions sur l'exercice 2010 qui conduisent à annuler les frais de recherches et développement.

Jeune entreprise innovante

La société bénéficie depuis le 11 septembre 2009 du statut des Jeunes Entreprises Innovantes. Ce statut cesse au 31 décembre 2010.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du commerce - articles L.123-12 et L.123-28)

(Décret n°83-1020 du 29/11/83) (Règlement CRC n°99- 03 : PCG)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 1999.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la modification du plan comptable général 1999 applicables à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Engagements retraite

Le calcul de la provision pour engagement de retraite n'a pas été effectué à la clôture de l'exercice en raison de l'âge moyen du personnel.

Evaluation des en-cours de productions

Les en-cours de production ont été évalués à leur coût de production. Il s'agit des coûts salariaux calculés en fonction du temps passé par les salariés sur les projets en-cours.

Abandon des comptes courants d'associés

Mr Cédric MORETAU a abandonné son compte courant d'associé d'un montant de 6 587.67€.

Mr Rithy-Maly VONG a abandonné son compte courant d'associé d'un montant de 2 513.71€.

Mme Sophie RABATTU a abandonné son compte courant d'associé d'un montant de 1 019.45€.

Ces abandons de comptes courants d'associés ont été effectués avec une clause de retour à meilleure fortune.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations

IMMOBILISATIONS (en €)	Valeur brute au début d'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement de R&D		55 907		55 907
Autres postes d'immobilisations incorporelles	37 762			37 762
Total immobilisations Incorporelles (I)	37 762	55 907		93 669
Matériel de bureau et mobilier informatique	7 250	2 940		10 190
Total immobilisations Corporelles (II)	7 249	2 940		10 189
Autres participations	1 000	3 369		4 369
Autres titres immobilisés				
Total immobilisations Financières (III)	1 000	3 369		4 370
TOTAL GENERAL (I+II+III)	46 012	62 216		108 228

Etat des amortissements

Amortissements et provisions	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elements sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement de et de développement		52		52
Autres immobilisations incorporelles	13 136	12 596		25 732
Matériel de bureau et mobilier informatique	5 610	1 686		7 296
TOTAL GENERAL	18 746	14 334	0	33 080

AMORTISSEMENTS (en €)	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. Dérog.	
	Linéaire	Degréssif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement de et de développement	52				
Autres immobilisations incorporelles	12 596				
Matériel de bureau et mobilier informatique	1 686				
TOTAL GENERAL	14 334				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Sur comptes clients	2 971			2 971
TOTAL	2 971	0	0	2 971

Etat des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES (en €)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Autres immobilisations financières	3 369		3 369
Clients douteux ou litigieux	2 908	2 908	0
Autres créances clients	258 606	258 606	0
Personnel et comptes rattachés	6 426	6 426	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	43 644	43 644	0
Etat et autres collectivités publiques :		0	0
Taxe sur la valeur ajoutée	43 367	43 367	0
Débiteurs divers	25 935	25 935	0
Charges constatées d'avance	2 236	2 236	0
TOTAL	386 491	383 122	3 369

ETAT DES DETTES (en €)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	160	160		
Fournisseurs et comptes rattachés	282 935	282 935	0	0
Personnel et comptes rattachés	47 097	47 097	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	90 659	90 659	0	0
Taxe sur la valeur ajoutée	81 912	81 912	0	0
Groupe & associés	3 349	3 349	0	0
TOTAL GENERAL	506 113	506 113	0	0

Composition du capital social

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en €	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions ordinaires	2.4000	21 021	0	0	21 021

Frais de recherche appliquée et de développement

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 19)

En €	Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Développement	Total
Dépenses de R&D sans contrepartie spécifique : - n'entrant pas dans le cadre de commande client			55 907 55 907	55 907 55 907 55 907 55 907
TOTAL				
TOTAL GENERAL				
<i>Dont inscrit au compte 203 du bilan</i>				

Il s'agit du détail du poste Frais de recherche et de développement au bilan.

La société a constaté pour la première année des Frais de recherche et de développement.

Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

La durée d'amortissement est fonction de la Nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets soit 3 ans.

Autres immobilisations incorporelles

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 4)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

En €	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	37 762	50.00
Développements	13 600	50.00

Evaluation des immobilisations corporelles

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 4)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 2)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Caégtorie	Mode	Durée
Logiciel	Linéaire	1 à 3 ans
Licence	Linéaire	1 an
Développement	Linéaire	2 à 3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans

Titres immobilisés

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 4)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 5)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

en €	Montant
Clients et comptes rattachés	60 289
Autres créances	4 900
TOTAL	65 189

Détail des produits à recevoir

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

en €	Montant
Clients et comptes rattachés	
- Prestations de services	1 698
- Serv Mob Bobun Wap	17 448
- Serv Mob Bobun Wap	404
- FAE Subvention	9 226
- FAE Subvention	28 000
- FAE Recette publicitaire	3 513
TOTAL	60 289

Charges à payer

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	160
Fournisseurs	142 134
Dettes fiscales et sociales	35 847
TOTAL	178 141

Détail des charges à payer

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

en €	Montant
FRNS, factures non parvenues	
- FNP CAC	4 784
- FNP Prest CIR 2009	9 090
- FNP FRS	4 900
- FNP FRS 2008	15 480
- FNP FRS 2008	10 186
- FNP Maisons disques	45 420
- FNP FRS	2 470
- FNP social 4T10	933
- FNP FRS	1 370
- Commissions Bouygues	36
- Commissions Bouygues	56
- Commissions Bouygues	2 511
- FNP Prest CIR 2009 & 2010	12 089
- FNP FRS	17 657
- FNP FRS	7 848
- FNP FRS	1 752
- FNP FRS	715
- FNP JEI 2007 & 2008	7 976
- Avoir à établir	(3 140)
TOTAL	142 133

Charges et produits constatés d'avance

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		Montant
<i>Charges d'exploitation</i>		2 236
TOTAL		2 236

Détail des charges constatées d'avance

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

En €	Exploitation	Financier	Exceptionnel
<i>Charges constatées d'avances</i>			
- <i>Locations OVH</i>	2		
- <i>Catalogues et imprimés</i>	75		
- <i>Sous-traitance</i>	2 000		
- <i>Frais téléphone portable</i>	22		
- <i>Location domiciliation</i>	137		
TOTAL	2 236		

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires net

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-21)

Répartition par secteur d'activité	Montant
<i>Prestations de services</i>	467 610
TOTAL	467 610

Répartition par secteur géographique	Montant
<i>Prestations de services France</i>	467 610
TOTAL	467 610

Effectif moyen

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-22)

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
<i>Cadres</i>	2	
<i>Agents de maîtrise et techniciens</i>	9	
TOTAL	11	

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Liste des filiales et participations

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-11)

SOCIETE	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quoté-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et Avals donnés	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société
				BRUTE	NETTE				
FILIALES (50% au moins du capital détenu par la société)									
Bobun Technologies	1 000	287 100,00		1 000	1 000	-3 349		17 800	3 403

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Décret n°67-236 du 23 mars 1967)

	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	10 000	38 376	45 533	50 450	50 450
Nbre des actions ordinaires existantes	1 000	15 990	18 972	21 021	21 021
Nbre des actions à dividende prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	77 483	247 804	340 553	336 764	467 610
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	8 892	-262 211	-384 665	-222 948	43 160
Impôts sur les bénéfices			-187 665	-38 179	
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	119	-266 016	-202 797	-201 648	28 826
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	8,69	-16,4	-10,39	-8,79	2,05
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,12	-16,64	-10,69	-9,59	1,37
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice		8	9	11	10
Montant de la masse salariale de l'exercice		241 745	311 667	312 147	291 785
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice		85 808	85 578	91 134	58 265

20.5.4. Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux annuels au 31/12/2010

Mesdames,
Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société BOBUN PRODUCTIONS, ancienne dénomination de MOBILE NETWORK GROUP tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les nonnes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant les montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux nonnes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément à l'article L823-12, nous vous signalons que votre Société a perdu la moitié de son capital social et n'a pas respecté la régularisation de cette situation dans les deux années de survenance de cet évènement.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Villeurbanne, le 19 janvier 2011
P.J. ANCETTE
Commissaire aux comptes

20.6. Comptes sociaux annuels au 31/12/2009

20.6.1. Bilans sociaux annuels au 31/12/2009

ACTIF En euros	Brut	31/12/2009 Dépréciations	31/12/2009 Net	31/12/2008 Net
Capital souscrit non appelé (I)			0	0
<i>Frais d'établissement</i>			0	0
<i>Concessions, brevets et droits similaires</i>	37 762	13 136	24 626	24 369
<i>Frais de développement</i>			0	0
<i>Fonds commercial</i>			0	0
<i>Avances et acomptes sur immo incorporelles</i>			0	0
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>			0	0
Immobilisations incorporelles	37 762	13 136	24 626	24 369
<i>Terrains</i>			0	
<i>Constructions</i>			0	
<i>Installations techniques, matériel et outillage indust.</i>			0	
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	7 250	5 610	1 640	5 362
<i>Immobilisations en cours</i>			0	
<i>Avances et acomptes</i>			0	
Immobilisations corporelles	7 250	5 610	1 640	5 362
<i>Participations évaluées selon la mise en équivalence</i>				
<i>Autres participations</i>	1 000		1 000	1 000
<i>Créances rattachées à des participations</i>				
<i>Autres titres immobilisés</i>				
<i>Prêts</i>				
<i>Autres immobilisations financières</i>				
Immobilisations financières	1 000	0	1 000	1 000
ACTIF IMMOBILISE (II)	46 012	18 746	27 266	30 731
Stocks				
	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
<i>Clients et comptes rattachés</i>	125 357	2 971	122 386	94 485
<i>Autres créances</i>	126 496		126 496	226 795
<i>Capital souscrit et appelé, non versé</i>			0	
Créances	251 853	2 971	248 882	321 280
<i>VMP</i>	11 717		11 717	
<i>Disponibilités</i>	38 937		38 937	40 483
Trésorerie	50 654	0	50 654	40 483
ACTIF CIRCULANT (III)	302 507	2 971	299 536	361 763
<i>Charges constatées d'avance</i>	770		770	7 893
COMPTE DE REGULARISATION (IV)	770	0	770	7 893
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV)	349 290	21 717	327 573	400 387

PASSIF <i>En euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
<i>Capital social ou individuel (1)</i>	50 450	45 533
<i>Primes d'émission, de fusion, d'apport...</i>	573 250	432 361
<i>Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence) (2)</i>		
<i>Réserve légale (3)</i>		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves réglementées (3)</i>		
<i>Autres réserves</i>		
<i>Report à nouveau</i>	(468 367)	(265 570)
<i>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</i>	(201 648)	(202 797)
<i>Subventions d'investissement</i>		
<i>Provisions réglementées</i>		
CAPITAUX PROPRES (I)	(46 314)	9 527
<i>Produit des émissions de titres participatifs</i>		
<i>Avances conditionnées</i>		
AUTRES FONDS PROPRES (II)	0	0
<i>Provisions pour risques</i>		
<i>Provisions pour charges</i>		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	0	0
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>		
<i>Autres emprunts obligataires</i>		
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>	5 484	27 567
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>	598	
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	230 651	192 301
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	137 154	170 939
<i>Autres dettes</i>		53
<i>Produits constatés d'avance (4)</i>		
DETTES (IV)	373 888	390 860
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (V)		
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+II+III+IV+V)	327 573	400 387

20.6.2. Compte de résultat social annuel au 31/12/2009

COMPTE DE RESULTAT <i>En euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
<i>Production vendue (services)</i>		
- France	335 154	340 553
- Exportations	1 610	
Chiffres d'affaires nets	336 764	340 553
<i>Production stockée</i>		
<i>Production immobilisée</i>	0	0
<i>Subventions d'exploitation</i>	0	0
<i>Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)</i>	5 908	4 647
<i>Autres produits (1) (11)</i>	2 891	117
PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)	345 563	345 318
<i>Achats de matières premières et autres approvisionnements</i>	21 132	24 404
<i>Variation de stock (matières premières et approvisionnements)</i>		
Autres achats et charges externes (3) (6bis)	177 527	274 894
Impôts, taxes et versements assimilés	5 065	2 408
Salaires et traitements	312 147	311 667
Charges sociales (10)	91 134	85 578
Dotations sur immobilisations aux amortissements	13 908	13 741
Dotations sur actif circulant : dotations aux provisions	2 971	
Autres charges (12)	734	26 493
CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)	624 618	739 185
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	(279 054)	(393 867)
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	0	0
<i>Autres intérêts et produits assimilés (5)</i>	15	
PRODUITS FINANCIERS (V)	15	0
<i>Intérêts et charges assimilées (6)</i>		95
<i>Différence négatives de change</i>		
CHARGES FINANCIERES (VI)	0	95
2- RESULTAT FINANCIER (V-VI)	15	(95)
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	(279 040)	(393 962)
<i>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</i>	43 644	
<i>Reprises sur dépréciations et prov., transferts de charges</i>		3 500
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	43 643	3 500
<i>Charges exceptionnels sur opérations de gestion (6bis)</i>	1 914	
<i>Charges exceptionnels sur opérations en capital</i>	2 517	
<i>Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions</i>		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	4 431	0
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	39 213	3 501
Participation des salariés aux fruits de l'entreprise (IX)	0	0
Impôts sur les bénéfices (X)	(38 179)	(187 665)
Total des produits (I+III+V+VII)	389 222	348 818
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	590 870	551 615
5- RESULTAT NET (Total des produits - Total des charges)	(201 648)	(202 797)

20.6.3. Annexes aux comptes sociaux annuels au 31/12/2009

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 327 573.05 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 336 764.36 Euros et dégageant un bénéfice de - 201 647.85 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2009 au 31/12/2009.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Crédit impôt recherche

La société a comptabilisé un produit de 38 179 Euros correspondant au crédit impôt recherche de l'année 2009.

Jeune entreprise innovante

La société bénéficie depuis le 11 septembre 2009 du statut des Jeunes Entreprises Innovantes relatif aux périodes 2007 et 2008.

Une créance de 44 464€ a été validée par les services de l'URSSAF suite à un contrôle relatif aux exercices 2006, 2007 et 2008.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(*Code du commerce - articles L.123-12 et L.123-28*)

(*Décret n°83-1020 du 29/11/83*) (*Règlement CRC n°99- 03 : PCG*)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 1999.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la modification du plan comptable général 1999 applicables à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Engagements retraite

Le calcul de la provision pour engagement de retraite n'a pas été effectué à la clôture de l'exercice en raison de l'âge moyen du personnel.

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations

IMMOBILISATIONS (en €)	Valeur brute au début d'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture
Autres postes d'immobilisations incorporelles	47 456	12 182	21 876	37 762
Total immobilisations Incorporelles (I)	47 456	12 182	21 876	37 762
Matériel de bureau et mobilier informatique	14 503	778	8 031	7 250
Total immobilisations Corporelles (II)	14 503	778	8 031	7 250
Autres participations	1 000			1 000
Total immobilisations Financières (III)	1 000			1 000
TOTAL GENERAL (I+II+III)	62 959	12 960	29 907	46 012

Etat des amortissements

Amortissements et provisions	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elements sortis reprises	Fin exercice
Autres immobilisations incorporelles	23 087	11 925	21 876	13 136
Matériel de bureau et mobilier informatique	9 141	1 983	5 514	5 610
TOTAL GENERAL	32 228	13 908	27 390	18 746

AMORTISSEMENTS (en €)	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. Dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Autres immobilisations incorporelles	11 925				
Matériel de bureau et mobilier informatique	1 983				
TOTAL GENERAL	13 908				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Sur comptes clients		2 971		2 971
TOTAL	0	2 971	0	2 971

donc dotations et reprises d'exploitation 2 971

Etat des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES (en €)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Clients douteux ou litigieux	2 908	2 908	0
Autres créances clients	122 449	122 449	0
Personnel et comptes rattachés	4 900	4 900	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	43 644	43 644	0
Impôts sur les bénéfices	38 179	38 179	0
Taxe sur la valeur ajoutée	27 996	27 996	0
Groupe & associés	2 304	2 304	0
Débiteurs divers	9 473	9 473	0
Charges constatées d'avance	770	770	0
TOTAL	252 623	252 623	0

ETAT DES DETTES (en €)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	230 651	230 651	0	0
Personnel et comptes rattachés	46 487	46 487	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	55 726	55 726	0	0
Taxe sur la valeur ajoutée	34 941	34 941	0	0
Groupe & associés	5 484	5 484	0	0
TOTAL GENERAL	373 290	373 290	0	0

Composition du capital social

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en €	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions ordinaires	2.4000	18 972	2 049	0	21 021

L'Assemblée générale extraordinaire du 16/04/2009 a décidé d'une augmentation de capital de 4 917.60€ par la création de 2049 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 2.40€.

Autres immobilisations incorporelles

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 4)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

En €	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	33 856	50.00
Développements	13 600	50.00

Evaluation des immobilisations corporelles

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 4)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 2)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Caégorie	Mode	Durée
Logiciel	Linéaire	1 à 3 ans
Licence	Linéaire	1 an
Développement	Linéaire	2 à 3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans

Evaluation des créances et des dettes

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 5)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

en €	Montant
Clients et comptes rattachés	22 057
Autres créances	10 808
TOTAL	32 865

Détail des produits à recevoir

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

en €	Montant
Clients et comptes rattachés	
- Serv Mob Bobun Wap	1 644
- Serv Mob Bobun Wap	20 399
- PS Frais mens sites mobiles	14
TOTAL	22 057

Charges à payer

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
<i>Fournisseurs</i>	116 958
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	25 602
TOTAL	142 560

Détail des charges à payer

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

en €	Montant
<i>FRNS, factures non parvenues</i>	
- <i>FNP Loyer</i>	3 702
- <i>Commissions Bouygues</i>	36
- <i>Commissions Bouygues</i>	2 981
- <i>Commissions Bouygues</i>	229
- <i>Commissions SFR</i>	88
- <i>Commissions Gallery Orange</i>	90
- <i>Achat music</i>	48
- <i>Achat music</i>	1 003
- <i>Cotisations</i>	(2 000)
- <i>Cotisations</i>	(1 000)
- <i>FNP CAC</i>	3 588
- <i>FNP FRS</i>	9 132
- <i>FNP FRS</i>	19 495
- <i>FNP NDF</i>	4 900
- <i>FNP Sacem 2008</i>	13 616
- <i>FNP Sacem 2008</i>	13 452
- <i>FNP Sacem 2009</i>	27 988
- <i>FNP Maisons disques</i>	2 774
- <i>FNP Prest</i>	13 984
- <i>FNP Social comptia 4T09</i>	1 483
- <i>FNP FRS mq fact</i>	1 370
TOTAL	116 958

Charges et produits constatés d'avance

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	Montant
Charges d'exploitation	770
TOTAL	770

Détail des charges constatées d'avance

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

En €	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges constatées d'avances			
- Prestations de services CEE	2		
- Locations OVH	234		
- Assurance	397		
- Location domiciliation	137		
TOTAL	770		

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires net

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-21)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Prestations de services	336 764
TOTAL	336 764

Répartition par secteur géographique	Montant
Prestations de services France	335 154
Prestations de services hors France	1 610
TOTAL	336 764

Effectif moyen

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-22)

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres	2	
Employés	7	
TOTAL	9	

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Liste des filiales et participations

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-11)

SOCIETE	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Qupte-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et Avals donnés	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société
FILIALES (50% au moins du capital détenu par la société)								BRUTE	NETTE
Bobun Technologies	1 000	100.00		1 000	1 000		2 304		

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Décret n°67-236 du 23 mars 1967)

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social		10 000	38 376	45 533	52 220
Nbre des actions ordinaires existantes		1 000	15 990	18 972	21 200
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	77 483	247 804	340 553	332 200	332 200
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	8 892	-262 211	-384 665	-222 000	-222 000
Impôts sur les bénéfices				-187 665	-187 665
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	119	-266 016	-202 797	-202 797	-202 797
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	8,69	-16,4	-10,39	-10,39	-10,39
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,12	-16,64	-10,69	-10,69	-10,69
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice		8	9	9	9
Montant de la masse salariale de l'exercice	241 745	311 667	311 667	311 667	311 667
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	85 808	85 578	85 578	85 578	85 578

20.6.4. Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux annuels au 31/12/2009

Mesdames,
Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société BOBUN PRODUCTIONS tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant les montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément à l'article L823-12, nous vous signalons que votre société a perdu la moitié de son capital social et n'a pas respecté la régularisation de cette situation dans les deux années de survenance de cet évènement.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Villeurbanne, le 10 septembre 2010
P.J. ANCETTE
Commissaire aux comptes

20.7. Comptes sociaux annuels au 31/12/2008

20.7.1. Bilans sociaux annuels au 31/12/2008

ACTIF En euros	31/12/2008			31/12/2007 Net
	Brut	Dépréciations	Net	
Capital souscrit non appelé (I)			0	0
<i>Frais d'établissement</i>			0	0
<i>Concessions, brevets et droits similaires</i>	47 456	23 087	24 369	1 595
<i>Frais de développement</i>			0	0
<i>Fonds commercial</i>			0	0
<i>Avances et acomptes sur immo incorporelles</i>			0	0
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>			0	0
Immobilisations incorporelles	47 456	23 087	24 369	1 595
<i>Terrains</i>			0	
<i>Constructions</i>			0	
<i>Installations techniques, matériel et outillage indust.</i>			0	
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	14 503	9 141	5 362	6 915
<i>Immobilisations en cours</i>			0	
<i>Avances et acomptes</i>			0	
Immobilisations corporelles	14 503	9 141	5 362	6 915
<i>Participations évaluées selon la mise en équivalence</i>				
<i>Autres participations</i>	1 000		1 000	1 000
<i>Créances rattachées à des participations</i>				
<i>Autres titres immobilisés</i>				
<i>Prêts</i>				
<i>Autres immobilisations financières</i>				
Immobilisations financières (2)	1 000	0	1 000	1 000
ACTIF IMMOBILISE (II)	62 959	32 228	30 732	9 510
Stocks				
	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
<i>Clients et comptes rattachés</i>	94 485		94 485	101 599
<i>Autres créances</i>	226 795		226 795	20 037
<i>Capital souscrit et appelé, non versé</i>			0	
Créances	321 280	0	321 280	121 636
<i>VMP</i>			0	
<i>Disponibilités</i>	40 483		40 483	42 698
Trésorerie	40 483	0	40 483	42 698
ACTIF CIRCULANT (III)	361 763	0	361 763	164 334
<i>Charges constatées d'avance</i>	7 893		7 893	1 715
COMPTES DE REGULARISATION (IV)	7 893	0	7 893	1 715
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV)	432 614	32 228	400 387	175 561

PASSIF <i>En euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
<i>Capital social ou individuel (1)</i>	45 533	38 376
<i>Primes d'émission, de fusion, d'apport...</i>	432 361	187 777
<i>Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence) (2)</i>		
<i>Réserve légale (3)</i>		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves réglementées (3)</i>		
<i>Autres réserves</i>		
<i>Report à nouveau</i>	(265 570)	(266 016)
<i>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</i>	(202 797)	
<i>Subventions d'investissement</i>		
<i>Provisions réglementées</i>		
CAPITAUX PROPRES (I)	9 527	(39 863)
<i>Produit des émissions de titres participatifs</i>		
<i>Avances conditionnées</i>		
AUTRES FONDS PROPRES (II)	0	0
<i>Provisions pour risques</i>		3 500
<i>Provisions pour charges</i>		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	0	3 500
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>		
<i>Autres emprunts obligataires</i>		
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>		7 463
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>	27 567	17 399
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>		
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	192 301	74 493
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	170 939	110 856
<i>Autres dettes</i>	53	1 713
<i>Produits constatés d'avance (4)</i>		
DETTES (IV)	390 861	211 924
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (V)		
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+II+III+IV+V)	400 387	175 561

20.7.2. Compte de résultat social annuel au 31/12/2008

COMPTE DE RESULTAT <i>En euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
<i>Production vendue (services)</i>		
- France	340 553	247 804
- Exportations		
Chiffres d'affaires nets	340 553	247 804
<i>Production stockée</i>		
<i>Production immobilisée</i>	0	
<i>Subventions d'exploitation</i>	0	
<i>Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)</i>	4 647	128
<i>Autres produits (1) (11)</i>	117	37
PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)	345 317	247 970
<i>Achats de matières premières et autres approvisionnements</i>	24 404	21 243
<i>Variation de stock (matières premières et approvisionnements)</i>	0	
<i>Autres achats et charges externes (3) (6bis)</i>	274 894	171 013
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	2 408	2 958
<i>Salaires et traitements</i>	311 667	241 745
<i>Charges sociales (10)</i>	85 578	85 808
<i>Dotations sur immobilisations aux amortissements</i>	13 741	3 805
<i>Dotations sur actif circulant : dotations aux provisions</i>	0	0
<i>Autres charges (12)</i>	26 493	(13 645)
CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)	739 185	512 927
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	(393 867)	(264 959)
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	0	0
<i>Autres intérêts et produits assimilés (5)</i>		
PRODUITS FINANCIERS (V)	0	0
<i>Intérêts et charges assimilées (6)</i>	95	508
<i>Différence négatives de change</i>		
CHARGES FINANCIERES (VI)	95	508
2- RESULTAT FINANCIER (V-VI)	(95)	(508)
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	(393 962)	(265 467)
<i>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</i>		
<i>Reprises sur dépréciations et prov., transferts de charges</i>	3 500	
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	3 500	0
<i>Charges exceptionnels sur opérations de gestion (6bis)</i>		549
<i>Charges exceptionnels sur opérations en capital</i>		
<i>Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions</i>		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	0	549
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	3 500	(549)
Participation des salariés aux fruits de l'entreprise (IX)	0	0
Impôts sur les bénéfices (X)	(187 665)	
Total des produits (I+III+V+VII)	348 818	247 969
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	551 615	513 985
5- RESULTAT NET (Total des produits - Total des charges)	(202 797)	(266 016)

20.7.3. Annexes aux comptes sociaux annuels au 31/12/2008

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 400 386.91 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 340 553.11 Euros et dégageant un bénéfice de - 202 797.21 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2008 au 31/12/2008.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Crédit impôt recherche

La société a comptabilisé un produit de 187 665 Euros correspondant au crédit impôt recherche des années 2007 et 2008.

La société a également déposé un dossier de rescrit social pour demander le statut de Jeune Entreprise Innovante. Par prudence, la société n'a pas comptabilisé de gain de charge social qui pourrait être estimé à 84 961€ pour 2007 et 2008.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(*Code du commerce - articles L.123-12 et L.123-28*)

(*Décret n°83-1020 du 29/11/83*) (*Règlement CRC n°99- 03 : PCG*)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 1999.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la modification du plan comptable général 1999 applicables à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Engagements retraite

Le calcul de la provision pour engagement de retraite n'a pas été effectué à la clôture de l'exercice en raison de l'âge moyen du personnel.

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations

IMMOBILISATIONS (en €)	Valeur brute au début d'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture
Autres postes d'immobilisations incorporelles	14 166	33 290		47 456
Total immobilisations Incorporelles (I)	14 166	33 290	0	47 456
Matériel de bureau et mobilier informatique	12 831	1 672		14 503
Total immobilisations Corporelles (II)	12 830	1 672	0	14 502
Autres participations	1 000			1 000
Total immobilisations Financières (III)	1 000			1 001
TOTAL GENERAL (I+II+III)	27 997	34 962	0	62 959

Etat des amortissements

Amortissements et provisions	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elements sortis reprises	Fin exercice
Autres immobilisations incorporelles	12 571	10 516		23 087
Matériel de bureau et mobilier informatique	5 916	3 225		9 141
TOTAL GENERAL	18 487	13 741	0	32 228

AMORTISSEMENTS (en €)	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. Dérog.
	Linéaire	Dégressif	Exception.	
Autres immobilisations incorporelles	10 516			
Matériel de bureau et mobilier informatique	3 225			
TOTAL GENERAL	13 741			

Etat des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES (en €)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Autres créances clients	94 485	94 485	0
Personnel et comptes rattachés	574	574	0
Impôts sur les bénéfices	187 665	187 665	0
Taxe sur la valeur ajoutée	35 679	35 679	0
Groupe & associés	991	991	0
Débiteurs divers	1 886	1 886	0
Charges constatées d'avance	7 893	7 893	0
TOTAL	329 172	329 172	0

ETAT DES DETTES (en €)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	192 301	192 301	0	0
Personnel et comptes rattachés	42 898	42 898	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	90 329	90 329	0	0
Taxe sur la valeur ajoutée	37 711	37 711	0	0
Groupe & associés	27 567	27 567	0	0
Autres dettes	53	53		
TOTAL GENERAL	390 860	390 860	0	0

Emprunts remboursés en cours d'exercice 7 446

Composition du capital social

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en €	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions ordinaires	2.4000	15 990	2 182	0	18 172

L'Assemblée générale extraordinaire du 18/04/2008 a décidé d'une augmentation de capital de 5 023.20€ par la création de 2 093 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 2.40€.

L'Assemblée générale extraordinaire du 15/09/2008 a décidé d'une augmentation de capital de 2 133.60€ par la création de 889 actions d'une valeur nominale de 2.40€.

Autres immobilisations incorporelles

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 4⁹)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

En €	Valeurs	Taux d'amortissement
<i>Logiciels</i>	33 856	50.00
<i>Développements</i>	13 600	50.00

Evaluation des immobilisations corporelles

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 4⁹)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 2⁹)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Caégtorie	Mode	Durée
<i>Logiciel</i>	Linéaire	1 à 3 ans
<i>Licence</i>	Linéaire	1 an
<i>Développement</i>	Linéaire	2 à 3 ans
<i>Matériel de bureau</i>	Linéaire	3 à 5 ans

Evaluation des créances et des dettes

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 5⁹)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

en €	Montant
<i>Clients et comptes rattachés</i>	25 014
TOTAL	25 014

Détail des produits à recevoir

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

en €	Montant
<i>Clients et comptes rattachés</i>	
- <i>Serv Mob Lagardère Wap</i>	4 120
- <i>Serv Mob Bobun Musique</i>	11 512
- <i>Serv Mob Easybourse</i>	4
- <i>Serv Mob Bobun Jeux</i>	65
- <i>Serv Mob Bobun Musique</i>	4 467
- <i>Serv Mob Lagardère Musique Wap</i>	2 386
- <i>Serv Mob Bobun Musique</i>	965
- <i>Easybourse</i>	1 495
TOTAL	25 014

Charges à payer

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
<i>Fournisseurs</i>	112 750
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	32 203
TOTAL	144 953

Détail des charges à payer

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

en €	Montant
<i>FRNS, factures non parvenues</i>	112 750
<i>Dettes fiscales & sociales</i>	32 203
TOTAL	144 953

Charges et produits constatés d'avance

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	Montant
<i>Charges d'exploitation</i>	7 893
TOTAL	7 893

Détail des charges constatées d'avance

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

En €	Exploitation	Financier	Exceptionnel
<i>Charges constatées d'avances</i>			
- Locations OVH	184		
- Locations OVH	2 958		
- Locations OVH	390		
- Locations OVH	11		
- Cotisations	1 479		
- Locations OVH	317		
- Frais téléphone portable	21		
- Frais téléphone portable	58		
- Frais téléphone portable	32		
- Frais téléphone portable	83		
- Locations OVH	123		
- Locations OVH	111		
- Locations OVH	112		
- Assurance	364		
- Location domiciliation	46		
- Location domiciliation	137		
- Frais téléphone portable	238		
- Locations OVH	276		
- OVH	327		
- OVH	625		
TOTAL	7 893		

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires net

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-21)

Répartition par secteur d'activité		Montant
<i>Prestations de services</i>		340 553
TOTAL		340 553

Répartition par secteur géographique		Montant
<i>Prestations de services France</i>		340 553
TOTAL		340 553

Effectif moyen

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-22)

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
<i>Cadres</i>	5	
<i>Employés</i>	6	
TOTAL	11	

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Liste des filiales et participations

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-11)

SOCIETE	Capital	Capitaux propres	Qupte-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et Avals donnés	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société
FILIALES (50% au moins du capital détenu par la société)									
Bobun Technologies	1 000	-1267 100.00		BRUTE NETTE	1 000 1 000			-1 164	

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Décret n°67-236 du 23 mars 1967)

	31/01/2004	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social		10 000	38 376	45 533	
Nbre des actions ordinaires existantes		1 000	15 990	18 972	
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes		77 483	247 804	340 553	
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions		8 892	-262 211	-384 869	
Impôts sur les bénéfices				-187 665	
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	119	-265 570	-202 797		
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	8,69	-16,4	-10,39		
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,12	-16,61	-10,69		
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice			8	9	
Montant de la masse salariale de l'exercice			241 745	311 667	
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice			85 808	85 578	

20.7.4. Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux annuels au 31/12/2008

Mesdames,
Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SAS BOBUN PRODUCTIONS tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous vous rappelons que votre société n'a pas fait l'objet d'une certification par un commissaire aux comptes au titre de l'exercice précédent.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur une revue plus approfondie du cycle vente sous tout ses aspects. Cette revue nous a conduit à émettre des recommandations aux dirigeants. Ces recommandations n'appellent pas de commentaire particulier sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Le 1^{er} Avril 2009
P.J. ANCETTE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

20.8. Politique de distribution des dividendes

En termes de politique de distribution de dividendes passée, la Société n'a distribué aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

Concernant la politique future de distribution de dividendes, MNG envisage d'y affecter un tiers du résultat net après impôt, résultat distribuable. Ce montant distribuable est modifiable en fonction des impératifs d'investissements de MNG, et ce pour chaque année.

20.9. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Cf. chapitre 4.5.

20.10. Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de la société depuis l'arrêté de l'exercice le 30/06/2011 n'a été constaté.

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1. Capital Social

21.1.1. *Capital Social et droits attachés aux actions*

- **Capital social (article 8 des statuts)**

Le capital social est fixé à la somme de CINQ CENT QUARANTE SIX MILLE SIX CENT DIX-HUIT EUROS ET SOIXANTE CENTIMES (546 618,60€).

Il est divisé en CINQ MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-SIX MILLE CENT QUATRE-VINGT SIX (5 466 186) actions de ZERO EURO DIX CENTIMES (0,10 €) chacune de valeur nominale, entièrement libérées et de même catégorie.

- **Modification du capital social (article 9 des statuts)**

Le capital social peut être augmenté soit par émission d'actions nouvelles, soit par élévation du montant nominal des actions existantes.

Les actions nouvelles sont libérées soit en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, soit par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, soit par apports en nature, soit encore par conversion d'obligations.

L'assemblée générale extraordinaire est seule compétente pour décider une augmentation de capital. Elle peut déléguer au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser, dans les délais prévus par le Code de Commerce, l'augmentation du capital en une ou plusieurs fois, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Il peut être décidé de limiter une augmentation de capital à souscrire en numéraire au montant des souscriptions recueillies, dans les conditions prévues par la loi.

En cas d'augmentation par émission d'actions à souscrire en numéraire, un droit de préférence à la souscription de ces actions est réservé aux propriétaires des actions existantes, dans les conditions légales. Toutefois, les actionnaires peuvent renoncer à titre individuel à leur droit préférentiel et l'assemblée générale extraordinaire qui décide l'augmentation du capital peut supprimer ce droit préférentiel en respectant les conditions légales.

Le droit à l'attribution d'actions nouvelles aux actionnaires, à la suite de l'incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes d'émission, appartient au nu-propriétaire, sous réserve des droits de l'usufruitier.

L'assemblée générale extraordinaire peut décider ou autoriser le conseil d'administration à réaliser une réduction du capital social. En aucun cas, elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Le capital peut être amorti conformément aux dispositions de la loi.

- **Cession et transmission des actions (article 12 des statuts)**

Les actions sont librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires.

Les cessions et transmissions d'actions sont réalisées à l'égard de la Société et des tiers par un virement de compte à compte dans les conditions prévues par les dispositions législatives ou réglementaires en vigueur.

- **Capital autorisé non émis**

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des résolutions d'émission prises par l'Assemblée Générale des actionnaires le 16/11/2011 et dont bénéficie la Société à la date d'enregistrement du présent document.

N° de la résolution	Délégations données au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 16 Novembre 2011	Montant nominal maximum autorisé	Plafond	Durée de la délégation
3	Délégation dans le cadre d'un programme de rachat d'actions	10 % du capital social	6 euros (maximum)	18 mois
5	Augmentation de capital social en numéraire par émission d'actions ordinaires de la Société ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription	500.000 euros	1 000 000 euros	26 mois
6	Augmentation du capital social en numéraire par émission d'actions ordinaires de la Société ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription	500 000 euros (100.000 euros pour les titres de créance)	1 000 000 euros	26 mois
7	Augmentation du capital social par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport, dans la limite d'un montant nominal maximal (hors primes d'émission)	200 000 euros	Arrêté par le CA	26 mois
8	Augmentation du capital social en numéraire avec suppression de DPS par émission réservée d'actions ordinaires de la Société au profit de personnes dénommées (fondateurs de Bemobee Solutions)	25 200 euros	1 000 000 euros	12 mois
10	Augmentation du capital social en numéraire par émission avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée d'actions ordinaires au profit de personnes dénommées (Time Equity Partners)	79 999,80 euros	1 000 000 euros	12 mois
12	Augmentation du capital social en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission réservée d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières de la Société au profit de catégories de personnes (uniquement au profit de personnes cédant des actions)	500 000 euros	1 000 000 euros	18 mois
14	Augmentation du capital social de la Société par émission d'actions ordinaires ou titres financiers donnant accès au capital par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et financier avec suppression du droit préférentiel de souscription	20% du capital social par an Restant: 999 418 euros	1 000 000 euros	26 mois
15	Émission et attribution avec suppression de DPS de 440 837 bons de souscriptions d'actions (« BSA 11/2011 ») réservée à une catégorie de personnes ; conditions et modalités de l'émission des BSA 11/2011 ; pouvoirs au Conseil d'Administration	44 083,70 euros	1 000 000 euros	26 mois
17	Limitation globale du montant des augmentations de capital pouvant résulter des différentes délégations de compétence	1.000.000 euros	N/A	26 mois
18	Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital en vertu des 5e , 6e , 7e , 12e et 14e résolutions).	15% de l'émission initiale au même prix que celui retenu pour l'émission initiale	1 000 000 euros	26 mois

Au travers de ces autorisations, MNG a souhaité se doter d'un maximum d'instruments financiers possibles. Ainsi, elle pourra, au travers de modalités administratives simplifiées, mettre en place, le cas échéant, une politique d'incentive auprès de ses salariés de type attribution gratuite d'actions ou BSPCE; et/ou réaliser des opérations d'augmentation de capital par émission de BSPCE, valeurs mobilières avec ou sans droit préférentiel de souscription, donnant accès immédiatement ou à terme au capital, afin de lui permettre notamment de financer sa croissance.

A ce stade, aucune décision n'est prise quant à l'utilisation à court terme de ses autorisations.

21.1.2. Capital de la société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

A l'exception des titres décrits au paragraphe 15.3 du présent document, il n'existe aucun autre titre donnant accès à terme au capital.

21.1.3. Évolution du capital social depuis la constitution de la Société

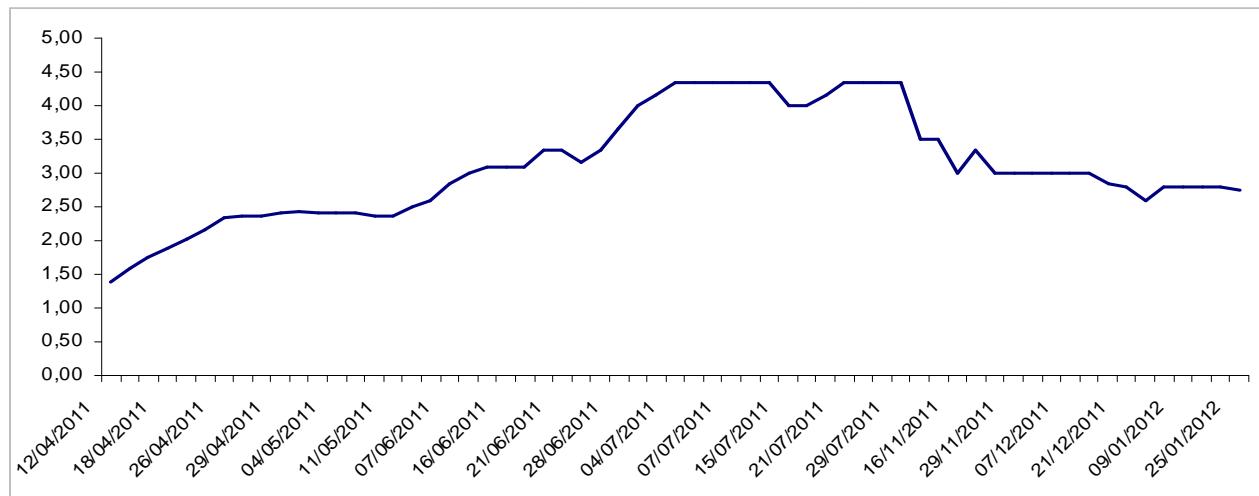
Les mouvements sur la répartition du capital intervenus au cours de trois derniers exercices sont (exceptions faites des transactions réalisées sur le Marché Libre) :

Date et descriptif opération	Montant opération	Montant prime d'émission, de fusion,...	Nbre de titres concernés	Valeur nominale du titre	Montant capital social post opération	Nombre d'actions composant le capital social
Constitution	7 500 €		750 actions	10,00 €	7 500,00 €	750 actions
28 février 2006 Augmentation de capital par apport en numéraire	2 500 €		250 actions	10,00 €	10 000,00 €	1 000 actions
15 février 2007 Réduction de la valeur nominale			1 000 actions	1,00 €	10 000,00 €	10 000 actions
15 mars 2007 Augmentation de capital par apport en numéraire	2 346 €	47 670,72 €	2 346 actions	1,00 €	12 346,00 €	12346 actions
24 septembre 2007 Augmentation de capital par apport en numéraire	3 644 €	224 361,08 €	3 644 actions	1,00 €	15 990,00 €	15990 actions
24 septembre 2007 Augmentation de capital par incorporation de la prime d'émission et élévation du nominal	22 386 €	0,00 €	15 990 actions	2,40 €	38 376,00 €	15 990 actions
18 avril 2008 Augmentation de capital par apport en numéraire	5 023,20 €	171 667,86 €	2 093 actions	2,40 €	43 399,20 €	18 083 actions
15 septembre 2008 Augmentation de capital par apport en numéraire	2 133,60 €	72 915,78 €	889 actions	2,40 €	45 532,80 €	18972 actions
16 avril 2009 Augmentation de capital par apport en numéraire	4 917,60 €	140 889,24 €	2 049 actions	2,40 €	50 450,40 €	21 021 actions
3 février 2011 Augmentation de capital en numéraire	12 631,20 €	0,00 €	5 263 actions	2,40 €	63 081,60 €	26 24 actions
3 février 2011 Augmentation de la valeur nominal par incorporation de la prime d'émission		0,00 €	26 284 actions	9,60 €	252 326,40 €	26 284 actions
3 février 2011 Diminution de la valeur nominal		0,00 €	26 284 actions	0,60 €	252 326,40 €	420 544 actions
1er juillet 2011 Augmentation de capital en numéraire	101 554,20 €	1 929 529,80 €	169 257 actions	0,60 €	353 880,60 €	589 801 actions
5 juillet 2011 Augmentation de capital en numéraire	86 956,20 €	1 807 239,69 €	144 927 actions	0,60 €	440 836,80 €	734 728 actions
16 Novembre 2011 Division par 6 de la valeur du nominal des actions de la société	0,00 €	0,00 €	734 728 actions	0,10 €	440 836,80 €	4 408 368 actions
16 Novembre 2011 Augmentations de capital en numéraire	105 781,80 €	2 110 508,70 €	1 057 818 actions	0,10 €	546 618,60 €	5 466 186 actions

21.1.4. Marché du titre

L'ensemble des titres composant le capital de la société « MOBILE NETWORK GROUP » est inscrit à la cote du Marché Libre, soit 5 466 186 actions à la date du présent document.

Le graphique ci-dessous retrace l'historique de l'évolution du cours et des volumes échangés depuis la 1^{ère} inscription le 12 avril 2011.



Source : Nyse-Euronext

21.2. Acte constitutif et statuts

21.2.1. Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet en France et dans tous pays :

- toutes activités de promotions, conseils et d'actions marketing, par le biais de création de médias, de jeux, de sites Internet, d'application Internet ou mobile, d'événements, de productions sonores et audiovisuelles ;
- toutes prestations ou actions commerciales liées à ces promotions et actions marketing ;
- l'acquisition, la détention, la gestion et/ou l'aliénation de toute valeur mobilière et/ou de toute participation dans toute personne morale, de quelque forme que ce soit, française et/ou étrangère, sous quelque forme que ce soit et quelque soit l'activité de ces personnes morales ;
- la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations se rattachant à l'objet précité, par voie de création de personnes morales nouvelles, d'apports, de souscriptions ou d'achats de titres et/ou de droits sociaux, de fusion, de constitution de société en participation ou autrement, tant en France qu'à l'étranger, comme l'octroi de financement sous quelque forme que ce soit auxdites entités et/ou personnes morales ;
- la prise de toute mesure contribuant à valoriser les actifs de la Société ;
- le conseil et la prestation de services sous toutes formes en matière commerciale, administrative, financière, industrielle et autres à toutes entreprises pour les aider dans leur gestion, restructuration, développement et/ou leur activité internationale ;
- et, plus généralement toute opération de quelque nature qu'elle soit se rattachant directement ou indirectement à l'objet social de la Société et susceptible d'en faciliter le développement et/ou la réalisation.

21.2.2. Membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance

Conseil d'administration (article 15 des statuts)

1 – Composition

La Société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins.

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

Toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination des administrateurs peut être faite par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales.

Les administrateurs personnes morales sont tenus lors de leur nomination de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente ; il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.

Lorsque la personne morale révoque son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la Société, sans délai, par lettre recommandée et de désigner selon les mêmes modalités un nouveau représentant permanent ; il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

2- Limite d'âge – Durée des fonctions

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 65 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge.

Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire.

La durée des fonctions des administrateurs est de deux (2) années ; elle expire à l'issue de l'assemblée générale qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Les administrateurs sont toujours rééligibles.

3 – Vacance de sièges – Cooptation

En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le conseil d'administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Toutefois, s'il ne reste plus qu'un seul ou que deux administrateurs en fonctions, celui-ci ou ceux-ci, ou à défaut le ou les Commissaires aux Comptes, doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter l'effectif du Conseil.

Les nominations provisoires effectuées par le Conseil d'administration sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

5 – Possession d'actions par les administrateurs

Les administrateurs ne sont pas tenus de posséder d'actions de la société.

Délibérations du conseil d'administration (article 17 des statuts)

1 - Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation du président. Toutefois, des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du conseil d'administration, peuvent, en indiquant l'ordre du jour de la réunion, convoquer le conseil si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

2 – Le conseil d'administration est convoqué par le Président du conseil d'administration. La réunion a lieu au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation. La convocation qui mentionne l'ordre du jour, doit intervenir au moins 3 jours à l'avance par tout moyen écrit y compris e-mail. La convocation peut être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent.

3 – Le Président du conseil d'administration préside les séances. En cas d'empêchement du Président, le conseil d'administration désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui présidera la séance.

Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire, même en dehors de ses membres.

4 - Le conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents ou représentés.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. La voix du président de séance n'est pas prépondérante.

5 - Il est tenu un registre de présence qui est émargé par les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration.

6 - Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur. Les procès-verbaux sont signés par le président de séance et par un administrateur ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des délibérations du conseil d'administration sont valablement certifiées par le Président.

Pouvoirs du conseil d'administration (article 18 des statuts)

1 - Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte en cause dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant précisé que la seule publication des statuts ne peut suffire à constituer cette preuve.

2 - Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Il répartit les jetons de présence dont le montant global est voté par l'assemblée générale.

Collège de censeurs (article 19 des statuts)

Le conseil d'administration peut nommer des censeurs.

Les censeurs, dont le nombre ne peut excéder cinq, forment un collège. Ils sont choisis librement à raison de leur compétence.

Ils sont nommés pour une durée de quatre années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le collège de censeurs étudie les questions que le conseil d'administration ou son président soumet, pour avis, à son examen. Les censeurs assistent aux séances du conseil d'administration et prennent part aux délibérations avec voix consultative seulement, sans que toutefois leur absence puisse affecter la validité des délibérations.

Ils sont convoqués aux séances du conseil dans les mêmes conditions que les administrateurs.

Le conseil d'administration peut rémunérer les censeurs par prélèvement sur le montant des jetons de présence alloué par l'assemblée générale aux administrateurs.

Direction générale (article 20 des statuts)

1-Choix entre les deux modes d'exercice de la Direction Générale

La Direction Générale de la Société est assurée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de

Directeur Général, selon la décision du Conseil d'administration qui choisit entre les deux modes d'exercice de la Direction Générale. Il en informe les actionnaires dans les conditions réglementaires.

Lorsque la Direction Générale de la Société est assurée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions ci-après relatives au Directeur Général lui sont applicables.

2-Directeur Général

Le Directeur Général peut être choisi parmi les administrateurs ou non. Le Conseil détermine la durée de son mandat ainsi que sa rémunération. Le Directeur Général ne doit pas être âgé de plus de 65 ans. S'il vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'administration.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente la Société dans les rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclus que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts ou les décisions du Conseil d'administration limitant les pouvoirs du Directeur Général sont inopposables aux tiers.

3-Directeurs Généraux délégués

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général Délégué dont il détermine la rémunération.

Le nombre de Directeurs Généraux Délégués ne peut être supérieur à cinq.

Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'administration, sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux délégués. Ceux-ci disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

La limite d'âge applicable au Directeur Général vise également les Directeurs Généraux délégués.

Forme et inscription des titres (article 11 des statuts)

1-Forme des titres

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du titulaire, à l'exception des titres devant être obligatoirement créés sous la forme nominative. Elles ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

La Société ou son mandataire peut demander à tout moment à tout organisme ou intermédiaire, dans les conditions législatives et réglementaires en vigueur, de révéler l'identité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

La Société est en outre en droit de demander, dans les conditions fixées par les dispositions législatives et réglementaires, l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

2-Inscription des titres

Les actions et tous les autres titres émis par la Société donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

3 – Franchissement de seuils

La Société est en droit de demander à l'organisme chargé de la compensation des titres et dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, le nom, la nationalité et l'adresse des personnes physiques ou morales détenant des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité des titres détenus par chacune d'elles et, le cas échéant, les restrictions dont ces titres peuvent être frappés.

D'autre part, en complément des obligations prévues par l'alinéa 1^{er} de l'article L. 233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert qui vient à détenir ou qui cesse de détenir une fraction – du capital, des droits de vote ou des titres donnant accès à terme au capital de la Société – égale ou supérieure à 5 % ou un multiple de cette fraction, y compris au-delà des seuils de déclaration prévus par les dispositions légales et réglementaires, est tenue de notifier à la Société, dans un délai de cinq (5) jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils, ou au plus tard, lorsqu'une assemblée générale a été convoquée, au troisième jour ouvré précédent l'assemblée, le nombre total d'actions, de droits de vote, ou de titres donnant accès à terme au capital, qu'elle possède seule, directement ou indirectement, ou encore de concert.

L'inobservation de cette obligation peut être sanctionnée par la privation des droits de vote pour les actions ou droits y attachés excédant la fraction non déclarée, et ce pour toute assemblée des actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux (2) ans suivant la date de régularisation de la notification ci-dessus prévue.

Droits et obligations attachés aux actions (article 14 des statuts)

1 - Chaque action donne droit dans les bénéfices et l'actif social à une part proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente et donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions fixées par la loi et les statuts.

2 - Les actionnaires ne sont responsables des pertes qu'à concurrence de leurs apports. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe. La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions des assemblées générales.

3 - Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentant d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition de scellés sur les biens et valeurs de la société, ni en demander le partage ou la licitation. Ils ne peuvent en aucun cas s'immiscer dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en remettre aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

4 - Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, ou encore en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou en conséquence d'une augmentation ou d'une réduction du capital, d'une fusion ou de toute autre opération, les titulaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis ne pourront exercer ce droit qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du regroupement et, le cas échéant, de l'achat ou de la vente des actions nécessaires.

Affectation des résultats (article 31 des statuts)

Le compte de résultat qui récapitule les produits et les charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice. Sur le bénéfice de l'exercice, diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour doter le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale détermine la partie attribuée aux actionnaires sous forme de dividende et préleve les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaire, ou de reporter à nouveau.

La perte de l'exercice est inscrite au report à nouveau à l'effet d'être imputée sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à son apurement complet.

Paiement des dividendes (article 32 des statuts)

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont déterminées par l'assemblée générale ou à défaut par le conseil d'administration.

En tout état de cause, la mise en paiement des dividendes en numéraire doit intervenir dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation par autorisation de justice.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un commissaire aux comptes fait apparaître que la société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et compte tenu du report bénéficiaire a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant des acomptes sur dividendes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

L'assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions.

21.2.3. Assemblées Générales (articles 24 et 25 des statuts)

Convocations - Bureau - Procès-verbaux (article 24 des statuts)

1 - Les assemblées générales sont convoquées soit par le conseil d'administration ou à défaut, par le commissaire aux comptes soit par un mandataire désigné par le Président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande d'un ou plusieurs actionnaires représentant 5% au moins du capital social.

Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Les assemblées générales d'actionnaires sont convoquées selon les formes et dans les conditions prévues par la loi.

2 - Les avis et lettres de convocation doivent mentionner l'ordre du jour arrêté par l'auteur de la convocation.

L'assemblée ne peut délibérer que sur les questions inscrites à l'ordre du jour. Elle peut, toutefois, en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

Un ou plusieurs actionnaires représentant la quote-part du capital prévue par la loi, peuvent, dans les conditions et délais légaux, requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions.

3 - Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux assemblées générales et participer aux délibérations personnellement ou par mandataire ou en votant par correspondance dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires.

4 - En cas de vote par correspondance, seuls les formulaires de vote reçus par la société trois jours avant la date de l'assemblée seront pris en compte.

5 - Une feuille de présence contenant les indications prévues par la loi est établie lors de chaque assemblée.

6 - Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou par un vice-président ou par l'administrateur le plus ancien présent à l'assemblée. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par deux actionnaires présents et acceptants qui disposent par eux-mêmes ou comme mandataires du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi constitué désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les procès-verbaux de délibérations sont dressés et leurs copies ou extraits sont délivrés et certifiés conformément au Code de Commerce.

Quorum – Vote (article 25 des statuts)

Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et dans les assemblées spéciales sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, le tout après déduction des actions privées du droit de vote en application des dispositions légales.

En cas de vote par correspondance, seuls sont pris en compte pour le calcul du quorum les formulaires reçus par la société dans le délai prévu au paragraphe 4 de l'article précédent.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

21.2.4. Assemblée Générale ordinaire (article 26 des statuts)

L'assemblée générale ordinaire est appelée à prendre toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil d'administration et qui n'ont pas pour objet de modifier les statuts. Elle doit être réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de chaque exercice, pour statuer sur les comptes de cet exercice.

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance possèdent au moins le cinquième des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

L'assemblée générale ordinaire statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance.

21.2.5. Assemblée Générale extraordinaire (article 27 des statuts)

1 - L'assemblée générale extraordinaire peut seule modifier les statuts. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf dans le cas des opérations résultant des regroupements d'actions régulièrement effectuées.

2 - L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance possèdent au moins, sur première convocation le quart des actions ayant droit de vote, et, sur deuxième convocation, le cinquième desdites actions. Si ce dernier quorum n'est pas atteint, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

3 - L'assemblée générale extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance.

Toutefois :

- les augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfices et primes d'émission sont décidées aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires ;

- la transformation de la société en société en nom collectif et en société par actions simplifiée ainsi que le changement de nationalité de la société sont décidés à l'unanimité des actionnaires.

21.2.6. Assemblée spéciale (article 28 des statuts)

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'une catégorie d'actions déterminée. La décision d'une assemblée générale extraordinaire de modifier les droits relatifs à une catégorie d'actions, n'est définitive qu'après approbation par l'assemblée générale des actionnaires de cette catégorie.

Elles ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance possèdent au moins sur première convocation la moitié et sur deuxième convocation le quart des actions ayant droit de vote et dont il est envisagé de modifier les droits.

Elles statuent à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance.

21.2.7. Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société

Néant.

21.2.8. Franchissements de seuils (article 11.3 des statuts)

La Société est en droit de demander à l'organisme chargé de la compensation des titres et dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, le nom, la nationalité et l'adresse des personnes physiques ou morales détenant des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité des titres détenus par chacune d'elles et, le cas échéant, les restrictions dont ces titres peuvent être frappés.

Conformément à l'alinéa 1er de l'article L. 233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote informe la société dans un délai de cinq (5) jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils, ou au plus tard, lorsqu'une assemblée générale a été convoquée, au troisième jour ouvré précédent l'assemblée, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède directement ou indirectement, ou encore de concert.

L'inobservation de cette obligation peut être sanctionnée par la privation des droits de vote pour les actions ou droits y attachés excédant la fraction non déclarée, et ce pour toute assemblée des actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux (2) ans suivant la date de régularisation de la notification ci-dessus prévue.

22. CONTRATS IMPORTANTS

Il n'existe aucun contrat important autre que ceux conclus dans le cadre des activités courantes de la Société.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATION D'INTERETS

Néant.

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

MOBILE NETWORK GROUP atteste que, pendant la durée de validité du présent document, les copies des documents suivants peuvent être consultés et/ou demandés au siège de la Société :

- les statuts de la Société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de MOBILE NETWORK GROUP, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document ;
- les informations financières historiques de MOBILE NETWORK GROUP et ses filiales pour chacun des trois exercices précédents la publication du présent document.

Ces documents sont disponibles sur support papier sur simple demande auprès de MOBILE NETWORK GROUP.

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Se reporter au chapitre 7 de la première partie du présent document.

Se reporter aux annexes du chapitre 20.1.3 pour les informations relatives aux périmètres de consolidation

Se reporter aux annexes des chapitres 20.1.3, 20.2.3 et 20.3.3 pour les informations relatives aux tableaux sur les filiales et participation

(Page laissée blanche intentionnellement)